



HAL
open science

En vacance(s) dans les stations balnéaires

Mathilde Morin

► **To cite this version:**

Mathilde Morin. En vacance(s) dans les stations balnéaires. Architecture, aménagement de l'espace. 2020. dumas-03137761

HAL Id: dumas-03137761

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03137761>

Submitted on 10 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mathilde Morin

En vacance(s) dans les stations balnéaires



En vacance(s) dans les stations balnéaires

Mathilde Morin

Mémoire de master réalisé sous la direction de Laurent Devisme

Controverses spatiales : les échecs urbains revisités

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES

2020

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier Laurent Devisme pour la justesse et la constance de son accompagnement durant ces deux dernières années.

Je remercie également les divers acteurs du territoire que j'ai pu rencontrer, dont les actes et les paroles ont fait la richesse de ce mémoire. J'émetts une pensée singulière et pleine de reconnaissance envers Jean-Jacques Bougot pour sa générosité et son aide précieuse.

Je n'oublierai pas de remercier mes parents, qui m'ont transmis cette passion pour la mer, me poussant à y retourner encore et encore avec toujours autant de plaisir. J'exprime, par ailleurs, un sentiment particulier pour ma maman, ma première conseillère et lectrice.

Je remercie tout autant Henri, pour son soutien sans failles et sa compagnie lors de nos folles virées carnacaise.

Enfin, je finirai par remercier ma jolie-sœur Raphaëlle, correctrice à ses heures, pour son regard aguerrri et ses conseils avisés.

Sommaire

Remerciements	p. 5
Préambule : <i>L'avènement du tourisme balnéaire</i>	p. 9
Introduction : « <i>Amzer an Dispac'h !</i> » : <i>Le temps de la révolution</i>	p. 13
Méthode : <i>De la vision globale à l'anecdote locale</i>	p. 23
Initiation : <i>Qui s'y frotte s'y pique !</i>	p. 27
Partie 1 : <i>La mise en décor des espaces littoraux : une pratique qui divise</i>	p. 33
Reconnaissance : « <i>L'été te demandera ce que tu as fait l'hiver !</i> »	p. 49
Partie 2 : <i>Les divers effets d'une économie touristique prépondérante dans le domaine de l'emploi</i>	p. 55
Inspection : <i>Fermez boutique !</i>	p. 67
Partie 3 : <i>Le tourisme et l'environnement : entre complémentarité et incompatibilité</i>	p. 73
Approfondissement : <i>Le patrimoine à l'honneur !</i>	p. 89
Partie 4 : <i>Les multiples incidences de l'usage du logement comme produit touristique</i>	p. 95
Confirmation : <i>Le retour espéré</i>	p. 109
Conclusion : <i>Vers un tourisme durable et raisonné</i>	p. 115
Médiagraphie	p. 123

Préambule

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'avènement du tourisme balnéaire

J'ai toujours aimé la mer, si bien que je pourrais faire mienne cette citation de la photographe Agnès Varda : « *Si on ouvrait des gens, on trouverait des paysages. Si on m'ouvrait moi, on trouverait des plages* ». ¹

C'est donc sans aucune hésitation qu'à l'écriture de mon premier mémoire - en troisième année de licence à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux - je décide de parler de la mer, du pouvoir qu'elle a de m'inviter au voyage et à la rêverie, tout en me déconnectant de mon quotidien métropolitain : un sujet qui, à la fois me passionne et me pose question. Mes diverses recherches m'ont permis de découvrir - notamment avec le livre *Tous à la plage* de l'archéologue et historien de l'architecture Bernard Toulhier² - l'appropriation du bord de mer par les hommes et l'urbanisation progressive du littoral qui en découle.

Les séjours en milieu balnéaire n'ont, assurément, pas toujours été envisagés comme séduisants et accessibles. En effet, avant que la mer ne soit prescrite aux hommes comme un remède thérapeutique, sa proximité était évitée, celle-ci étant dépeinte comme meurtrière et dangereuse. Cette médicalisation du rivage donne naissance à de nouvelles pratiques spatiales ainsi qu'à des formes d'habitat spé-

cifiques. La première génération de station balnéaire apparaît ainsi aux alentours des années 1760, permettant une installation importante des aristocrates sur le littoral. A l'époque, la balnéothérapie et les séjours d'agrément se présentaient effectivement comme un privilège réservé aux classes sociales élevées de la société. Par ailleurs, les bienfaits combinés de l'eau froide et de l'air marin attiraient les baigneurs en toute saison : été comme hiver. Cet usage permanent des littoraux s'est cependant atténué progressivement. Dès les années 1920, « *le curiste devient [ainsi] touriste* »³, désormais sensible à la beauté des paysages marins. Ce changement d'intérêt a eu pour effet de bouleverser la temporalité d'occupation des bords de mer, qui devient alors essentiellement saisonnière et estivale. Ainsi, comme nous le précise Jean-Didier Urbain, sociologue, linguiste et ethnologue français spécialiste du tourisme : « *la femme lasse et pâle, sur la côte en hiver pour sa santé, a disparu des affiches, remplacée par une autre, active et bronzée, sur la côte en été pour son plaisir* »⁴. Nous sommes alors aux prémices d'un engouement sans précédent pour la villégiature balnéaire, encouragée dans un premier temps par le développement du chemin de fer.

Plus encore que la naissance des congés payés en 1936 ; l'octroi de la troisième, de la quatrième et de la cinquième semaine de vacances en 1956, 1968 et 1982, ainsi que la démocratisation de l'automobile et l'exploitation commerciale à grande échelle des littoraux dans les an-

nées 1960-1980, vont, par la suite, donner naissance à un tourisme balnéaire de masse, appelé par Bernard Toulhier : « *l'industrie du soleil, du sable et de la mer* ». ⁵ Les séjours au cœur des littoraux sont désormais accessibles à une majeure partie de la population française dont la classe ouvrière entre-autre. Ainsi, un français sur 4 partirait en vacances à la mer à la fin des années 80.⁶ Cet épanouissement, associé à la lenteur de la mise en application de la loi Littoral de 1986 vont, selon Bernard Toulhier, entraîner « *une colonisation anarchique des côtes françaises* » en raison de « *grands et nombreux programmes immobiliers de résidences secondaires ou d'immeubles d'appartements de vacances* »⁷, destinés à accueillir le nombre croissant de touristes. L'urbanisation massive du littoral prend en quelque sorte fin dans les années 70, où l'on commence à prendre conscience des atteintes à l'environnement que celle-ci occasionne. De par sa démocratisation, la plage « *devient le lieu central des vacances [...] Elle est la promesse d'un plaisir toujours renouvelé pour tous les âges* » nous dit l'historienne Claire L'Hoër dans son livre *La folle histoire de nos vacances*.⁸ Philippe Besson, écrivain, nous affirme quant à lui dans son roman *L'arrière-saison*, que les plages, ces espaces de détente et du laisser-aller sont, du reste, « *les seuls lieux qui ne nous déçoivent jamais et que la mémoire ne salit pas* ». ⁹ Nombreux sont ceux qui s'y pressent chaque année. En effet, la mer a ses adeptes. Beaucoup espèrent y retourner, désirent y séjourner et rêvent même de s'y installer. Pourtant, la forte saisonnalité entraînée par le tourisme balnéaire génère un certain nombre d'inconforts au

sein des littoraux en période estivale. J'ai pu en constater quelques-unes lors de ma découverte du rivage de Juan-les-Pins, au printemps de l'année 2013. Plages privatisées, surpopulation, présence de la voiture et du chemin de fer à même le sable, marée de plastique sur les berges : autant de nuisances sonores, sociales, environnementales et visuelles qui m'avaient alors déplu et desquelles je m'étais inspirée pour mettre au point ma problématique de mémoire qui était la suivante : « *comment l'accessibilité excessive aux plages, due à l'essor de la ville balnéaire, limite-t-elle la promesse de l'invitation au rêve et à un ailleurs du paysage marin ?* » J'avais alors pu démontrer que ces nombreux désagréments ont tendance à amener le stress ainsi que le béton, la foule, la densité, les déplacements rapides, l'urgence et l'agitation de la ville en bord de mer, faisant s'évanouir son naturel dépaysant : exotique et apaisant.

Je vois en ce mémoire de master l'opportunité de poursuivre cette réflexion sur le développement des incidences néfastes entraînés par le tourisme au sein des territoires littoraux. Je m'appliquerai principalement à questionner ces effets au regard de la saison hivernale esseulée.

1 : VARDA Agnès, *Les plages d'Agnès*, documentaire, long métrage, France : 2008

2 : TOULIER Bernard, directeur de l'ouvrage avec la collaboration de BÉLIER Corinne et DELORME Franck, *Tous à la plage ! Villes balnéaires du XIIIe à nos jours*, coédition Cité de l'Architecture & du Patrimoine / Liénart, octobre 2016 : un livre écrit dans le cadre de l'exposition du même nom qui s'est déroulée à la Cité de l'architecture et du patrimoine du 19 octobre 2016 au 13 février 2017.

3 : TOULIER Bernard, *Architecture et urbanisme, Villégiature des bords de mer, XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Editions du patrimoine, 2010

4 : URBAIN Jean-Didier, *Un tour de France en affiches*, La Martinière, 2015

5 : *Op.cit.* (Note n° 3).

6 : *Op.cit.* (Note n° 4).

7 : *Op.cit.* (Note n° 3).

8 : L'HOËR Claire, *La folle histoire de nos vacances*, Dinard : Bow-Window, 2016

9 : BESSON Philippe, *L'arrière-saison*, 10/18, 2009

Introduction

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« Amzer an Dispac'h ! » : Le temps de la révolution¹⁰

L'heure du départ approche. Le dernier habitant de Biligen-sur-mer s'apprête à partir, fermant soigneusement la porte de sa résidence de loisir. Valise en main et manteau sur le dos, il s'empresse de rejoindre la gare où l'attend le dernier train de la saison. Nombreux sont les estivants déjà partis, emportant avec eux la vitalité et la gaité de la station balnéaire. Ses rues sont désormais désertes, ternes et lugubres. Elles semblent démesurément vides et inhospitalières : bordées de résidences délaissées, barricadées et silencieuses. Il n'y a plus personne. Aux prémices de l'automne, le ciel s'est assombri et le vent s'est levé, emportant avec lui les premières feuilles d'arbres desséchées. L'orage se fait entendre. La mer s'agite plus que d'habitude. La marée monte, recouvrant progressivement la plage de sable fin. Le vent, de plus en plus fracassant, s'engouffre dans le drapeau rouge hissé sur le rivage, le faisant s'agiter frénétiquement. Le danger approche. Peu à peu, les éléments se déchainent : un manège pour enfants grince, résistant de plus en plus difficilement aux rafales de vent ; un baril de métal se couche au sol dans un bruit assourdissant, puis roule sans s'arrêter dans les rues esseulées ; un pot de fleurs quitte le rebord d'une fenêtre pour venir s'écraser sur le sol goudronné. Les volets et les portes se mettent à claquer autant que les murs commencent à vibrer. Les vagues, agressives et bruyantes, menacent maintenant les habitations proches de la jetée. Elles ne tardent pas à s'engager au cœur

des rues. L'eau continue de monter sans relâche, pénétrant dans les maisons avec force. Les meubles se mettent à flotter. L'électricité est coupée. Il n'y a plus d'issue.

Description des 10 premières minutes du film d'animation *Louise en Hiver*, de Jean-François Laguionie¹¹

Ce décor, sombre et funeste, est particulièrement apprécié et exploité dans diverses œuvres littéraires et cinématographiques dramatiques. Les imaginaires jaillissent, dévoilant des espaces littoraux esseulés, terrifiants et dangereux en saison hivernale. Cette mise en abyme, bien que largement excessive, puise ses sources dans un certain nombre de faits réels et indéniables. Paisibles et nostalgiques, les stations balnéaires, en basse-saison, n'accueillent, en effet, que peu d'habitants. Dès la mi-septembre, la foule s'évapore pour laisser place à de vastes plages faiblement peuplées et à de nombreux logements et commerces aux volets clos. Les hébergements commerciaux hibernent également, attendant le retour des touristes. Ainsi transformés, ces territoires tant convoités en été peuvent quelque peu s'apparenter à des « villes fantômes » hors-saison. Cet effet est, par ailleurs, largement visible sur l'ensemble des littoraux français.

Dans le but de développer de façon plus précise les divers enjeux économiques et sociaux amenés, entre autres, par la forte saisonnalité au cœur des communes littorales se reposant sur une économie essentiellement touristique, il nous a fallu choisir un territoire d'observation spécifique. Pour cela, nous avons décidé de nous concentrer sur une station balnéaire que nous avons déjà visitée au moins une fois. De même, il nous était indispensable

que celle-ci ne soit pas trop éloignée de Nantes, afin de pouvoir nous y rendre aisément. Nos recherches nous amènent à un classement répertoriant « les villes qui comptent le plus de résidences secondaires en 2015 ».¹² C'est alors sans grand

étonnement que nous y découvrons la présence de nombreuses stations balnéaires. Notre choix se porte sur la commune de Carnac, à la 308ème place du classement

12 : Journal du Net, *Les villes qui comptent le plus de résidences secondaires en 2015*, <<http://www.journaldunet.com/management/ville/classement/villes/residences-secondaires>>

© La commune de Carnac est idéalement localisée au sein de la Baie de Quiberon. Ses plages, moins vaseuses que celles du Golfe du Morbihan, sont, en effet, protégées des vagues océaniques par la Presqu'île. La carte ci-contre situe les multiples communes présentes sur le territoire de l'intercommunalité « Auray Quiberon Terre Atlantique ».



10 : « Amzer an Dispac'h ! » est le titre d'un album du groupe de punk celtique français originaire de Bretagne nommé : « Les Ramoneurs de menhirs ».

11 : LAGUIONIE Jean-François, *Louise en hiver*, fiction / animation, long métrage, France : 2017



© La station balnéaire carnacoise s'est largement développée entre 1950-65 (en haut) et aujourd'hui. Vue aériennes centrées sur le quartier « Carnac-Plage » : Géoportail

avec un taux de 71,4% de résidences secondaires.¹³ Cette station, localisée au sud du Morbihan, en Bretagne, abrite 4 222 habitants.¹⁴ Elle peut accueillir jusqu'à 50 000 personnes en saison estivale. Elle est scindée en deux, possédant un quartier touristique proche de la mer nommé : « Carnac-Plage » et un bourg historique situé davantage dans les terres. Elle fait partie de la communauté de commune Auray Quiberon Terre-Atlantique, qui s'étend de la Ria d'Etel au Golfe du Morbihan. Celle-ci occupe une place importante dans la mise en œuvre des politiques communales, influant sur différents domaines et au travers de divers objectifs tels que : développer l'économie du territoire via l'emploi ; améliorer l'offre de transport ; accroître l'accès à la fibre « très haut débit » ; entretenir les paysages littoraux ; ainsi que permettre à chacun de se loger, entre autres. D'un point de vue touristique, l'intercommunalité a pour objectif de promouvoir et diversifier son offre. Elle s'engage financièrement dans les différentes animations culturelles, patrimoniales et événementielles mise en œuvre sur son territoire. Elle administre également un office de tourisme intercommunal. La commune de Carnac a cependant refusé d'adhérer à ce dernier, préférant conserver son autonomie en matière de développement touristique.¹⁵ Elle a d'ailleurs d'ores et déjà amplement pris en main et enrichi ce domaine économique

depuis quelques années. En effet, cette station balnéaire nous paraît d'autant plus intéressante à étudier qu'elle se trouve être organisée à 85% autour des secteurs du tourisme et de la villégiature¹⁶. Les journaux locaux nous le confirment : « *commerçants, artisans, paysagistes, employés du bâtiment, restaurateurs... tous sont sous perfusion des résidents secondaires et des vacanciers* ». ¹⁷ L'activité touristique à Carnac semble, de plus, s'épanouir d'année en année. Les offices de tourisme de la commune ont, en effet, pu noter une progression de 6% dans la demande guichet entre 2017 et 2018, ainsi qu'une progression de 10% en ce qui concerne tant leur chiffre d'affaire que la consultation de leur site internet.¹⁸

Outre le fait que cette station balnéaire très prisée soit le décor de nombre de nos souvenirs d'enfance, l'écho qu'ont pu y avoir certaines revendications citoyennes renforce notre choix.¹⁹ Assurément, le collectif Dispac'h : un groupe de jeunes Bretons s'affirmant indépendantiste, anticapitaliste, féministe, écologiste et internationaliste, semble décidé à semer le trouble à Carnac, comme sur l'ensemble du territoire breton, son désir étant, entre autres, de dénoncer l'omniprésence des résidences secondaires sur le littoral. Après avoir collé une centaine d'affiches agrémentées de la formule « Villages en

13 : Le classement prend en compte 35 335 communes françaises.

14 : Le nombre d'habitants à Carnac en 2019 nous est donné sur le site suivant : ville-data.com

15 : Ouest-France, *La ville s'oppose à une nouvelle taxe de séjour*, publié le 03 septembre 2018, (mis à jour le 05 septembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/la-ville-s-oppose-une-nouvelle-taxe-de-sejour-5950096>>

16 : Données provenant d'une parution mensuelle publiée par le groupe municipal d'opposition : « Carnac Avenir » : « Carnac, Inéluctable hibernation ? », *Le Mensuel*, n°140, juillet-août 2017.

17 : *Ibid.*

18 : Ouest-France, *Les voyants sont au vert à l'office de tourisme*, publié le 22 décembre 2018, (mis à jour le 06 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-voyants-sont-au-vert-l-office-de-tourisme-6145211>>

19 : Des émeutes anti-résidences secondaires avaient d'ores et déjà embrasées la campagne galloise dans les années 1970 : BLONDY Caroline, VACHER Luc, VYE Didier, « Les résidents secondaires, des acteurs essentiels des systèmes touristiques littoraux français ? L'exemple de la Charente-Maritime », *Territoire en mouvement*, 2016, <<https://journals.openedition.org/tem/3344>>

ruines, jeunesse en exil ! » sur les volets clos des logements au printemps 2018, ces militants se sont efforcés, l'été suivant, d'implanter un cimetière factice à même la Grande Plage de Carnac, en vue de symboliser la mort des villes balnéaires en hiver.²⁰ Plus récemment, un certain nombre de tags sont apparus sur les bâtiments municipaux de certaines communes littorales bretonnes. Ceux-ci représentaient alors des nombres semblant désigner la proportion de résidences secondaires présentes dans les communes concernées.²¹ Un des membres du collectif a, par ailleurs, été jugé puis relaxé pour cela.²² Ainsi, il semblerait que la mono-activité touristique et la forte saisonnalité qu'elle occasionne sur le littoral cause un certain nombre de désagréments soulevés par le collectif Dispac'h, à savoir : une disparition des dynamiques et des initiatives locales, mises en place au profit des résidents sédentaires ; une précarisation des emplois, ceux-ci étant essentiellement saisonniers ; une destruction de l'environnement en raison d'une bétonisation considérable des côtes et d'une surproduction de déchets et enfin, une spéculation immobilière importante causant des difficultés d'accès au logement pour tous. Bien que nous comprenions pleinement ces différents inconvénients, nous doutons qu'ils soient aussi prédominants au cœur des stations balnéaires bretonnes. Il nous semble ainsi nécessaire de remettre en perspective, une à une, les différentes revendications énoncées. Nous aspirons,

en définitive, à mettre en place un propos plus nuancé et plus référencé sur le sujet. Bien que nous décidions de nous focaliser exclusivement sur Carnac, commune que le collectif a prise pour cible à plusieurs reprises, notre analyse sera, malgré tout, accompagnée d'un propos plus général, les difficultés soulignées sur son territoire existant dans de nombreuses autres stations du littoral.

Nous sommes alors confrontés à la problématique suivante : dans quelle mesure la mono-activité touristique entraîne-t-elle des préjudices sociaux et environnementaux au cœur des communes littorales ?

Dans un premier temps, nous questionnerons les différentes incidences de la mise en décor des espaces littoraux sur les populations locales. Assurément, la majorité des aménagements et des initiatives mises en place dans les stations balnéaires ont trait au tourisme, faisant abstraction des résidents permanents et leurs besoins. Souvent, l'activité touristique provoque même, pour eux, un certain nombre d'effets pervers durant la saison estivale : parkings payants, uniformisation des espaces et des produits, augmentation du prix des marchandises vendues en commerce etc. Cependant, nous pourrions constater que les différentes infrastructures, activités ou dynamiques mises en œuvre en vue d'enrichir l'accueil des villé-

giateurs, peuvent parfois aussi bénéficier aux résidents sédentaires.

Au sein d'une seconde partie, nous mettrons en perspective la place de l'économie touristique dans le domaine de l'emploi. Bien que le tourisme génère incontestablement de nombreux emplois, ces derniers sont souvent considérés comme précaires, étant fortement dépendants de la saisonnalité et impliquant des conditions de travail difficiles. L'activité touristique est, de plus, régulièrement accusée d'évincer les autres domaines économiques des territoires où elle prend place. Pour autant, nous verrons qu'un certain nombre de dispositifs sont organisés afin d'améliorer la situation des travailleurs saisonniers ou dépendant de la saisonnalité et lutter contre l'évasion commerciale et économique des territoires littoraux. Il ne faut pas non plus oublier que le tourisme fait également perdurer l'artisanat et l'art : deux domaines d'activités aujourd'hui peu valorisés.

Ensuite, nous interrogerons les différents impacts du tourisme sur l'environnement. Il sera question de démontrer que ces derniers ne sont pas essentiellement négatifs. En effet, bien que l'activité balnéaire entraîne parfois avec elle une urbanisation massive des littoraux et une prolifération de déchets, leur mise en tourisme participe aussi à leur entretien et à leur préservation. La destruction de l'environnement maritime est, par ailleurs, aujourd'hui largement amoindrie grâce aux réglementations et à la volonté des habitants ou associations dédiées à cette question. Nous évoquerons également la présence des risques environnementaux comme un frein au développement futur des espaces touristiques balnéaires.

Dans une dernière partie, nous étudierons enfin les divers effets de l'usage

du logement comme produit touristique. Le développement du tourisme balnéaire a inmanquablement occasionné une profusion de résidences de loisirs sur les littoraux. Or, ces logements de villégiature, de par leur aspect secondaire et financièrement inaccessible, sont accusés de favoriser la spéculation immobilière et la vacance dans les communes balnéaires, empêchant les ménages les plus modestes de s'y installer de façon permanente. Nous constaterons toutefois que les municipalités ne sont pas entièrement impuissantes face à leur foisonnement. Aussi, nous remarquerons que le caractère secondaire de ces résidences est aujourd'hui de plus en plus amoindri relatif du fait de l'évolution des mobilités et des services de partage de logements.

20 : Le collectif « Dispac'h » : « révolte » en Breton a fait parler de lui à plusieurs reprises dans les journaux locaux : (1) Ouest-France, *Presqu'île. Ils dénoncent la spéculation immobilière des résidences secondaires*, publié le 03 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/mesquer-44420/la-presqu-ile-les-residences-secondaires-ciblees-5860290>>, (2) Ouest-France, *Carnac. Les résidences secondaires condamnées par Dispac'h*, publié le 22 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-residences-secondaires-condamnees-par-dispac-h-5891621>>

21 : Ouest-France, *Morbihan. Des séries de tags contre les résidents secondaires*, publié le 15 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/morbihan-des-series-de-tags-contre-les-residents-secondaires-6310856>>

22 : Ouest-France, *Tags anti-résidences secondaires en Bretagne : une militante relaxée*, publié le 12 février 2020, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/tangs-anti-residences-secondaires-en-bretagne-une-militante-relaxee-6733988>>

Méthode

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

De la vision globale à l'anecdote locale

Dans le but de développer une pensée générale et exhaustive, il nous a fallu, dans un premier temps, effectuer de multiples recherches théoriques, juridiques et culturelles sur les stations balnéaires et leurs résidences secondaires au sein du territoire français. Nous nous sommes aidés, pour cela, de livres, de bande dessinées, de publications éditées dans diverses revues de sciences humaines et sociales, de films, de documentaires ou encore de cours délivrés dans le cadre du master Villes et Territoires ayant pour thèmes le droit de l'urbanisme et du littoral.

Notre objectif étant également de procéder à une analyse précise et localisée, il nous a fallu observer plus spécifiquement l'évolution de la commune de Carnac, saison après saison. Nous avons ainsi réalisé un examen de la presse locale durant la période d'un an environ. Il nous était aussi indispensable d'organiser un système de visite mensuelle du terrain. Ces dernières, au nombre de 7, se sont déroulées d'octobre 2018 à juin 2019. La majorité d'entre elles ont donné lieu à l'écriture de matières à penser, mobilisées de manière chronologique au cœur de la composition. Le plus important, selon nous, était également de réussir à discerner les interactions et les conflits d'usages entre les différents acteurs : la municipalité, les commerçants, les associations, les habitants occasionnels, les habitants sédentaires, les agents immobiliers ou encore les employés des campings et des offices de tourisme. Nous

avons donc entrepris une enquête anthropologique en recueillant diverses paroles, anecdotes, rumeurs ou expériences à ce sujet. Le but était d'identifier, outre les acteurs que l'importante activité touristique contrarie, ceux à qui elle profite et de quelle manière. Il s'agissait par ailleurs de déceler les différents mécanismes mis en œuvre en faveur ou en défaveur des résidences secondaires à Carnac. Il nous semblait, en effet, qu'au travers de discours, nous serions à même de retracer les évolutions majeures de la commune au fil du temps et ainsi de mettre en lumière une éventuelle détérioration de la situation.²³ Divers extraits d'entretiens émaillent, du reste, la rédaction de notre étude.

Aux prémices de notre enquête de terrain, notre premier réflexe fut de nous rendre à l'office de tourisme de Carnac-Plage, en vue de discuter avec les agents d'accueil du développement de la station balnéaire, de ses atouts et de son attractivité. Nous nous sommes également appliqués à recueillir, par le biais de micros-trottoirs, divers propos auprès des commerçants de la commune. Il s'agissait alors d'interroger, le temps d'une journée, tant les commerçants du quartier touristique que ceux du centre-bourg, afin de pouvoir comparer les différentes situations. Au cœur du quartier de Carnac-Plage, nous avons ainsi collecté les témoignages d'un employé du « *Sweety shop* » une boutique de friandises ; d'une vendeuse à la « *Biscuiterie de Carnac* », un magasin de souvenirs ; ainsi que d'une serveuse à la boulangerie « *Au petit prince* ». Dans le centre-bourg, nous avons pu interroger les commerçants de la « *Maison de la presse* ». Nous avons, de même, profité

de nos premières visites pour recueillir aisément quelques informations auprès du gérant de la brasserie nommée « *le 18ème amendement* », à laquelle nous nous sommes restaurés ou encore de Christian Cadudal, garagiste Renault qui a pu nous dépanner.

Une autre démarche fut de contacter par mail plusieurs associations locales dédiées à l'urbanisme, à la vie de quartier ainsi qu'à la gestion du littoral.²⁴ Seul Jean-Jacques Bougot, vice-président des « *Amis de Carnac* », habitant la commune depuis longtemps, nous a alors proposé son aide. Cette dernière fut d'ailleurs précieuse, permettant à nos investigations de progresser rapidement. En effet, suite à notre rencontre en mars 2019, Jean-Jacques Bougot, en raison de ses nombreuses connaissances, a pu favoriser la mise en place de plusieurs entretiens semi-directifs auprès d'acteurs importants de la station. Nous avons ainsi fait la rencontre de Michel Heusghem, agent immobilier à l'agence Orpi de Carnac-Plage, qui nous a renseigné sur le prix d'achat et de location des logements sur la commune, ainsi que sur le profil des demandeurs de résidences secondaires et leurs conditions d'achat. Puis, nous avons pu prendre contact avec Marc Le Rouzic, membre du groupe d'opposition « *Ensemble pour l'avenir de Carnac* ». Cette dernière entrevue, bien que très enrichissante, a néanmoins pu nous donner une image majoritairement négative des actions initiées par la municipalité. Il nous fut, par ailleurs, difficile de nuancer les propos de l'opposant, les adjoints communaux ayant pendant longtemps ignoré chacune

de nos demandes de rendez-vous.

Ainsi, notre investigation ne fut pas en tout point couronnée de succès. Pascal Lejean, adjoint délégué aux finances, aux services généraux ainsi qu'au développement touristique et économique du territoire, n'a jamais daigné nous rappeler pour convenir d'une rencontre, et ce, malgré nos relances et celles de Jean-Jacques Bougot. Un face-à-face avec Jean-Luc Servais, adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme de Carnac, a fort heureusement été rendu possible bien après, en octobre 2019, me permettant de comprendre un peu mieux les diverses initiatives et projets mis en œuvre sur la commune. Nous avons, en outre, été déçu face à l'insuccès de notre enquête auprès du collectif Dispac'h. Nous avons contacté le groupe de militants par le biais du réseau social Facebook en février 2019. Celui-ci, après nous avoir affirmé ne pas rencontrer de soucis pour répondre à quelques questions, a simplement décidé de les ignorer cordialement, tout comme nos divers rappels. Il nous a alors fallu tenir uniquement compte de paroles, retranscrites sur son « *éphémérides des luttes bretonnes* » mise en ligne.²⁵

23 : Il semblerait que la première élection du maire actuel : Olivier Lepick soit, par exemple, un évènement majeur dans la transformation de la commune en un pôle d'attractivité touristique : Le Télégramme, *Olivier Lepick. « Il faut un plan Marshall »*, publié le 05 février 2014, <<https://www.letelegramme.fr/morbihan/carnac/olivier-lepick-il-faut-un-plan-marshall-05-02-2014-10022138.php>>

24 : Les diverses associations contactées sont les suivantes : « *les Citoyens de Carnac* », « *les Amis de Carnac* » et « *les Amis du littoral carnaçais* ».

25 : Cette éphéméride est mise en ligne sur le site : <http://dispach.bzh/>. Les articles auxquels nous nous référons y étaient encore consultables à la date du 27 décembre 2019 : « *Oberenn Dispac'h e Karnag* » signifiant « *action à Carnac* » en breton, publié le 23 juillet 2018 et « *Bretagne résidence secondaire : villages en ruines, jeunesse en exil !* », publié le 19 mars 2018.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

En automne, de nombreux promeneurs et sportifs s'aventurent encore sur les plages carnaçoises.



Qui s'y frotte s'y pique !

Mardi 30 octobre 2018 / 13h30-15h30.
Deuxième semaine des vacances scolaires de la Toussaint.

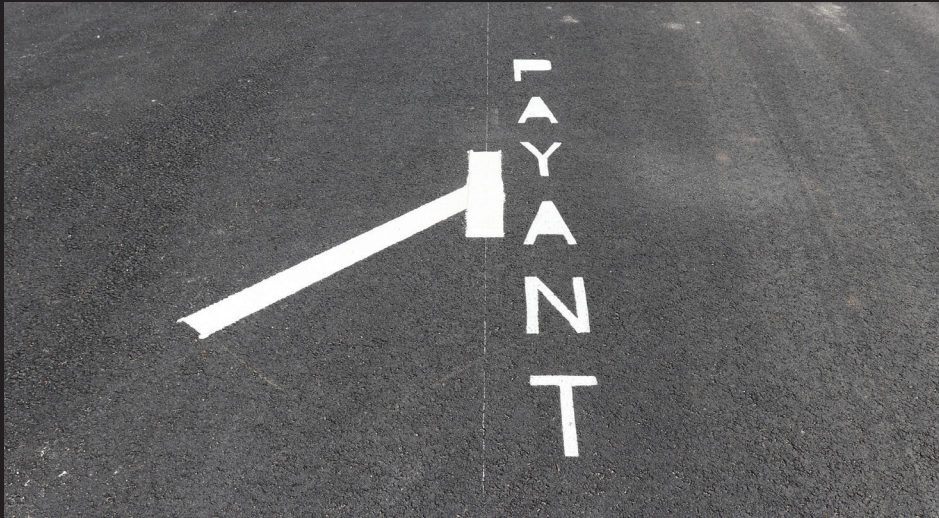
L'été est désormais loin. Dehors, un vent virulent est apparu. Sur la grève, il souffle plus fort encore que dans les terres. Du côté de Saint-Malo, sur les plages, les chars à voiles sont de sortie, les kitesurfeurs aussi. Les promeneurs, courageux, luttent contre les éléments. Ils essayent d'avancer coûte de coûte. Parka, capuche, ciré jaune, parapluie, sont autant de protections nécessaires à leur cheminement. Je ne les ai jamais vus aussi nombreux en cette période. Il va en effet de soi que le départ imminent de la Route du Rhum attire une foule inédite en cette saison.

Qu'en est-il de Carnac ? Certes, elle n'accueillera pas autant de monde cette semaine. Cependant, en cette période de vacances, nous supposons que quelques volets se seront momentanément ouverts. En outre, les activités y sont plus modestes, mais existantes. Quoi de plus excitant pour un enfant que de pouvoir se promener dans les rues le soir d'Halloween en écoutant de terrifiantes histoires ?

La station balnéaire est encore loin, mais cela fait déjà longtemps que j'ai quitté l'ambiance métropolitaine. Les paysages pittoresques défilent sous mes yeux : des bourgs bretons anciens, à la traversée de forêts denses, jusqu'aux vastes champs cultivés. Le dépaysement commence. La tranquillité et la douceur du paysage marin automnale approche.

Mon arrivée dans le quartier de Carnac-Plage fut cependant des plus chaotiques et, je pense, des plus mémorables. Les yeux rivés sur le GPS, je n'avais pas vu que le trottoir se rapprochait dangereusement de mes roues. Le choc ne fût pas violent, mais assez vigoureux pour crever mon pneu avant droit. Une halte forcée s'offrait donc à moi. Je suis arrivée et maintenant loin de pouvoir repartir. Heureusement, il y a bien pire comme endroit pour s'attarder en cette veille d'Halloween. En effet, je me sens déjà partir en voyage, stationnée sur l'allée des peupliers, entre l'avenue des Pins et celle des Saules. Par chance, les parkings de la commune ne sont pas payants en cette période ! C'est comme si le quartier ne voulait pas que je reparte. Vais-je alors rester comme l'héroïne du film « *Lulu femme nue* »²⁶ ? Celle-ci décide en effet, suite à un fâcheux évènement, de s'octroyer quelques jours de liberté, seule sur la côte, sans aucun autre projet que d'en profiter pleinement. Ce n'est pas l'envie qui me manque. Néanmoins, je me décide à trouver du secours. Me voilà obligée de faire des rencontres. Qui va accepter de m'aider ?

Les rues ne sont pas désertes, jamais je ne me m'étais imaginé qu'il y aurait autant de monde : des couples, plus ou moins jeunes, avec ou sans enfants, avec ou sans chiens ; des adolescents, avec ou sans amis, avec ou sans portables et un nombre certains de commerçants encore au travail bien qu'il soit déjà 13h30. Je croise une personne seule dans la rue, un homme d'une quarantaine d'année qui est en train de nettoyer le muret qui borde sa propriété. Je lui demande : « *Avez-vous déjà changé une roue ?* ». Bien sûr que non, cela aurait été trop beau. Il me guide toutefois vers le garage Renault, situé au bout de l'avenue



La majorité des parkings présents dans le quartier Carnac-Plage sont payants du 15 juin au 15 septembre.

des Druides -une rue parallèle à la nôtre- après le virage et juste avant le rond-point. N'ayant pas d'autre solution que de m'y rendre, je m'élançais sur l'itinéraire décrit. Je fais alors la rencontre de Christian : M. Cadudal à en croire le nom de sa concession automobile. Il m'escorte jusqu'à mon épave et me dépanne. Il remarque que je ne suis pas du coin, mon véhicule étant immatriculé dans le 35. Je lui explique alors les grandes lignes de mon investigation au cœur des stations balnéaires décrites comme étant « mortes » en hiver. « Ah ! Et bien il ne faut pas venir à Carnac ! » me dit-il. A l'en croire, la station ne serait ainsi pas touchée par la désertion en basse-saison. Elle serait même de plus en plus peuplée en cette période selon lui. « Bon l'été n'en parlons pas ! » ajoute-t-il. Pour autant, il est d'accord avec moi sur le fait que les lotissements attenants à la plage soient régulièrement délaissés hors-saison. D'après lui, cet effet repose sur la venue de la popula-

tion des grandes villes : « les Parisiens », qui viendraient s'installer ici, au calme. Il va sans dire que cet homme ne manque pas de travail, et cela en toute saison, la voiture étant le moyen de locomotion le plus prisé des touristes et bien entendu des Carnacois. En effet, 76,7% des transports utilisés par les habitants actifs pour se rendre au travail en 2015, à Carnac, sont les voitures, les camions et les fourgonnettes d'après l'INSEE.²⁷

Enfin, il est grand temps de rejoindre la plage où l'ambiance n'a pas changé depuis la dernière fois. Il y a toujours autant de monde à se promener et toujours autant d'activités à faire. Les volets des propriétés présentes au sein du quartier sont fermés pour la plupart. Mais profitons, « le temps est bon [et] le ciel est bleu », comme dans le paysage musical d'Isabelle Pierre.²⁸

27 : INSEE, *Dossier complet. Commune de Carnac (56034)*, (Mise à jour le 25/09/2018), [Consultée le 31/10/2018], <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-56034>

28 : PIERRE Isabelle, *Le temps est bon*, VENNE Stéphane, (3°29), Label Barclay, B012V6ATMO, 1972



De nombreux bateaux de plaisance restent à quai pendant la « trêve hivernale ».



Malgré le peu de résidences ouvertes, les stationnements du boulevard de la Plage restent largement utilisés en cette période.

Partie 1

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

© Les bars de plages sont autant appréciés pour le confort qu'ils apportent qu'accusés de privatiser certaines grèves à outrance. Photographie du bar nommé « Le Fisher », implanté sur la Grande Plage de Carnac



La mise en décor des espaces littoraux : une pratique qui divise

Au cœur des villes essentiellement portées par le tourisme, ce que le touriste cherche à voir « *s'impose peu à peu à la société locale comme un dispositif impératif* ». Aussi, peu à peu, « *la logique du spectacle influence l'organisation de l'espace* » nous explique Gwendal Simon, maître de conférences à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée dans son livre *Touristes et habitants : conflits, complémentarités et arrangements*, qu'il partage avec Marie Delaplace, professeure à l'Institut français d'urbanisme.²⁹ Le chercheur Vincent Vles, dans son écrit *Entre redynamisation urbaine et banalisation des espaces: tensions et enjeux de l'urbanisme touristique* ajoute : « *les architectes et les paysagistes ne gèrent plus l'espace public urbain seulement en termes de circulation des hommes et des réseaux [autrement dit, de manière utilitaire et fonctionnelle] : ils transforment sa capacité à créer une représentation d'activités sociales, du « vivre-ensemble »* »³⁰. Une ambiance qui rend propice la consommation et la flânerie touristique : le divertissement. Les termes employés pour désigner cette mise en décor sont multiples : certains théoriciens nous parlent de « *touristification* » (Jérôme Lagéiste, 1998 ; Gwendal Simon, 2017), quand d'autres évoquent la « *commodification* » (Anne Gombault, 2015 ; Gwendal Simon, 2017). De façon plus exagérée encore, quelques-uns osent les termes de « *muséification* » (Vincent Vles, 2015) ou de « *disneyisation* » (Alan Bryman, 2004)

pour évoquer ce phénomène de transformation des villes. Un phénomène qui, encouragé par les municipalités, a de fortes incidences sur le quotidien de la population locale. Aussi, le collectif Dispac'h regrette que la majorité des dynamiques et initiatives mises en place dans les stations balnéaires soient en lien étroit avec l'économie touristique ; au détriment des résidents sédentaires. Pour autant, ces derniers ne semblent pas tous impactés au même niveau par le tourisme, s'en plaignant souvent mais en bénéficiant aussi parfois. En outre, bien que le tourisme occupe une place importante à Carnac, la municipalité n'en oublie pas pour autant ses administrés, présents sur la commune tout au long de l'année.

Un tourisme « modeste » qui puise ses racines dans la culture locale.

Face aux attentes des consommateurs et à l'intensité de la concurrence auxquels font face les espaces touristiques, les acteurs de la fabrication de la ville - urbanistes et municipalités entre autres - se focalisent essentiellement sur la richesse de leur culture dite « *locale* » pour se distinguer. Néanmoins, comme nous le précise Jérôme Lagéiste, maître de conférence à l'Université d'Artois dans son article *Uniformité culturelle et culture locale sur le littoral morbihannais* : « *ce n'est pas véritablement une culture locale authentique qui résiste* » dans les communes morbihannaises, mais une culture locale prenant ses sources dans l'ensemble de la Bretagne. Assurément, « *le souci n'est pas que la culture traditionnelle locale offerte en spectacle soit authentique, ni même qu'elle ne soit pas précisément celle de l'espace*

29 : DELAPLACE Marie, SIMON Gwendal, *Touristes et habitants : conflits, complémentarités et arrangements*, Infolio, 2017

30 : VLES Vincent, « Entre redynamisation urbaine et banalisation des espaces : tensions et enjeux de l'urbanisme touristique », *Mondes du Tourisme*, publié le 30 septembre 2015, < <http://journals.openedition.org/tourisme/507>>

où elle est produite, ce qui compte c'est que le thème soit porteur » poursuit-il. La culture locale cesse donc d'être une « *réalité socio-culturelle, pour se transformer en un produit touristique* ». ³¹ Aussi, à Carnac, comme dans beaucoup d'autres stations balnéaires bretonnes, il est courant de rencontrer toutes sortes de boutiques vendant des vêtements marins symboliques : cirés jaunes, marinières multicolores, vareuses, bottes en caoutchouc et autres ; mais aussi des magasins proposant divers accessoires de plage, des souvenirs et des décorations semblables en lien avec l'univers marin : ancres, gouvernails, cordages noués ou coquillages en plastiques par exemple. Sur l'ensemble du territoire, il n'est pas rare non plus de trouver nombre d'épiceries distribuant les produits traditionnels du terroir : galette de sarrasin, caramel au beurre salé, kouing amann, cidre breton etc. Cette standardisation des produits et des espaces commerciaux, centrés sur le tourisme, entre dans un processus que certains chercheurs appellent la « *banalisation* » ou « *normalisation* ». C'est ainsi qu'Anne Gombault, professeure en management et comportement organisationnel, nous parle dans son écrit *Tourisme et création : les hypermodernes*, d'un « *tourisme culturel* » ³². Un tourisme qui entraîne un certain nombre d'effets pervers, à savoir : une « *dégradation de l'expérience due à la sur-fréquentation, [une] éviction de différents publics [dont font partie les résidents sédentaires notamment], [un] mimétisme de l'offre* » ³³, une dénaturisation des

produits et donc une monoculture touristique. Autant de retombées qui entraînent un dépérissement des activités existantes sur le territoire et une homogénéisation des espaces, qui peinent à désormais à se distinguer les uns des autres. Jérôme Lagéiste nous affirme, entre autres, que les communes morbihannaises de Quiberon, Carnac, La Trinité-sur-Mer et Arzon « *sont, sans conteste, les [...] plus « touristifiées » et donc celles qui présentent le plus haut degré de banalisation* » ³⁴. Ainsi, qu'ils soient initiés par la municipalité ou non, la plupart des projets en cours dans la commune de Carnac ont trait au tourisme : déménagement du musée de la Préhistoire, classement des mégalithes au patrimoine mondial de l'Unesco, réaménagement du futur Yacht-club et du Boulevard de la Plage, extension du casino etc. ³⁵

Malgré cette apparente banalisation touristique, la commune de Carnac, tout comme la plupart des autres stations du Morbihan, a su, nous informe Jérôme Lagéiste, rester à l'écart « *du mouvement des grandes planifications régionales* ». Ainsi, nous ne verrons pas de « *gigantisme* », ni « *d'intrusion de grandes sociétés de promotion [immobilière]* » sur le territoire nous dit-il, mais un « *saupoudrage désordonné de constructions individuelles, [...] ne reculant pas devant le pastiche de l'habitat traditionnel* » de style néo-breton. ³⁶ Assurément, les stations balnéaires bretonnes sont parvenues à conserver une image « *provinciale* » nous

31 : LAGEISTE Jérôme, « Uniformité culturelle et culture locale sur le littoral morbihannais », *Noroi*, n°179, publié en juillet-septembre 1998, <https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1998_num_179_1_6888>

32 : « *Le tourisme culturel* » est une notion introduite par Anne Gombault en opposition aux notions de « *tourisme créatif* » ou « *tourisme expérientiel* ».

33 : GOMBAULT Anne, « Tourisme et création : les hypermodernes », *Mondes du Tourisme*, publié le 30 septembre 2015, <<http://journals.openedition.org/tourisme/449>>

34 : *Op.cit.* (Note n° 31).

35 : *Op.cit.* (Note n° 16).

36 : *Op.cit.* (Note n° 31). Le style « *néo-breton* » est attaché aux maisons individuelles construites depuis les années 1960 en Bretagne et dans une grande partie de la Loire-Atlantique. Il est reconnaissable du fait de ses toitures en ardoise à double pente, de ses murs blancs et de ses encadrements de portes et de fenêtres en granit.

ici aussi, on a des buildings en centre ville

BRETAGNE^{BE}
PASSEZ À L'OUËST



passezalouest.bzh

© Campagne publicitaire sarcastique faisant la promotion de la nouvelle ligne LGV entre Paris et la Bretagne, Notchup, 2017

affirment Philippe Clairay, docteur en histoire, et Johan Vincent, chercheur associé au Centre de recherches historiques de l'Ouest, dans leur écrit *Le développement balnéaire breton : une histoire originale*. ³⁷ Une image de stations « *modestes* » et authentiques, « *fondées sur un tourisme à taille humaine* » et possédant des « *plages familiales* » et intimistes, loin de la mondanité. Cette représentation, tirée de faits historiques, s'est progressivement démocratisée et a largement inspirée la mentalité touristique de la région. En effet, suite à la crise de 1929 succédant à la première guerre mondiale, la Bretagne

ne semble pas être un territoire attractif. Les deux théoriciens nous apprennent, entre autres, que les premiers lotisseurs ne cherchent pas, à l'époque, à exploiter les littoraux bretons de façon prioritaire, ce qui entraîne un retard dans le développement touristique du territoire. Ainsi, pendant que d'autres littoraux voient naître de nombreuses stations *ex-nihilo* ³⁸, entièrement dessinées et ordonnancées à la demande de grands investisseurs - tel est le cas à La Baule par exemple -, les stations bretonnes se structurent en « *une multitude de petits lotissements [mis en place] tant [par] des autochtones que des personnes étran-*

37 : VINCENT Johan, CLAIRAY Philippe, « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2008, <<http://journals.openedition.org/abpo/230>> ; DOI : 10.4000/abpo.230>

38 : Une station balnéaire créée « *ex-nihilo* » est une station qui a été mise en place sur des terres vierges de toutes constructions. La Baule, qui en est une, a été édifée par le comte Hennecart et dessinée par l'architecte Georges Lafont.

gères à la commune, [ce] qui ne crée pas d'unité [...] mais au contraire facilite le dispersion de l'habitat ».³⁹ De plus, « faute d'actions forte des promoteurs, les images touristiques [ont] naturellement [associé] la Bretagne au maritime » poursuivent-ils. Les littoraux Bretons apparaissent alors comme des espaces dynamiques, où les populations « trouvent à vivre », tandis que les autres stations, languedociennes

ou vendéennes notamment, tendent à se transformer progressivement et de manière plus rapide en villes d'agrément et de divertissement. Les familles présentes depuis plusieurs générations à Carnac comme sur le reste du littoral breton, n'ont donc pas eu à subir l'implantation massive de « *Mari-nas* » touristiques sur leur littoral.

39 : Op.cit. (Note n° 37).



© Aux prémices de la promotion touristique, le rôle des affiches était primordial. Celle-ci, par exemple, met en avant les différents charmes de la station balnéaire carnacoise.

Les effets de la mise en tourisme sur les populations locales : entre disconvenances et opportunités.

Changement de pratiques habitantes, changement de population, mutation des commerces, sont autant de sources qui bouleversent le quotidien des résidents sédentaires, les gênant parfois en termes de bruit, de nettoyage, d'embouteillages, de files d'attentes, de stationnement mais aussi et surtout de coûts. Jean-Jacques Bougot, vice-président de l'association « *les Amis de Carnac* » nous assure ainsi qu'à partir des vacances de Pâques, les journaux ne sont plus les mêmes, les poissons et les prix non plus. Aussi, tous les produits vendus changent de façon saisonnière, s'améliorant au grand bonheur des touristes, faisant fi de l'avis des Carnacois. Le « *hors-saison* » ou la « *basse saison* » devient ainsi pour les résidents sédentaires un moment de paix, un moment de calme précédent ou suivant la tempête estivale. Cette mise en sommeil de la vie touristique n'est alors pas redoutée de chacun, mais parfois même particulièrement appréciée. Jean-Jacques Bougot nous affirme par ailleurs que les locaux « *n'attendent qu'une période* », à savoir septembre, « *que les maisons [secondaires] se ferment* », notamment afin de pouvoir pleinement accéder à la plage. Comme le dit simplement Johan Vincent dans son article *Hors-saison : une saison à préparer la station balnéaire* : « *sans touristes, la station balnéaire, définie aujourd'hui comme un lieu de séjour situé au bord de la mer et généralement aménagé pour l'accueil des vacanciers, n'existe pas et reste une commune littorale.* »⁴⁰ Il évoque au travers de

cette formule un retour à l'ordinaire, à la normalité, voire à la réalité pour les résidents sédentaires : une réalité libérée des contraintes amenées par le tourisme.

Bien qu'ils soient impactés par le tourisme au même titre que les autres, certains habitants locaux n'hésitent pas à tirer profit de la situation. Ainsi, ils peuvent eux-mêmes devenir porteurs du développement touristique du territoire en endossant de nouveaux rôles. Parfois, nous explique Gwendal Simon « *ils deviennent « ambassadeurs », se proposent comme guides, « visitent en touristes » leur propre territoire, ou s'engagent dans la valorisation d'un patrimoine méconnu.* » Ainsi, poursuit-il, « *on observe aujourd'hui un nombre non négligeable d'expériences, qu'elles soient participatives ou associatives, qui proposent des découvertes du territoire où les habitants sont aux « avant-postes » en tant que guides, prescripteurs, initiateurs* »⁴¹ et nous ajouterions même : logeurs. A Carnac, Jean-Jacques Bougot se propose comme guide à l'occasion de deux circuits - urbain hors-saison et rural en saison - afin de faire visiter le patrimoine architectural et naturel de sa commune. Sa connaissance du territoire et de son histoire, ainsi que son ancienneté en tant que Carnacois lui procurent des atouts majeurs pour des visites « *hors des sentiers battus* », ponctuées d'anecdotes et de raccourcis. Il a de lui-même commencé à mettre au point un circuit urbain il y a 6 ans. Un circuit que nous avons eu la chance de découvrir à ses côtés lors d'une visite le 27 mars 2019. Durant ce parcours, il nous explique l'évolution de la station balnéaire, mise en place par la venue de ses premières villas

40 : VINCENT Johan, « Hors saison : une saison à préparer la station balnéaire (Bretagne-Sud et Vendée, 1850-1945) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2010, < <https://www.caim.info/revue-annales-de-bretagne-et-des-pays-de-l-ouest-2010-3-page-113.htm> >

41 : Op.cit. (Note n° 29).

de granit, elles-mêmes construites par les frères Jamet aux alentours de 1900. Puis, il nous présente la commune à ses prémices, lorsque le quartier de Carnac-Plage n'était qu'une dune bordée de marais salants et régulièrement inondée par la montée des eaux. Du reste, Jean-Jacques Bougot précise dans une interview donnée pour le journal Ouest-France en mai dernier, qu'« *il y a de plus en plus de Carnacois d'origine qui viennent redécouvrir l'histoire de la ville ou de leur propre famille* » et que, « *cette même demande se retrouve de plus en plus chez les résidents secondaires qui veulent découvrir l'histoire du bien qu'ils possèdent* »⁴². Nous pouvons ainsi affirmer que les résidents sédentaires et secondaires s'impliquent bel et bien et de plus en plus aujourd'hui à maintenir voire améliorer l'offre touristique présente sur leur lieu de vie quotidien. Néanmoins, cela n'engage malheureusement, pour le moment, qu'une rare partie de la population.

Des aménagements urbains profitables tant à l'économie touristique qu'aux résidents sédentaires.

Il semblerait que souvent à Carnac les habitants ne soient pas associés aux processus décisionnels en matière de politique touristique⁴³, ni reconnus en tant que contributeurs dans la mise en place du cadre touristique particulier de la commune. Certains habitants locaux en viennent à se sentir délaissés par la municipalité, la priorité étant donnée aux quartiers touristiques

et à leurs habitants : les résidents secondaires et les touristes. « *La vitrine, c'est ici !* » nous dévoile Jean-Jacques Bougot en évoquant Carnac-Plage, le quartier majoritairement touristique de la commune. Marc Le Rouzic, membre du groupe d'opposition « *Ensemble pour l'avenir de Carnac* » nous révèle, du reste, que les employés communaux sont souvent affectés à l'entretien du quartier attenant à la plage et non à celui des villages. Aussi, tous deux s'accordent à dire que la moitié de la population - résidant dans la campagne carnacoise ou les quartiers périphériques du centre-bourg - n'est pas considérée, tous les travaux d'aménagement et d'entretien, ainsi que les investissements semblant être tournés uniquement vers la plage et le centre-bourg, les deux centralités de la commune.

Malgré tout, nous ne pouvons nier le fait que ces aménagements et travaux bénéficient également aux résidents sédentaires. Marie Delaplace nous explique : « *dans un monde caractérisé par une mobilité toujours plus importante, les infrastructures de transports [entre autres] sont vues comme la solution aux difficultés économiques des territoires et profitent donc aux résidents* »⁴⁴. La municipalité de Carnac l'a bien compris. Ainsi, depuis plusieurs années maintenant, les principaux travaux qu'elle met en place - qu'ils soient fraîchement achevés ou en cours de réalisation - concernent essentiellement la voirie et l'espace public de la commune. Le

but étant, *in fine*, de relier les quartiers Carnac-Plage et « *Carnac-Ville* »⁴⁵ par des liaisons douces, afin notamment de redynamiser l'activité commerciale du centre-bourg en lui redonnant une plus-value touristique. Pour cela, plusieurs travaux sont prévus : réaménagement de la place de l'église, restructuration de la rue Saint-Cornély, de l'avenue de l'Atlantique et de l'avenue la Poste. Cette dernière, qui relie le bourg à la plage, a fait l'objet d'un soin tout particulier.

Elle a été réaménagée de façon à faciliter les circulations douces - celle des vélos notamment - avec une piste cyclable dédiée. Les voies de circulation automobile, quant à elles, ont été considérablement réduites, bien que le projet conserve « *un nombre suffisant* » de places de stationnement en centre-bourg, l'idée étant de ne pas pénaliser les commerçants.⁴⁶ En ce qui concerne la réorganisation de la place de l'église, le projet prévoit de laisser « *de vastes trottoirs*

45 : Le terme « *Carnac-Ville* » a été employé pour désigner le centre-bourg de Carnac dans l'article Ouest-France cité juste en dessous (Note n°46). Ce n'est donc pas une appellation officielle.

46 : Ouest-France, *Les aménagements du bourg se poursuivent*, publié le 07 juillet 2018, (mis à jour le 09 juillet), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-amenagements-du-bourg-se-poursuivent-5872172>>



© Depuis 2017, le festival « *Terraqué* » participe à la valorisation de la campagne carnacoise en s'implantant au cœur des différentes chapelles dispersées sur le territoire communal. Photographie : Festival TERRAQUÉ, Twitter, 2019

42 : (1) Ouest-France, *Des randonnées pour découvrir la campagne de Carnac*, publié le 24 juillet 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/des-randonnees-pour-decouvrir-la-campagne-de-carnac-6457298>>

(2) Ouest-France, *Il fait découvrir les secrets de la commune*, publié le 05 mai 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/il-fait-decouvrir-les-secrets-de-la-commune-6336258>>

43 : Lors d'un entretien avec Jean-Luc Servais en octobre 2019, nous avons appris que le processus de participation des habitants dans les projets urbains à Carnac se limite à une participation « classique », par le biais de réunions et d'enquêtes publiques post-projet, à l'issue desquelles est rendu un avis dit « simple », c'est-à-dire non décisionnel.

44 : *Op.cit.* (Note n° 29).

et des espaces plats » au nord de l'office de tourisme, qui permettront « d'améliorer la lisibilité de l'espace public, de ralentir les véhicules et [de] dégager des zones de convivialité importante » nous explique Jean-Luc Servais, adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme à Carnac, dans une interview pour le journal Ouest-France.⁴⁷ De même, le réaménagement du centre-bourg, qui est encore en cours à l'heure actuelle, a d'ores et déjà prouvé son efficacité. Jean-Luc Servais nous raconte - cette fois-ci lors d'un entretien privilégié en octobre dernier - la joie avec laquelle une pharmacienne présente sur place lui a annoncé qu'elle a considérablement augmenté son chiffre d'affaire depuis la fin des travaux sur le premier tronçon, rue Saint-Cornély. Il nous expose aussi le fait que les résidents secondaires, logeant essentiellement à Carnac-Plage, sont revenus consommer dans le centre-bourg suite à sa rénovation. Ainsi, selon lui, « il y a une vie [aujourd'hui] au centre-bourg qu'il n'y avait quasiment plus avant ». Assurément, le temps est loin où les commerces du bourg mutaient vers la plage, alors unique lieu de convoitise.⁴⁸ L'amélioration de l'accessibilité du centre-bourg permet aussi aux Carnacois les plus éloignés du bord de mer de bénéficier d'une centralité proche et renouvelée, notamment du fait du tourisme.

Le dimensionnement des infrastructures et des équipements : un casse-tête saisonnier.

Le pic démographique dont sont « victimes » les stations balnéaires en sai-

son estivale amène quelques soucis en termes d'infrastructures, de services et de réseaux. Ainsi, dans les communes morbihannaises, en pleine saison, se pose un problème de réseau téléphonique saturé, « exécrable » à en croire les maires de Carnac : Olivier Lepick et de la Trinité-sur-Mer : Jean-François Guézet, qui « partent en guerre contre les opérateurs de téléphonie mobile ». En effet, nous indique un article du journal Ouest-France qui s'est penché sur la question : « pendant la période estivale, Carnac passe de 4 500 à 50 000 habitants, et la Trinité-sur-Mer de 1 500 à 20 000. Il est évident que les infrastructures d'hiver ne peuvent absorber l'accroissement de la demande pendant la saison. »⁴⁹ Le souci n'est alors pas de décevoir les villégiateurs qui, nous l'imaginons, n'ont pas besoin d'internet outre mesure, pouvant se passer de leurs smartphones le temps des vacances. Le souci est que la saturation du réseau empêche les résidents sédentaires n'étant pas nécessairement en congés de pouvoir vivre confortablement en saison estivale. Se pose alors la question suivante : quel est le dimensionnement idéal des infrastructures, des services et des réseaux (assainissement, réseaux de distribution électrique etc.) dans une commune fortement marquée par la saisonnalité ? Il nous semble peu optimal de proportionner ces équipements dans l'optique de satisfaire les touristes car une bonne partie d'entre eux seraient sous-utilisés en saison hivernal. Or tel est déjà le cas pour un bon nombre de constructions dans les stations balnéaires : résidences secondaires, commerces, parkings etc. Étonnamment, Jean-Luc Servais semble être d'accord avec

47 : Op.cit. (Note n° 46).

48 : La mutation des commerces du bourg vers la plage qui se faisait auparavant est sous-entendu dans le discours de Jean-Jacques Bougot, lorsqu'il nous dit, courant mars 2019 : « On fait tout pour Carnac-Plage [...] et les commerces se déplacent ici. »

49 : Ouest-France, *Ils dénoncent la qualité exécrable des réseaux téléphoniques*, publié le 23 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-ils-denoncent-la-qualite-execrable-des-reseaux-telephoniques-5933658>>



© L'accès à internet -étant progressivement devenu un besoin vital- s'est transformé en un critère de sélection apprécié par les villégiateurs dans leur choix de destination touristique.
Caricature : Patrick Chappatte dans « International Herald Tribune » 2006

nous. Aussi, ce dernier ne trouve pas souhaitable d'adapter les réseaux et infrastructures de Carnac au regard de « 5 ou 6 semaines dans l'année », et ce, notamment au vu des impacts fonciers et esthétiques que cela pourrait générer. Une solution pour soulager les résidents sédentaires serait alors de développer le réseau téléphonique, certes, mais de façon plus habile, en concomitance avec un accroissement de la population présente à Carnac tout au long de l'année et donc, en concordance avec un élargissement de la saison estivale. Cet élargissement est, par ailleurs, une volonté qui tend à se faire ressentir au niveau des commerçants - ce que nous allons voir

dans une prochaine partie - mais aussi au niveau des deux offices de tourisme de la commune. Aussi, chacune d'elle s'évertue à organiser des activités toute l'année, que ce soit des animations qui s'adressent plutôt aux villégiateurs ou plutôt aux résidents sédentaires.

Une mise en place d'événements culturels qui perdure au fil des saisons.

« Les événements culturels sont [...] un outil permettant d'attirer les touristes tout en bénéficiant aux populations locales » nous énonce Marie Delaplace.⁵⁰ Aussi, à Carnac, même en période creuse,

50 : Op.cit. (Note n° 29).

les offres sont nombreuses. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller jeter un œil à l'agenda culturel de la commune « Carnac s'anime », mis en ligne tous les mois sur le site internet des offices de tourisme.⁵¹ Expositions, visites guidées, conférences, tournois de bridge, dîners spectacles au casino, ateliers d'art et d'écriture en tous genres y sont présents, tout comme, pour

le mois de février 2020, un championnat interrégional de cross-country et une soirée spéciale « Harry Potter » entre autres.⁵² Ainsi, il y en a pour tous les goûts : pour les plus jeunes comme les anciens, pour les passants comme les résidents. L'élargissement de la saison estivale commence alors bel et bien à se mettre en place. Les chiffres parlent d'eux mêmes : à Carnac,

51 : Le site officiel des offices de tourisme de Carnac est consultable sur le lien suivant : <<https://www.ot-carnac.fr/>>

52 : L'agenda que nous avons consulté pour cet écrit est celui de février 2020, consultable en ligne à cette adresse le 28 février 2020 : <[ot-carnac.fr/content/uploads/2020/01/carnac_programme-animations_fevrier-2020.pdf](https://www.ot-carnac.fr/content/uploads/2020/01/carnac_programme-animations_fevrier-2020.pdf)>



© L'organisation de manifestations nautiques apporte à la station balnéaire carnacoise une renommée nationale. Photographie de la 32ème édition de « l'Eurocat », Christophe Le Bohec, 2018

en avril 2017, déjà 14 850 personnes ont visités les offices de tourisme pour des renseignements, et ce, contre 1 350 entre novembre et janvier et 38 000 entre juillet et août de cette même année.⁵³ A en croire Anne Gombault, ce mouvement devrait de plus s'intensifier, les consommateurs cherchant aujourd'hui « à vivre des expériences touristiques créatives », à savoir, à prendre l'occasion de « développer leur potentiel créatif à travers une participation active aux expériences [...] offertes par la destination touristique. » Elle s'appuie ici sur les propos d'Ernest Sternberg, enseignant chercheur à l'école d'architecture de l'Université de Buffalo qui dit: « les touristes sont des touristes parce qu'ils veulent compenser le désenchantement, la sécularité et la banalité de leur vie par la confrontation temporaire à l'altérité - l'aventureux, l'étranger, l'ancien ou le spectaculaire. Les entreprises touristiques font leur affaire de concevoir, de produire et de vendre de telles expériences. » De par leur participation aux activités, la théoricienne nous explique, en outre, que le touriste devient « habitant du territoire qu'il visite » et l'habitant devient « le touriste de son propre territoire ». ⁵⁴ La frontière entre les deux statuts tend alors à s'éclaircir, permettant, nous le pensons, d'adoucir les mœurs entre les deux populations dont les relations semblent parfois conflictuelles. Même le résident secondaire qui, avant d'être touriste, « habite, réside et est ancré sur le [territoire] » ⁵⁵ n'est pas souvent considéré comme étant le bienvenu par la population locale.

Résidents sédentaires et résidents secondaires : une cohabitation partagée entre conflits et entraides.

Un reproche couramment formulé envers les résidents temporaires est qu'ils sont « difficilement mobilisables sur des problèmes locaux », « ne participant pas à la vie politique en générale et ne votant pas ». ⁵⁶ Aussi, comme le décrit Jean-Didier Urbain, le résident secondaire serait simplement « un passant qui reste, et un habitant qui passe » ⁵⁷. Pour autant, il est nécessaire de souligner la diversité de cette population « dont l'usage de la villégiature est loin d'être homogène », comme nous l'affirme Gwendal Simon. Aussi, poursuit-il, tandis que certains « font le choix du retrait et de la distance » d'autres « expriment un désir sincère de présence et de participation à l'organisation sociale locale ». ⁵⁸ Il est ainsi courant que certains d'entre eux adhèrent et participent aux associations présentes dans leur commune. Jean-Jacques Bougot l'admet, son association : « les Amis de Carnac » comprend environ 170 membres, dont « 30% sont Parisiens ». Le lapsus est ici révélateur. En effet, il semblerait, toujours selon lui, qu'un bon nombre de résidents secondaires présent à Carnac proviennent de la banlieue parisienne. Certains habitants provisoires s'investissent donc dans la vie communale, quittant leur statut de « vrais résidents secondaires » : de « Duchentil » à Carnac, ⁵⁹ pour devenir de « bons résidents secondaires ». Des résidents qui ont, d'après Rolande Bonnain-Dulon, maî-

53 : Ces chiffres nous ont été communiqués par une employé de l'office de tourisme de Carnac-Plage, en octobre 2018.

54 : *Op.cit.* (Note n° 33).

55 : Cette citation de Jean-Didier Urbain est reprise dans un ouvrage précédemment cité (Note n° 19).

56 : *Op.cit.* (Note n° 29).

57 : *Op.cit.* (Note n° 19).

58 : *Op.cit.* (Note n° 29).

59 : Les résidents secondaires à Carnac sont surnommés « duchentil », nous explique Jean-Jacques Bougot. À l'origine, le terme était un mot breton employé pour désigner des membres de l'aristocratie. Puis le mot a évolué et désigne aujourd'hui les habitants de la région qui n'en sont pas originaires.

trousse de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales dans *L'autre maison*, un ouvrage de Françoise Dubost, directrice de recherches au Centre national de la recherche scientifique « *gagné en quelque sorte leur brevet de citoyenneté* » en raison de leur bonne conduite envers la communauté. Une communauté dont ils

deviennent des membres un peu à part, « *entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs* ». Au fond, ajoute-elle, « *peu importe d'être ou non né dans la commune, l'essentiel est d'y être adopté* ». ⁶⁰ Il est alors bel et bien possible que les « *touristes* » soient vecteurs de dynamisme en toute saison, et ce, au même titre que les « *locaux* ». Par ailleurs,

60 : DUBOST Françoise, *L'autre maison : la «résidence secondaire»*, Paris : Autrement, 1998

DEFILE, CONCERTS
TRAD, ROCK
& BAROQUE
EXPOSITIONS
ART, ANTIQUITES,
DESIGN, MODE,
RESTAURATION,
BOISSONS,
PRODUITS DE
BRETAGNE,
ANIMATIONS ET
JEUX ENFANTS

18-19
MAI 2019

MAIRIE DU XV^E
PARIS

10^e
édition

FÊTE DE LA
BRETAGNE
GOUEL BREIZH

HTTPS://PARISBRETON.BZH/ - HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/PARIS.BRETON/

© La culture bretonne s'exporte au-delà des frontières.
Affiche de la 10^e édition de la « Fête de la Bretagne » s'installant au cœur de la capitale française, Paris Breton, 2020



il ne faut pas omettre de préciser que les « *les résidents secondaires sont considérés comme des populations contribuant de manière notable à l'économie présente des territoires.* » ⁶¹ En effet, ils sont comptabilisées dans le calcul de la « *Dotation Globale et Fonctionnement* » (DGF) versée par l'État à hauteur d'un habitant fictif par résidence secondaire et s'acquittent des impôts locaux tels que la taxe d'habitation, la taxe foncière ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment. ⁶² Ils forment ainsi une manne financière importante pour le développement économique de la commune.

et l'altruisme de le faire. Mais comme nous le savons bien, chacun peut librement décider d'agir autrement. Après tout, il existe bien des résidents sédentaires qui ne s'associent pas à la vie de leur commune, ne votant pas par ailleurs. Alors, pourquoi tous les résidents secondaires devraient-ils le faire ?

Les résidents secondaires ne sont, de plus, pas les seuls à devoir faire des efforts. A Carnac, afin de recréer un lien social entre les deux populations, une démarche a été de mettre en place une « *convention de participation citoyenne à la sécurité* », signée en mai 2019. L'objectif premier de ce dispositif étant « *d'associer les habitants [locaux] d'un quartier à la protection de leur environnement immédiat* ». Ces derniers s'engagent donc, entre autres, à veiller sur les résidences secondaires vacantes une bonne partie de l'année. Le processus est le suivant : les référents de quartiers recueillent auprès des citoyens tous les faits suspects que ceux-ci ont remarqués et relayent ensuite l'information aux autorités compétentes. Ce système peut, de ce fait, aider à prévenir des risques de cambriolages, par exemple. ⁶³ Aussi, se met en place une forme d'entraide entre les deux populations : les résidents locaux deviennent « *voisins vigilants* » tandis que les résidents temporaires s'investissent dans la vie communale. Bien entendu, nous évoquons seulement ici ceux qui ont la volonté

61 : Op. cit. (Note n° 19).

62 : Ibid.

63 : Ouest-France, *Le protocole de participation citoyenne validé*, publié le 04 mai 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-protocole-de-participation-citoyenne-valide-6334866>>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Dès la mi-septembre, de nombreuses résidences secondaires entrent en hibernation sur les côtes bretonnes.



« L'été te demandera ce que tu as fait l'hiver ! »⁶⁴

Jeudi 03 janvier 2019 / 12h30-16h00.
Deuxième semaine des vacances de Noël.

Comme nous le savons tous et toutes, les vacances de Noël sont propices aux retrouvailles familiales. N'est-il pas alors formidable, durant cette période, de pouvoir rejoindre une résidence de loisir ? Celle-ci se présente, en effet, tel un haut lieu de rassemblement « où l'on se construit des souvenirs » en famille ou entre amis.⁶⁵ Cependant, beaucoup d'entre-elles restent délaissées en basse-saison. J'espère, en tout cas, que la commune de Carnac, en cette période de fête, ne sera pas tombée dans la morosité et la tristesse d'une station balnéaire abandonnée. D'autant plus qu'il n'y a qu'à étudier l'agenda des événements de la commune pour découvrir que les activités organisées y sont nombreuses : expositions, visites, tournois de bridge, lotos et animations musicales en sont quelques exemples. Le célèbre marché de la Saint-Sylvestre ainsi que le marché des artistes, présents dans de nombreuses villes en cette saison, accueillent, quant à eux, les visiteurs de 9h à 19h dans le centre-bourg de Carnac.⁶⁶ J'ai hâte de les découvrir !

Arrivant une fois de plus sur la commune dans l'heure de midi, ma priorité est de trouver un établissement où me restaurer. Heureusement, internet est là pour m'aider. Classé au top 10 des meilleurs

restaurants de la commune sur Trip Advisor, « Chez Auguste » et son excellente moyenne de 4.5/5,⁶⁷ me semble, dans un premier temps, être un choix opportun. La crêperie, dont la notoriété n'est plus à faire, est cependant d'ores et déjà prise d'assaut à mon arrivée. Je dois alors me rabattre sur « le 18ème amendement » : une brasserie localisée en plein cœur du quartier touristique de Carnac.

Etant pleinement satisfaite de mon repas et de l'accueil chaleureux du couple hôte, je suis surprise de voir autant de chaises vides à mes côtés : les seuls clients présents dans la salle et sur la terrasse du restaurant étant une clientèle d'habitues composée d'un couple de quinquagénaires rennais et d'un petit groupe familial. Cette situation ne semble néanmoins pas gêner le gérant, heureux de m'apprendre qu'il y avait plus de monde la semaine dernière que ces derniers jours. « Les Parisiens » : ces résidents temporaires, seraient ainsi de retour pour les fêtes selon lui. A y regarder de plus près, un bon nombre de véhicules stationnés dans les rues comporte effectivement des immatriculations en 75 ou en 92 qui, respectivement, correspondent à la ville de Paris et au département des Hauts-de-Seine. Pourtant, en levant les yeux sur les maisons environnantes, je m'aperçois qu'une grande majorité des volets demeurent clos. C'est dire le nombre de résidences de loisir présentes dans le quartier !

De plus, certains commerces ont décidé, à leur tour, de plier bagage durant cette trêve hivernale. Aussi, vous trouverez

64 : Cette formule, retravaillée, est issue d'une exposition nommée « L'hiver te demandera ce que tu as fait l'été », réalisée par le plasticien Benoît-Marie Moriceau.

65 : MEZRAHI Claude, *Le marketing des opérations de promotion immobilière*, Paris : Presses ENPC, 2010

66 : Ot-Carnac, *Carnac s'anime en janvier*, [Consulté le 02/01/2019], https://www.ot-carnac.fr/files/ot-carnac/files/fichiers/carnac_sanime_en_janvier_2019_1.pdf

67 : Trip Advisor, *Meilleurs Restaurants à Carnac, Morbihan*, [Consulté le 03/01/2019] https://www.tripadvisor.fr/Restaurants-g187096-Carnac_Morbihan_Brittany.html



De multiples hébergements commerciaux ferment eux aussi leurs portes une majeure partie de l'année.

sur leurs vitrines, si ce n'est des affiches jaunes fluo indiquant un destockage massif à -50% de tous leurs produits, un joli message d'excuses pour cette fermeture « annuelle ». Le quartier, évidé de la majeure partie de ses occupants, apparaît alors comme peu jovial et accueillant. Ce n'est pas étonnant de croiser aussi peu de gens dans les rues !

Le gérant du « 18ème amendement » me confie, par ailleurs, que ses meilleurs clients, hors périodes de vacances, sont les commerçants du quartier et non les résidents sédentaires ou les retraités, ces derniers préférant rester « en centre-ville » plutôt que de venir « à la plage ». Cela tombe bien car j'ai justement prévu de me rendre dans le bourg pour visiter le marché de Noël. Je m'attends désormais à y croiser du monde !

Je ne saurai vous dire au combien j'ai alors été déçue de voir seulement trois petits stands esseulés au coeur du marché. Ne voulant pas regretter d'avoir quitté la plage si tôt, je décide d'arpenter le reste du centre-bourg. Malgré ce que nous pouvons penser, ce dernier n'est malheureusement pas plus dynamique que le quartier du bord de mer en cette période.

Ainsi, un seul endroit semble toujours peuplé : la plage, ce vaste espace accessible à tous et en toute saison. Nous y retournons encore et encore. Seul le vent froid hivernal nous fait désormais obstacle. Certains, comme moi, décident de le braver sans hésiter. D'autres restent bien au chaud dans leur voiture garée face à la mer, contemplant de façon immobile, comme au cinéma, le paysage maritime en perpétuel mouvement.



Les nombreux sacs de sables bloquant les accès à la plage témoignent de l'agitation récurrente de la mer en cette saison.



Sur le bord de mer, quelques résidences semblent délaissées depuis plus longtemps que d'autres.

Partie 2

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Les divers effets d'une économie touristique prépondérante dans le domaine de l'emploi

au travers d'un cas pratique examinant le déménagement du « Super U » de Carnac-Plage.

Les saisonniers du tourisme : une population partiellement touchée par la précarité de l'emploi.

Au-delà de révolutionner de façon saisonnière le quotidien et la qualité de vie des résidents sédentaires, l'économie touristique, qui rappelons-le est dominante sur le territoire à 85% selon le maire actuel⁶⁸, influe également sur le marché du travail. Il ne faut pas oublier qu'au-delà d'être une source de revenus considérable, les résidents secondaires, tout comme les touristes, sont également vecteurs d'emplois durables pour la commune. Assurément, la sécurité et l'entretien des résidences secondaires vacantes une bonne partie de l'année génèrent quotidiennement du travail. C'est un exemple parmi d'autres. Le tourisme créé ainsi de nombreux emplois, qu'ils soient essentiellement saisonniers ou fortement dépendants de la saisonnalité. Des postes qui, comme nous l'affirme le collectif Dispac'h, sont pour beaucoup précaires. Ce n'est pas la seule répercussion à déplorer. En effet, il semblerait, à en croire Marie Delaplace et Gwendal Simon, que le tourisme tend à évincer les autres domaines d'emploi du territoire.⁶⁹ Pour autant, il n'est pas véridique d'affirmer que rien n'est mis en place à l'échelle de la commune, comme à celle de l'intercommunalité, pour lutter contre l'évasion commerciale et économique. Aussi les projets ne manquent-ils pas. Nous allons le voir

L'activité touristique génère un nombre d'emplois conséquent. Aussi, entre avril 2018 et mars 2019, plus d'un million de personnes en France ont obtenu un contrat saisonnier, la majorité étant liée à la restauration, à l'hébergement et aux loisirs touristiques.⁷⁰ Pour autant, ces professions concentrent un certain nombre de désavantages justifiant leur qualification de « précaire ». En effet, l'emploi saisonnier en milieu touristique semble en divers points vulnérable. Il peut être, d'une part, moralement et physiquement exigeant. Il est ainsi fréquent d'entendre parler de conditions de travail difficiles avec des rythmes soutenus et des horaires décalés ou de grandes amplitudes. D'autre part, il est éphémère dans le sens où il n'y a aucune garantie qu'un contrat, dont la durée en moyenne ne dépasse pas deux mois dans l'année⁷¹, soit renouvelé. En outre, il n'est pas rentable, le faible salaire empoché par le salarié ne compensant parfois pas ses frais exorbitants d'hébergement, de parking ou de transport quotidien. Aussi, l'une des principales difficultés rencontrées par les candidats, en saison, est-elle de décrocher un hébergement qui ne soit ni trop cher, ni trop éloigné des espaces d'emploi. Or, 70% d'entre-eux vivent à une trop grande distance de leur lieu de travail

68 : *Op. cit.* (Note n° 16).

69 : *Op. cit.* (Note n° 29).

70 : Le nombre de contrats saisonniers est, plus précisément, 1 050 000. Ce chiffre provient d'une étude faite en France hors Mayotte par la DARES : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques. L'étude est visible sur le lien suivant : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/quelle-place-occupe-l-emploi-saisonnier-en-france>.

71 : *Ibid.*

pour pouvoir se permettre de ne pas louer d'hébergement sur place.⁷² Ainsi, ces « *travailleurs temporaires* », comme les appelle Marie Delaplace, sont présents sur l'impitoyable marché du logement touristique au même titre que les villégiateurs. A en croire les publications locales, l'hébergement des saisonniers serait, du reste, « *hors de prix* » sur la côte Morbihannaise.⁷³

Ces nombreux inconvénients expliquent, par ailleurs, un rejet croissant de la population pour cette catégorie d'emploi. Ainsi, ces dernières années, les municipalités et les entreprises peinent à recruter.⁷⁴ Le rapport Franco de 2003 nous le révélait déjà : « *Aujourd'hui l'économie du tourisme connaît deux grandes difficultés : plus de 50 000 offres d'emplois ne sont pas pourvues dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. [La] profession connaît, [en outre], un turn-over important.* » Aussi, nous indique-t-il par la suite, « *chaque année, près de 100 000 personnes quittent la filière du tourisme à cause de la précarité statutaire, une [valorisation] des métiers qui reste insuffisante et une formation inadaptée aux besoins du marché* ». ⁷⁵

Toutefois, un certain nombre de mobilisations voient le jour. Aussi, afin de remédier aux problèmes de recrutement qui pénalisent l'attractivité économique du territoire, « *la Maison du logement* », créée par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a tenté de trouver en 2019, pour les saisonniers

estivants, des hébergements disponibles dans les campings ou dans les hôtels. Ce ne fut cependant pas une mince affaire, les structures d'hébergement touristique étant déjà chargées en termes de réservation.⁷⁶ De même, les services de l'État, du patronat et des syndicats de salariés se sont réunis au sein d'une seule et même structure : « *la Maison du saisonnier* » dont le projet est, aux yeux de Bernard Massas, président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, d'« *offrir des réponses rapides, à coût abordable, et avec un habitat bien situé, pour les publics qui souhaitent s'installer de manière temporaire entre avril et octobre.* » L'objectif de ce dernier groupement est ambitieux puisqu'il s'agit pour lui de trouver de la place pour les travailleurs temporaires au sein même des « *logements sous-occupés* », c'est à dire, au cœur des résidences secondaires délaissées et des résidences principales sous-utilisées par leurs propriétaires, que sont souvent les personnes âgées.⁷⁷ Cette dernière solution semble d'autant plus intéressante à mettre en œuvre qu'elle résoudrait aussi en partie les problèmes liés à la difficulté d'accès aux logements en bord de mer de ménages plus modestes, un élément que nous évoquerons dans un dernier chapitre.

Il est également essentiel de différencier les diverses populations de saisonniers car il semblerait que toutes ne soient pas précaires, n'étant pas touchées par les mêmes difficultés. Annie Boyer, chargée

d'études à l'Observatoire Régional des Métiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, distingue ainsi les travailleurs saisonniers au regard de trois modalités de saisonnalité : la saisonnalité choisie, la saisonnalité subie et la saisonnalité s'inscrivant dans un parcours professionnel. Ainsi, la fragilité de l'emploi saisonnier telle qu'on a pu l'évoquer précédemment ne concernerait que les salariés entrant dans la « *saisonnalité subie* », où l'individu se voit obligé d'accepter le poste, faute de trouver un emploi stable (les chômeurs en recherche

d'emploi par exemple), et ceux entrant dans la « *saisonnalité s'inscrivant dans un parcours professionnel* », qui cherchent simplement à acquérir de premières expériences dans le monde du travail (les étudiants entre autres). Pour ces derniers, l'emploi saisonnier se présente malgré tout comme un tremplin vers le monde professionnel. En revanche, il semblerait que les salariés entrant dans la « *saisonnalité choisie* », ne soient pas en situation de précarité, ces derniers étant le plus souvent convenablement rémunérés, logés par les



72 : Op. cit. (Note n° 29).

73 : Ouest-France, *Emploi. Les contrats saisonniers ne font plus recette en Morbihan*, publié le 07 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/pontivy-56300/emploi-les-contrats-saisonniers-ne-font-plus-recette-en-morbihan-6299142?fbclid=IwAR2x6kueKGS-eDO6UwsfV8PLFYryqLUBGUSaUcYajRWsXw0mqmKD0VUATR8>>

74 : Ibid.

75 : Op. cit. (Note n° 29).

76 : Op. cit. (Note n° 73).

77 : L'Indépendant, P.-O. : *travailleurs saisonniers recherchent logement désespérément*, (mis à jour le 10 avril 2019), <https://www.lindependant.fr/amp/2019/04/10/perpignan-travailleurs-saisonniers-recherchent-logement-desesperement.8122652.php?fbclid=IwAR1Owd0VEJRZY7zYGeTVKzbnHw4nlP8qc6qa_R7qm7imd6fmq-9S3U0lcfM>

© Un bon nombre d'individus travaillent durement pour produire les vacances des autres.
Caricature : Philippe Vuillemin

employeurs et régulièrement sollicités par de grands établissements (les travailleurs itinérants) - ce qui est fréquemment le cas pour les chefs cuisiniers entre autres.⁷⁸ Ainsi, les travailleurs saisonniers ne revêtent pas tous la casquette de « *nouveaux prolétaires des temps modernes* ». ⁷⁹

Les travailleurs permanents du tourisme : une population en difficulté face à la saisonnalité.

La précarité de l'emploi en milieu touristique ne concerne pas que les travailleurs temporaires. En effet, un bon nombre de salariés travaillant tout au long de l'année à Carnac-Plage tendent, eux-aussi, à souffrir de la forte saisonnalité. Nous les avons interrogés par une belle journée de vacances, en février 2019. Malgré le fait que « *de plus en plus de boutiques [aient] de plus fortes amplitudes d'ouverture* », ⁸⁰ les villégiateurs et les promeneurs ne sont, pour autant, pas beaucoup plus nombreux hors saison. Alors, les employés de ces boutiques pour la plupart s'ennuient, ayant l'impression « *d'attendre avril* » que les clients reviennent. Une employée de la « *Biscuiterie de Carnac* » nous explique ainsi qu'elle préférerait avoir des clients tout au long de l'année plutôt que de façon transitoire. Durant cette même journée, nous avons fait la rencontre d'un employé du « *Sweetie shop* » ⁸¹, la boutique de friandises typiquement touristique du quartier. En tant qu'unique cliente de la journée, il nous prend à parti : « *vous voyez bien qu'il*

n'y a personne hors saison ! » proteste-t-il. Assurément, la différence est flagrante. Nous avons pu le constater dès le début du mois de juin, où déjà, enfants et adultes se bousculent dans la longue file d'attente de l'établissement. Nous nous sommes alors demandé comment il est possible pour ces boutiques de réussir à maintenir leur ouverture en « *morne saison* », pour reprendre les mots de Johan Vincent. Ce dernier nous explique : « *la saison faste [ou saison estivale, riche en profit] doit permettre [aux commerçants notamment] de mieux vivre tout au long de l'année* ». D'autant plus qu'elle « *permet de vendre plus cher* ». Il semblerait en effet, selon lui, qu'afin de maximiser leurs gains, certains aient adopté dès le milieu du XIXe siècle une politique de « *hausse saisonnière des prix* ». ⁸² Pour autant, cette hausse est-elle suffisamment élevée à Carnac pour suffire à chacun ? Marc le Rouzic nous explique, entre autres, que les locaux commerciaux présents à Carnac-Plage changent « *fréquemment* » de locataires, notamment à cause du prix exorbitant de la location au m². Ainsi, il nous semble légitime que de nombreux commerces décident de fermer en basse saison, laissant regrettamment aux habitants sédentaires un sentiment d'isolement et à la commune un aspect de ville « *fantôme* », de ville « *morte* », comme la décrivent certains.

Afin de « *dynamiser les temps creux* », l'« *Union des commerçants* », une association qui, comme son nom l'indique



© Les stations balnéaires délaissées par leurs populations en hiver, sont couramment décrites comme étant « *mortes* ». Image extraite du film d'animation « *Louise en hiver* », François Laguionie, 2016

regroupe entre autres les commerçants de Carnac-Plage, a entrepris de mettre en place un certain nombre d'animations. Ces manifestations sont au nombre de quinze et se déroulent tout au long de l'année, même si « *celles d'avant et de pleine saison sont les plus remarquées* » indique Alexandre Justom, président de l'association. ⁸³ Il y a notamment le « *Closing summer days* » qui permet aux commerçants de déstocker leurs collections à la fin de l'été. ⁸⁴ Mettre un point final à la saison, c'est justement ce que souhaite éviter l'« *Union des commerçants* ». En effet, comme le dit Alexandre Justom, qui est aussi responsable de l'agence « *Mobilboard* » à Carnac, une boutique de location de quad, de

buggy et de segway : « *on ne peut pas se contenter de vivre seulement deux mois dans l'année, il faut s'adresser à la clientèle locale* ». ⁸⁵ Seulement, nous nous demandons si ces boutiques, vouées pour la plupart à une clientèle essentiellement touristique, pourraient susciter de l'intérêt tout au long de l'année. Il nous semble de plus, que le problème repose dans le fait qu'il y ait trop de commerces à Carnac-Plage, pour le faible nombre d'habitants y résidant en basse saison. Aussi, une solution évidente serait de faire en sorte d'augmenter la population locale et donc le nombre de personnes consommant régulièrement dans les commerces de la commune.

78 : BOYER Annie, « Les saisonniers du tourisme : quel devenir ? », *Observatoire Régional des Métiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2005, < <https://www.orm-paca.org/IMG/pdf/memo22.pdf> >

79 : Les termes : « nouveaux prolétaires des temps modernes » sont employés par Annie Boyer dans l'article cité ci-dessus.

80 : Ouest-France, *Union des commerçants : le président inquiet*, publié le 16 décembre 2018, (mis à jour le 31 décembre 2018), < <https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/union-des-commerçants-le-president-inquiet-6132489> >

81 : La boutique est ouverte en basse saison de façon ponctuelle : pendant les vacances et tous les week-ends entre mi-septembre et Pâques.

82 : *Op. cit.* (Note n° 40).

83 : Ouest-France, *Ce cœur qui dynamise la station balnéaire*, publié le 22 septembre 2018, < <https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/ce-coeur-qui-dynamisme-la-station-balneaire-5982283> >

84 : *Ibid.*

85 : *Op. cit.* (Note n° 80).

Le tourisme : une économie tant envahissante que providentielle.

Dans la majorité des communes balnéaires, il semblerait que l'économie touristique tende à faire fuir les autres domaines d'emploi, et ce, en raison de multiples facteurs. Dans un premier temps, la spéculation foncière qui découle de l'activité touristique, étant de nature à empêcher les jeunes ménages de se loger, a pour effet d'évincer les autres activités économiques du territoire. Marie Delaplace nous explique : « *les difficultés liées au logement peuvent entraver l'activité économique des entreprises [autres que touristiques] parce qu'elles ne peuvent plus recruter, ou alors à un coût plus élevé compte tenu du prix de l'immobilier auquel font face leurs employés* ». Les entreprises n'ayant pas nécessairement besoin d'une proximité forte

avec le rivage ne sont alors pas incitées à s'implanter dans les communes littorales, ce qui a pour conséquence de renforcer la spécialisation touristique de ce milieu.⁸⁶ Jean-Jacques Bougot nous affirme par ailleurs que « *les jeunes qui travaillent sur Carnac ne vivent pas à Carnac.* » Tel est le cas de l'employé du « *Sweety Shop* » évoqué dans un précédent paragraphe. Une employé de la boulangerie « *Au Petit Prince* » nous explique, en outre, avoir eu des soucis pour se loger en saison estivale : période où les travailleurs se font « *virer* » des locations, les propriétaires préférant désormais réserver ces dernières aux touristes qui « *leur rapportent plus d'argent* ». De même, l'activité touristique peut entraver le bon fonctionnement des autres activités économiques. Ainsi, un certain nombre de conflits d'usages peuvent apparaître. Marie Delaplace nous

86 : Op. cit. (Note n° 29).



© L'art et l'artisanat sont deux domaines valorisés par le tourisme.
Photographie d'un mandala réalisé par Christophe Garcia sur la place de Saint-Colomban, Ouest-France, 2019

donne ici un exemple : « *le développement d'une flotte de plaisance génère une contamination des eaux lié au nettoyage [ou] à l'entretien des bateaux et une dégradation des fonds marins qui met en péril l'activité piscicole* ». ⁸⁷ Il est de plus démontré dans ce même écrit, qu'à l'inverse, le développement d'activités agricoles ou industrielles peut nuire à l'activité touristique.

Nous pouvons donc nous rendre compte que l'économie productive (agriculture, industrie) semble difficilement conciliable avec l'économie « *présentielle* » : une économie basée sur la consommation, telle que le tourisme. Pour autant, est-il toujours vrai de dire que l'économie touristique entraîne un affaiblissement des autres domaines d'emplois présent sur le territoire ? Gwendal Simon nous répond : « *Généralement, le tourisme ne détruit pas une activité ancienne [mais] se substitue à une activité défaillante ou incapable de répondre aux besoins nouveaux.* » Ainsi, selon lui, la demande touristique ne ferait que favoriser la mutation « *d'une activité en difficulté vers des orientations nouvelles et prometteuses.* » ⁸⁸ Les activités anciennes et inaltérables ne seraient donc, selon lui, pas impactés négativement par le tourisme. Effectivement, à Carnac, les commerces installés depuis longtemps et non essentiellement touristiques - tel est le cas de la « *Maison de la Presse* » en centre-bourg - semblent au contraire profiter de la situation. Ainsi, les employés y travaillant nous ont avoué : « *heureusement qu'ils sont là, les résidents secondaires ! Sinon, on ne serait plus là.* » Un fait que nous imaginons réciproque à d'autres commerces du sec-

teur. En revanche, que ce soit une cause directe du tourisme ou non, l'activité agricole, à Carnac, tend à diminuer d'année en année. Marc Le Rouzic, qui est également exploitant agricole de profession et dont la famille est présente à Carnac depuis maintenant plusieurs générations, nous indique qu'au début du XXème siècle - selon le recensement de l'agriculture - il y avait 101 exploitations à Carnac. Aujourd'hui, à l'en croire, il n'y en aurait plus que 7-8, bien que celles-ci soient de plus grande envergure. La surface de terres agricoles tend, en outre, elle aussi à diminuer au fil des ans, se transformant progressivement en OAP (orientations d'aménagement et de programmation)⁸⁹ en faveur de la construction de logements, qui finissent par tomber, quant à eux, le plus souvent entre les mains de résidents secondaires. Cette conséquence est l'une des raisons pour lesquelles la disparition des terres agricoles et de l'activité qui en découle est, aux yeux de l'opposant, une aberration. Aussi, continue-t-il de croire que le développement d'une activité productive telle que la pêche, ou les activités maraîchères et forestières, pourrait générer, encore aujourd'hui, un nombre d'emplois conséquent. Face à ce mouvement, une réaction du département a donc été de créer, pour la commune, une « *Commission communale d'aménagement foncier* », dont le but premier est de faciliter le fonctionnement de l'activité agricole par une réduction du morcellement des parcelles, entre autres. L'idée est aussi de préconiser une meilleure gestion et une sécurisation des espaces forestiers, en plus d'une meilleure protection des paysages.⁹⁰

87 : Op. cit. (Note n° 29).

88 : Ibid.

89 : Les OAP sont un des outils de l'urbanisme opérationnel apparus en France en 2010 avec la loi Grenelle II. Elles ont pour but de définir précisément les intentions d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement sur un secteur donné, quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, groupe de communes, territoire intercommunal...).

90 : Ouest-France, Carnac. *Création d'une commission d'aménagement foncier*, publié le 07 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-creation-d-une-commission-d-amenagement-foncier-6386156>>

Bienfaits et méfaits du délogement d'une enseigne commerciale de proximité à Carnac-Plage.

Marc Le Rouzic en est persuadé : pour être en mesure de répondre aux besoins d'une population qui habite quotidiennement au sein d'un territoire, il est nécessaire de « ramener du travail ». Or, d'après lui, le travail au profit de la population locale est ce qu'il manque à la commune, ne facilitant pas l'installation d'une population sédentaire. Il craint en effet que bientôt, il ne reste « que des touristes » à Carnac. Alors, est-il possible de développer une économie autre que touristique à Carnac ? Quels sont les leviers d'actions de la municipalité ? A-t-elle la volonté de les employer ? Nous allons y réfléchir au regard d'un cas pratique : celui du désaccord autour de l'avenir du « Super U » de Carnac-Plage, où nous allons voir qu'élus et opposition entrent en contradiction.

Projet : Déménagement du « Super U » de Carnac-Plage sur la zone artisanale de Montauban, localisée à la frontière Est de la commune, au Nord de Carnac-Plage.

Marc Le Rouzic se positionne en faveur du projet avec comme argument fondamental : « le commerce attire le commerce ». Ainsi, le transfert du supermarché dans la zone artisanale permettrait selon lui à l'entreprise « Mr Bricolage » - actuellement implantée elle-aussi dans le quartier - de s'agrandir en exploitant l'espace laissé libre. Il imagine alors que cet agrandissement favoriserait la création d'une cinquantaine de postes à l'année, et donc l'installation d'une cinquantaine de familles sédentaires. Ces nouveaux ménages seraient alors, pour certains, composés de couples avec de jeunes enfants, ce qui permettrait, de plus, aux deux écoles primaires et au collège de la commune de fonctionner - ces établissements étant ac-

tuellement en perte d'élèves. Il voit donc en ce projet un « levier de croissance et d'emplois. » Un levier qui serait utilisé par la commune pour rattraper son retard en termes de développement commercial. En effet, le « Super U » de Plouharnel, la commune voisine, est déjà en train de doubler en capacité.

Jean-Luc Servais, qui pour rappel est adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme à Carnac, n'est pas de cet avis et refuse la mise en place du projet. Aussi, le déplacement du « Super U » serait d'après lui de nature à nuire aux autres commerces du centre-bourg et de Carnac-Plage, qui risqueraient à terme, de partir eux-aussi. Le déménagement de l'enseigne commerciale est alors vu comme vecteur de décroissance plutôt que comme levier de développement. Pareillement, l'installation progressive de grands magasins dans la zone de Montauban, aurait selon lui, pour effet d'augmenter les prix du foncier sur place et ainsi faire fuir les artisans. Assurément, « le commerce attire le commerce ! » De plus, ce projet aurait pour conséquence inévitable de générer un flux de circulation certain du sud de la commune vers le nord. Or, les voiries ne sont actuellement pas adaptées pour cela. Il serait ainsi nécessaire d'envisager également d'importants travaux dont le financement serait communal.

Les deux discours semblent légitimes. Néanmoins, il est désormais acté suite à quatre ans de contentieux, que ce soit l'entreprise « Mr Bricolage » qui aille dans la zone de Montauban à la place du « Super U ». Ce dernier conservera, quant à lui, sa place à Carnac-Plage. Cette solution, admettant des compromis entre les deux points de vue décrits un peu plus tôt, met en avant quelques qualités. Françoise Petit du garage « Euro Répare » situé dans la zone d'activité de Montauban nous rassure en effet à ce sujet en confirmant dans

un article Ouest-France que l'implantation de ce type de grande surface va pouvoir « dynamiser la zone » en réussissant à « capter un flux ». ⁹¹ La municipalité de Carnac affirme, par ailleurs, que le magasin de bricolage pourra être d'autant plus utile dans la zone de Montauban, qu'il servira de lieu de stockage, un espace demandé par les artisans et autres entreprises du secteur. ⁹²

Cette réponse soulève cependant chez nous certaines réserves. Tandis que « Mr Bricolage » aurait pu s'agrandir en prenant la place du supermarché à Carnac-Plage, l'inverse n'est pas possible : le terrain d'assiette anciennement utilisé par l'enseigne de bricolage étant plus restreint que celui actuellement utilisé par le « Super U ». Le développement commercial de la commune s'en retrouve ainsi contraint. De plus, « Mr Bricolage » étant considéré comme un grand magasin au même titre que le « Super U », son déplacement dans la zone artisanale ne va-t-il pas malgré tout aboutir à une augmentation des prix du foncier sur place et à une évasion commerciale ? Aussi, le maire envisage-t-il simplement de transformer l'emplacement anciennement utilisé par le magasin de bricolage en espace vert. ⁹³ Il nous semblait pourtant que ce terrain, idéalement localisé sur l'Avenue des Druides - artère commerçante de Carnac-Plage - et à proximité de l'office de tourisme, aurait pu accueillir une nouvelle enseigne et ainsi accomplir le souhait de Marc Le Rouzic, à savoir celui d'importer de nouveaux emplois et

habitants sédentaires à Carnac. Ce choix est donc, selon nous, peu opportun. Notons également qu'Aqta - la communauté de commune Auray Quiberon Terre Atlantique - préconise de conserver une logique d'économie locale et d'éviter l'évasion commerciale sur son territoire. ⁹⁴ Or, l'un des aspects négatif de ce projet, qu'il prévienne le transfert du supermarché ou celui de « Mr Bricolage », est la perte à Carnac-Plage d'un commerce de proximité dont les habitants sédentaires peuvent jouir toute l'année. Nous émettons alors deux hypothèses sur les réelles intentions de la municipalité quant à ce projet. Nous pouvons penser qu'il est certes judicieux de conserver pour les habitants sédentaires, un commerce alimentaire de proximité plutôt qu'un magasin de bricolage. Nous pouvons aussi voir les choses autrement. Contrairement à « Mr Bricolage », qui est profitable tant aux habitants sédentaires qu'aux secondaires, le « Super U » sert aussi aux touristes et aux villégiateurs. Ce projet peut donc nous sembler une fois de plus majoritairement réfléchi au regard de sa rentabilité touristique. Ainsi, le manque d'emplois au profit des résidents sédentaires est un problème qui ne semble pas être pour le moment une priorité de la municipalité actuelle.

91 : Ouest-France, Carnac. *Mr Bricolage très attendu zone de Montauban*, publié le 03 octobre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-mr-bricolage-tres-attendu-zone-de-montauban-6549038>>

92 : *Ibid.*

93 : Ouest-France, Carnac. *Transfert du Super U : un protocole d'accord adopté*, publié le 28 septembre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-transfert-du-super-u-un-protocole-d-accord-adopté-6540602>>

94 : Ouest-France, Auray. *Une rentrée dans les starting-blocks pour l'intercommunalité*, publié le 27 septembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/auray-une-rentree-dans-les-starting-blocks-pour-l-intercommunalite-5988949>>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

RÉOUVERTURE

LE MARDI

26 FÉVRIER

A BIENTÔT

En basse saison, de nombreux commerces décident de fermer leurs portes durant plusieurs mois. Beaucoup se prémunissent alors d'affiches ou de pancartes nous invitant à revenir ultérieurement.

Fermez boutique !

*Mercredi 13 février 2019 / 11h30-14h15.
Première semaine des vacances d'hiver.*

Je pensais rencontrer Jean-Jacques Bougot. En effet, suite à notre bref échange par mail et à un coup de fil engageant, le vice-président de l'association des « *Amis de Carnac* » me proposait une visite contée de la station balnéaire, son histoire et son architecture. Carnac est une commune qu'il dit connaître « *comme sa poche* ». Il m'annonçait, de même, pouvoir « *[me] faire entrer dans les maisons* » : une aubaine pour mes recherches ! D'autant plus que les logements seraient, d'après ses dires, « *pleins* » en cette période, notamment grâce à l'afflux des petits-enfants de retour chez leurs grands-parents pour les vacances. Malheureusement, un contretemps additionné à son départ en voyage retarde la date de notre entrevue. Ayant néanmoins décidé de consacrer cette journée à une nouvelle visite de Carnac, je prends le parti d'aller faire un tour à la mairie, pensant pouvoir y rencontrer un élu. Aussi, je vais d'ores et déjà pouvoir assister au marché Saint-Fiacre, se déroulant tous les mercredis en plein centre-bourg de 7h30 à 13h.

Empruntant toujours la même route pour venir, je commence à connaître par cœur l'entrée de ville de Carnac. Je suis alors consciente de m'approcher à grands pas du marché par lequel je décide de commencer mon périple du jour. Malheureusement pour moi, une nouveauté est apparue depuis ma dernière visite. En effet, l'avenue du Rahic : celle qui nous guide du bourg vers le bord de mer, est désormais et pour certain temps bloquée par d'imposants travaux de voiries. C'est donc un petit détour tumultueux dans les lotissements labyrinthiques de Carnac qui s'offre

à moi. Enfin, me voilà de retour dans l'allée des Peupliers, dont les quelques places de parking demeurent tout aussi vides qu'à l'automne dernier : une chance !

C'est alors en marchant que je rejoins le centre-bourg, déambulant à travers les nombreux chantiers. Il n'y a pas que la voirie qui se modernise ! En effet, c'est tout un lotissement qui sera bientôt édifié à proximité de la centralité. A en croire les commerçants de la « *Maison de la Presse* », les nouvelles habitations, ces « *locations* », ne seraient « *pas chères* » enfin...« *moins chères* » que le reste de l'immobilier sur la commune, dont le prix semble être exorbitant.

Me voilà arrivée au marché où règne une ambiance festive ! Il y a du monde : de toutes les générations ! Cela doit être lié à la météo, suppose une commerçante qui s'estime chanceuse du fait qu'il fasse « *super beau ! Un peu frisquet mais super beau !* » Néanmoins, certains marchands s'attendaient visiblement à plus de visiteurs. Je les entends se consoler en se disant que « *c'est toujours mieux que [s'ils] n'étaient pas venus* ». Beaucoup de clients ont l'air d'être des habitués : les commerçants les appellent par leurs prénoms, ils les tutoient et leur font de petites railleries. Les stands, eux, sont assez nombreux et riches en diversité : friperie, ferronnerie mais aussi fromagerie, boucherie, boulangerie, poissonnerie et autres ! De quoi donner envie à n'importe qui ! Un foodtruck, présent au cœur de l'étalage, m'intéresse en particulier. Il s'agit d'une crêperie ambulante nommée « *Yannick et Babacar* », tenue par deux femmes très joviales. « *Prenez votre temps ! Nous ne sommes pas pressées !* », me disent-elles tandis que je m'élançais à la recherche d'un distributeur de monnaie. Ce n'est pas chose facile que de trouver une banque dans le centre-bourg de Carnac ! Demandant mon chemin à un couple n'étant pas



Sans les villégiateurs, les nombreux équipements mis en place à Carnac semblent démesurés.

« du coin », je n'étais pas non plus aidée par la signalisation. J'ai néanmoins fini par trouver le « Crédit Lyonnais » que les deux cuisinières m'avaient indiqué.

Galette et crêpe en poche, je quitte la petite foule du marché pour rejoindre la plage. Très vite, je me rends compte qu'elle n'est pas si proche que ça. Eh oui, manger sa galette les pieds dans le sable, ça se mérite à Carnac ! D'ailleurs, je n'y suis pas parvenue. Les goélands, affamés par le manque de généreux touristes, m'ont assaillie dès mes premiers pas sur le sable. Je n'avais alors pas d'autre choix que de rebrousser chemin dans les terres pour déjeuner.

Contrairement à d'habitude, je ne trouve que peu de gens à se balader sur la côte. Les magasins, restaurants ou bars du bord de mer sont fermés pour la plupart. Les rares commerçants de Carnac-Plage encore présents me confirment, en outre, que les promeneurs ne sont pas nombreux en cette période. Je suis alors

surprise de tomber sur deux boutiques ouvertes s'adressant tout particulièrement aux touristes : la « Biscuiterie de Carnac », une boutique de souvenirs, ainsi que le « Sweety shop », une boutique de friandises. Je les aurais imaginées closes depuis longtemps. Les commerçants m'affirment cependant que la situation devrait bientôt s'améliorer, les restaurateurs revenant plus rapidement que leurs collègues, aux alentours de fin février. Pour les autres, il faudra attendre mars, voire même avril.

Je remonte finalement vers le bourg dans le but de prendre contact avec un membre de la municipalité. Toutefois, cette rencontre s'avère plus compliquée que je ne le pensais. En effet, les deux secrétaires d'accueil refusent de répondre à mes questions, n'ayant pas « le droit de donner leur avis ». La secrétaire des élus, quant à elle, préfère recevoir une demande écrite par mail avant d'entamer toute démarche. Rebroussant chemin pour regagner mon véhicule, je traverse de nouveau la place Saint-Fiacre désormais vide.



Malgré le peu de résidents présents dans la commune en cette période, l'accès à certains parkings reste clos.



Les résidences privées prospèrent à Carnac, se préservant des cambriolages hors saison et des touristes en saison.

Partie 3

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

© Les barrières nécessaires à la protection des alignements brisent leur charme naturel. Photographie du site mégalithique « Kermario » à Carnac, Océanique, 2017



Le tourisme et l'environnement : entre complémentarité et incompatibilité

A l'instar de l'emploi, l'environnement est un domaine reconnu comme étant particulièrement impacté par l'économie touristique. Sur le littoral, la bétonisation des côtes et la surproduction de déchets sont ainsi décriées. Le collectif Dispac'h ne manque pas, pour le reste, de nous le rappeler. Néanmoins, ces atteintes au patrimoine naturel sont aujourd'hui largement amoindries grâce à l'apparition de réglementations. La commune de Carnac est exemplaire en ce sens, puisqu'elle cumule de nombreux instruments juridiques contraignant l'artificialisation des sols : un plan de prévention des risques littoraux, une présence importante de monuments historiques, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ainsi que, bien entendu, la loi Littoral. Elle peut se réjouir, en outre, des multiples initiatives habitantes liées à la protection de l'environnement, mises en place sur son territoire. Ces dernières participent, assurément, à rendre la cohabitation entre le tourisme et les espaces naturels plus harmonieuse. Aussi, tout comme la présence d'un paysage végétal riche renforce l'attractivité touristique d'un espace, le tourisme peut participer à la préservation de l'environnement. Nous allons le voir notamment au travers du projet de classement des alignements mégalithiques de Carnac au patrimoine mondial de l'UNESCO. Malgré cela, le tourisme balnéaire, en attirant les populations sur les côtes, les soumet iné-

vitement aux risques environnementaux opérant sur celles-ci, ce qui remet en partie en question sa résilience.

La destruction de l'environnement par le tourisme est aujourd'hui amoindrie grâce aux réglementations et à la participation des habitants.

Assurément, le tourisme, dans l'enthousiasme de venir s'implanter au cœur des paysages qui en font l'attractivité, ne peut s'empêcher de dénaturer, ne serait-ce que de façon infime, les espaces où il s'impose. Aux yeux de Guy Aznar, spécialiste en prospective sociale et en créativité, le tourisme est un « véritable cataclysme ». Aussi, selon lui, « en trente ans, tout bien compté, mesuré, évalué, l'industrie du loisir a plus dévasté la planète que quatre guerres mondiales, dix séismes et mille inondations. »⁹⁵ Cette conclusion sinistre est, par ailleurs, partagée dans les années 70 par divers auteurs dont les titres d'ouvrage ne manquent pas de gravité : « La Côte d'Azur assassinée » (René Richard et Camille Bartoli, 1971), « La montagne colonisée » (Bruno Cognat, 1973), « La neige empoisonnée » (Danielle Arnaud, 1975), ou encore les « Les dévoreurs de paysages » (Jost Krippendorf, 1975).⁹⁶

Ces mêmes années, l'Etat français commence, lui aussi, à prendre conscience des nombreuses atteintes à l'environnement entraînées par l'expansion considérable des stations balnéaires, qu'il a lui-même accompagnées. Il se donne alors pour mission de préserver le littoral de l'urbanisation, et ce, par le biais de divers outils. En 1975, est mis en place, entre autres, le Conservatoire de l'espace littoral

95 : URBAIN Jean-Didier, *L'idiot du voyage : histoires de touristes*, Payot et Rivages, 2002

96 : *Ibid.*

et des rivages lacustres, dont l'objectif est d'acquérir du foncier afin de le soustraire à l'artificialisation. La première protection juridique du territoire maritime n'apparaît, cependant, qu'en 1986 avec la loi Littoral. Celle-ci, possède, en effet, un certain nombre de prescriptions allant à l'encontre du développement du territoire en matière d'urbanisme et par conséquent, en matière de tourisme et de loisirs. Tout d'abord, la « règle de la continuité » empêche la propagation du mitage urbain, c'est-à-dire, la dispersion non maîtrisée d'édifices au sein du paysage naturel. De plus, cette loi impose aux collectivités locales de prévoir des espaces naturels présentant le caractère de « coupures d'urbanisation ». Ces

différentes dispositions sont applicables, en outre, au sein de secteurs définis par la loi Littoral comme étant plus ou moins sensibles à l'artificialisation. Les « secteurs déjà urbanisés », par exemple, peuvent être densifiés, tout comme les « espaces proches du rivage ». Néanmoins, au cœur de ces derniers, l'extension de l'urbanisation doit être impérativement limitée et justifiée. Au contraire, sur la « bande des cents mètres » et au cœur des « espaces remarquables aux caractéristiques du littoral », les aménagements autorisés sont restreints et les constructions interdites, sauf exceptions.⁹⁷ D'autres dispositifs réglementaires, bien que non centrés sur l'espace maritime, participent ultérieurement

à limiter l'extension de l'urbanisation sur le bord de mer. Ainsi, la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), apparue en 2000, met en place un principe selon lequel les espaces urbanisés doivent se reconstruire sur eux-mêmes. La loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové), datant de 2014, limite, quant à elle, la mise en place des STECAL (secteurs de taille et capacité d'accueil limitées) au cœur des espaces naturels et agricoles.⁹⁸ Ces derniers ne peuvent désormais être utilisés qu'à titre exceptionnel. De plus, la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) interdit, en 2018, l'aménagement de « hameaux nouveaux », ceux-ci permettant la réalisation de constructions en discontinuité des espaces déjà urbanisés.⁹⁹

contraignante. Ces dernières années, divers ajustements juridiques ont ainsi quelque peu assoupli certaines de ses règles. La loi ELAN, notamment, autorise dorénavant la densification des « hameaux nouveaux », ainsi que la construction d'installations liées aux cultures marines, aux énergies renouvelables (parcs éoliens par exemple) ou aux réseaux techniques (canalisations entre autres) sur des territoires donnés, dérogeant à la fois à la « règle de la continuité », comme à celle de l'inconstructibilité de la « bande des cent mètres » et des « espaces remarquables », que nous avons évoquées précédemment. Elle admet également la construction d'installations agricoles en dehors des « espaces proches du rivage ». Correctement utilisées, ces dispositions permettraient alors de lancer une économie complémentaire au tourisme sur la commune de Carnac. Malgré cela, certains voient à travers ce geste une réouverture du « bétonnage » à outrance du littoral.¹⁰¹

La loi Littoral présente toutefois une dichotomie remarquable, étant relative tant à la préservation des paysages littoraux, qu'à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire maritime : un développement nécessaire pour permettre au littoral de se moderniser au même titre que les autres espaces. Ainsi, elle tend, selon Sébastien Ferrari, enseignant en droit public, « à concilier l'inconciliable : d'un côté la protection de milieux sensibles sous pression immobilière constante et de l'autre un développement économique et agricole ».¹⁰⁰ Malgré cela, la loi Littoral est souvent perçue comme excessivement

Un autre paradoxe réside dans le fait que les espaces littoraux préservés du « domaine public maritime naturel », puissent être partiellement artificialisés, étant exploités à des fins économiques et touristiques. Ainsi, il est possible de mettre en place au sein de ces espaces différents types de titres domaniaux¹⁰², dont font partie, entre autres, les concessions de plage. Ces dernières permettent à des

97 : Les différentes dispositions réglementaires énoncées dans cet écrit proviennent de cours dispensés par Nicolas Hutten, enseignant en droit, dans le cadre du Master « Urbanisme et Aménagement », proposé conjointement par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN), la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes et l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN).



© La liste des dérogations allant à l'encontre de la loi Littoral a diminué face aux nombreuses contestations. Caricature : Jean Duverdier

98 : Les STECAL sont des secteurs élaborés dans les zones inconstructibles des PLU (zones agricoles et naturelles), au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées.

99 : Dans l'article L146-4 du code de l'urbanisme, il est spécifié que « l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. » Les hameaux nouveaux peuvent, par conséquent, se mettre en place en discontinuité du tissu bâti existant.

100 : Sébastien Ferrari est intervenu au sujet du transfert ou du recul de l'urbanisation, ainsi que sur les paradoxes de la loi Littoral, dans le cadre d'une journée d'étude portant sur « Le juge administratif, le littoral et la mer après la loi ELAN », prenant place à la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes en octobre 2019.

101 : Que Choisir, *Recours contre la loi Elan, la loi littoral sauvée ?*, publié le 28 octobre 2018, < <https://www.quechoisir.org/actualite-recours-contre-la-loi-elan-la-loi-littoral-sauvee-n60037/> >

102 : Il existe deux autres types de concessions autorisées sur le domaine public maritime naturel : les concessions générales et les autorisations d'occupation temporaire pour les zones de mouillage et d'équipements légers. Les usages admis sur le domaine public par le biais de ces concessions ne doivent, en revanche, pas être de nature à affecter son usage premier (par le public et les services publics).

personnes morales, privées notamment, d'implanter des activités balnéaires à but lucratif à même les plages, par le biais de sous-concessions et en échange de redevances à l'Etat. Nous pouvons alors voir se multiplier sur le rivage les bars, restaurants et locations de transats ou de matériels associés aux loisirs nautiques par exemple. Or, cela a pour conséquence de porter atteinte au libre accès et à la gratuité des plages par le public d'une part, ainsi qu'au paysage et à l'espace naturel d'autres part. C'est pourquoi, apparaissent régulièrement, à ce sujet, diverses contestations provenant des habitants ou associations, entre autres. Aussi, à Carnac, la volonté de la municipalité d'ouvrir de nouveaux bars de plage ne fait pas l'unanimité auprès des résidents. Jean-Luc Servais nous assure cependant que ces oppositions sont davantage dues à des intérêts strictement individuels qu'environnementaux, les plaintes provenant majoritairement des Carnacois dont la vue sera impactée par l'implantation de ces installations. Par ailleurs, l'édification des jeux et bars de plage est aujourd'hui largement réglementée, les rendant moins nocifs pour l'environnement. En effet, ces activités ne peuvent occuper plus de 20% de la surface de la plage sur laquelle elles prennent place (50% si la plage est artificielle). De plus, les constructions, devant obligatoirement être démontables ou transportables, ne peuvent, normalement, être implantées plus de six

mois sur le sable. Il existe néanmoins des exceptions, comme à Carnac, où la période d'exploitation des concessions de plage a été étendue à huit mois, du fait de son classement en commune touristique.¹⁰³ Nous ne sommes pas parvenus à obtenir de certitudes quant au devenir de ce projet houleux, dont les conséquences peuvent être socialement préjudiciables.¹⁰⁴ Malgré cela, nous pouvons noter que l'extension de la durée d'usage des plages par les sous-concessionnaires peut avoir pour utilité d'allonger quelque peu la saison fertile pour les commerces, en attirant les populations au sein de la commune sur une plus longue période.

Indépendamment de la bétonisation du littoral, qui demeure aujourd'hui largement atténuée grâce aux nombreuses réglementations, un reproche couramment formulé à l'encontre du tourisme est la profusion de déchets qu'il entraîne au cœur des espaces naturels où il prend place. Ce souci à toutefois, lui aussi, été pris en charge, et ce, à l'échelle locale notamment. Les collectivités territoriales et les associations, tendent, en effet, à mettre systématiquement en place de multiples dispositifs, poursuivant l'objectif de limiter la quantité de débris au sein des milieux naturels.¹⁰⁵ Aussi, à Carnac comme sur de nombreux littoraux, plusieurs « piques-papiers »¹⁰⁶ collectant les déchets sur le bord de mer sont embauchés chaque été. Tout au

long de l'année, il n'est pas rare non plus de tomber sur des « bacs à marées »¹⁰⁷, destinés à recevoir les nombreux résidus s'échouant sur les plages au gré des vagues. L'association « les Amis du Littoral Carnacois » a, en outre, installé au début

de l'année 2019, une application sur téléphone portable nommée « SOS Mon Environnement », permettant à chacun de signaler les atteintes aux milieux naturels remarquées à proximité de la commune.¹⁰⁸ Ces différents procédés comptent néan-

107 : Ouest-France, *Six bacs à marées installés sur les plages*, publié le 25 octobre 2018, (mis à jour le 27 octobre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/six-bacs-marees-installes-sur-les-plages-6039574>>

108 : L'application « SOS Mon Environnement » a, de plus, été soutenue par l'Etat, ayant été sélectionnée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) dans la catégorie « innovations et projets numériques ». Ouest-France, *Carnac. Une appli pour signaler les atteintes à l'environnement*, publié le 17 janvier 2019, (mis à jour le 18 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-appli-pour-signaler-les-atteintes-l-environnement-6179470>>

© L'organisation de cueillettes collectives de déchets sur les plages rassemble de multiples adeptes.
Affiche : « Ne laissez plus les déchets vous envahir », Association « Les mains dans le sable », 2018



DIMANCHE 25 MARS 2018
PLAGE DE KERVEL
PLONEVEZ-PORZAY (29)
A partir de 14h30

103 : Ouest-France, *L'exploitation des concessions sur la plage étendue*, publié le 24 décembre 2018, (mis à jour le 08 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/l-exploitation-des-concessions-sur-la-plage-etendue-6148411>>

104 : Nous avons pu développer les différents effets de la privation des plages par les sous-concessionnaires à Juan-les-Pins lors de la rédaction de notre mémoire de licence, évoqué en préambule.

105 : Il existe à Carnac un certain nombre d'associations portant sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la commune. « Les Amis de Carnac », « Fleurissons Ensemble », « Carnac Marnage » en sont des exemples. Un annuaire des associations est, par ailleurs, disponible sur le site internet de la commune : <https://www.carnac.fr/Culture-sport-associations/Vie-associative/Annuaire-des-associations>

106 : Ouest-France, *Carnac. Cinq tonnes de déchets ramassées par les pique-papiers*, publié le 07 août 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-cinq-tonnes-de-dechets-ramassees-par-les-pique-papiers-6472180>>

moins souvent sur le volontariat et l'engagement des usagers du territoire : habitants comme touristes, ne garantissant, de fait, pas une complète réussite. Assurément, nombreux sont ceux qui, en connaissance des impacts que cela entraîne sur les écosystèmes, continuent d'abandonner leurs détritus derrière eux, laissant aux autres le soin de les ramasser. Aussi nombreux sont alors ceux qui ne se préteront pas au jeu du nettoyage des plages.

Ainsi, la destruction de l'environnement due au tourisme est indéniable et ancienne. Nous ne pouvons néanmoins pas nier qu'il existe maintenant de multiples mécanismes servant à adoucir son impact sur les territoires naturels littoraux. Par ailleurs, de plus en plus aujourd'hui, sont prononcés les termes de « *tourisme vert* », « *tourisme durable* » et « *écotourisme* », montrant que l'économie touristique, elle-même, est en train d'évoluer vers une pratique plus respectueuse de la nature.

La mise en tourisme du patrimoine naturel peut participer à sa préservation.

Il est incontestable que la protection et l'embellissement d'un site présentant un caractère patrimonial remarquable - d'un point de vue naturel ou culturel - au vu de son ouverture au public, participe à son entretien et à sa conservation sur le long terme. Or, Carnac est une commune qui possède un héritage patrimonial riche, notamment du fait de ses alignements

mégalithiques et de ses villas balnéaires datant du début du XXe siècle. La commune détient ainsi un charme naturel, archéologique et architectural, préhistorique et modeste, faisant d'elle une destination touristique appréciée. La municipalité a alors eu la volonté de figer, en quelque sorte, cette image authentique, en mettant en place une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), entrée en application fin 2019.¹⁰⁹ Celle-ci doit, selon Olivier Lepick, préserver et valoriser le cadre « *féérique* » de Carnac, « *pour sa valeur culturelle, historique, urbaine, paysagère et archéologique* ». ¹¹⁰ Cet instrument a, par ailleurs, été élaboré avec l'aide des habitants, ces derniers ayant été associés à la démarche dès son commencement par le biais d'enquêtes publiques. Leur participation a eu pour bénéfices d'enrichir le contenu du document du fait de leur connaissance accrue du territoire, permettant une prise en compte exhaustive du patrimoine de la commune. Ainsi, d'après Olivier Lepick, Carnac dénombreait d'ores et déjà « *soixante-sept édifices protégés au titre des monuments historiques*. » L'AVAP a permis d'ajouter à cet inventaire des villages, des éléments provenant de l'architecture rurale et balnéaire, ainsi que du petit patrimoine (fontaines et calvaires) entre autres.¹¹¹ L'architecte des bâtiments de France a également été consulté. Suite à son approbation par les services de l'Etat, l'AVAP est annexée au plan local d'urbanisme (PLU), tenant alors lieu de servitude d'utilité publique. Ce mé-

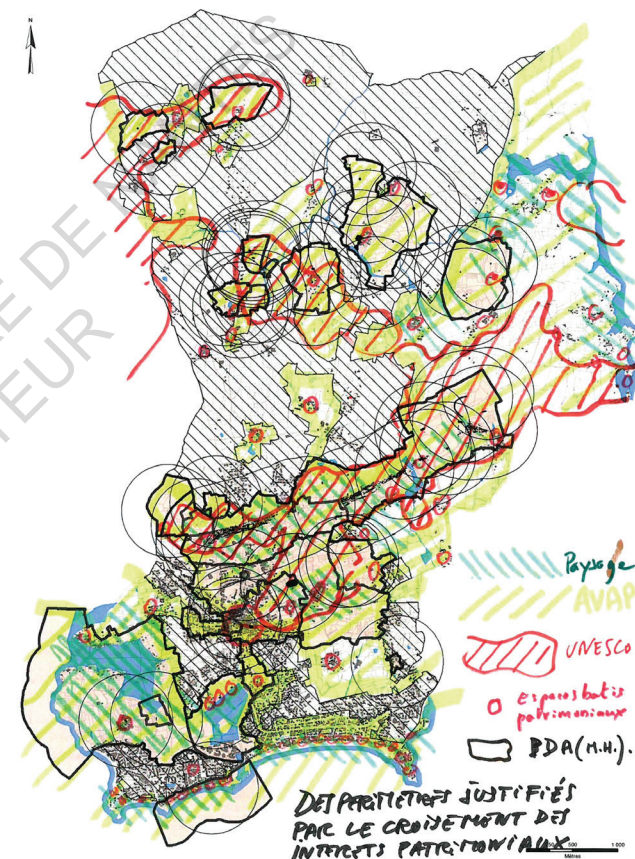
109 : Les AVAP ont été créées par la loi du 12 juillet 2010, dite « *loi Grenelle II* », portant l'engagement national pour l'environnement. C'est donc un instrument mettant en avant les différents enjeux du développement durable. Ces aires sont, de plus, maîtrisées par les collectivités locales. A Carnac, le projet d'AVAP a été coordonné par la municipalité, ainsi que par le « *cabinet Gheco* » : agence d'architecture et d'urbanisme.

110 : Le terme de « *féérique* » a été employé par le maire dans l'article énoncé note n°18. La citation provient, quant à elle, de l'article suivant : Ouest-France, *Carnac. Le plan mis au point pour préserver le patrimoine sera bientôt finalisé*, publié le 27 janvier 2019, (mis à jour le 11 février 2019) <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-le-plan-mis-au-point-pour-preserver-le-patrimoine-sera-bientot-finalise-6198138>>

111 : Ouest-France, *Carnac. Une enquête publique sur l'architecture et le patrimoine de la commune*, publié le 20 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-enquete-publique-sur-l-architecture-et-le-patrimoine-de-la-commune-6408026>>

© La municipalité de Carnac a pour souhait d'entrecroiser les différents intérêts patrimoniaux présents sur son territoire. Ceux-ci sont réunis au sein du document de travail ci-contre, extrait du rapport de présentation relatif à la mise en place de l'AVAP à Carnac.

Les secteurs n'étant pas inclus dans les limites de l'aire de valorisation sont représentés par des hachures noires.



canisme a pour effet de faire prévaloir les dispositions édictées dans l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, sur celles initialement prévues dans le document d'urbanisme, renforçant, de ce fait, les effets de cet instrument dans la gestion communale.

En matière de tourisme et de préservation de l'environnement, la municipalité carnacoise ne manque, en outre, pas d'ambition. Elle se lance dans un projet de classement des sites mégalithiques pré-

sents sur la commune au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le comité scientifique de l'association « *Paysage de Mégalithes de Carnac* » - comprenant 26 communes localisées au sud du Morbihan - est en charge d'élaborer le dossier de candidature, accompagné par la région et le département. Celui-ci est cependant laborieux à mettre en place, entraînant, comme l'affirme Yves Coppens, paléoanthropologue et président du comité scientifique de l'association, certaines complications administratives.¹¹² De plus, il peut arriver que les monuments et

112 : Ouest-France, *Mégalithes de Carnac. La longue route vers leur classement par l'Unesco*, publié le 03 septembre 2018, (mis à jour le 10 octobre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-le-dossier-pour-l-unesco-avance-pour-les-megalithes-6009902>>

sites à préserver se situent au cœur de propriétés privées ou de zones fortement urbanisées. Malgré cela, à terme, le classement aura sans aucun doute pour effet de proposer une protection efficiente de ce patrimoine archéologique, jusqu'alors peu pris en compte par certains, voire « *saccagé pendant des décennies* » par d'autres, à en croire Jean-Jacques Bougot. Jeannine Le Golvan émet toutefois un avertissement sur les dangers d'une renommée trop grande apportée par le projet. La protection des biens au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO a ainsi parfois eu pour conséquence d'accroître de 30% le nombre de visiteurs sur certains sites.¹¹³ Il serait, en effet, dommage que le piétinement trop régulier du cadre naturel, magnifiant les

alignements, entraîne sa destruction. De plus, l'opposante craint que la commune de Carnac, « *dimensionnée pour accueillir [au maximum] 50 000 personnes* » soit d'autant plus congestionnée en saison estivale. Marc Le Rouzic, quant à lui, s'inquiète au sujet de la spéculation immobilière que cela pourrait aggraver, « *la notoriété nationale grandissante [de la station ayant] déjà fait monter les enchères* », d'après lui.¹¹⁴ Plusieurs étapes restent néanmoins à franchir avant la validation définitive du classement, qui ne devrait pas survenir dans les prochaines années. Personne n'est donc actuellement en mesure de confirmer les différentes répercussions induites ultérieurement par le projet, qu'elles soient positives ou négatives.

113 : *Op.cit.* (Note n° 16).
114 : *Ibid.*



© Depuis quelques années, les mégalithes de Carnac sont exploités pour leur attrait touristique. Photographie de la 3ème édition du festival « Skedanoz » à Carnac, Tourisme Bretagne, 2017

Un tourisme balnéaire menacé par les risques environnementaux.

« *L'opposition entre nature et société est une construction du XIXe siècle qui servait un double objectif : elle permettait de dominer et d'ignorer la nature.* » Aussi, durant la fin du XXe siècle, nous affirme le sociologue allemand Ulrich Beck : « *la nature est soumise et exploitée* », autant que faiblement prise en compte.¹¹⁵ Elle n'en reste cependant pas moins dangereuse et imprévisible. Aujourd'hui, nous estimons, en effet, que 2/3 des communes françaises sont exposées de façon plus ou moins forte à au moins un risque naturel.¹¹⁶ Les services de l'Etat, ayant conscience de cela, élaborent depuis 1995 des plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN), proposant une gestion caractéristique des zones « *à risques* » en matière d'urbanisme et de sauvegarde.¹¹⁷ Il existe, par ailleurs, des plans de préventions des risques spécifiques aux aléas marins et fluviaux : les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Aussi, il semblerait qu'« *un Français sur quatre et un emploi sur trois* » soient, à l'heure actuelle, potentiellement exposés aux inondations, faisant de cette menace un danger majeur.¹¹⁸ Ces instruments de prévention se sont donc largement multipliés ces dernières années. A Carnac, un PPRL est entré en vigueur en 2016. Ce document, dont l'objectif est de limiter les dégâts matériels et humains, peut néanmoins être considéré comme un handicap pour le développe-

ment économique et touristique des territoires sur lesquels il s'impose, ayant pour but de délimiter les zones de risques en vue d'y restreindre les constructions, entre autres.¹¹⁹ Nous allons alors voir comment ce plan peut impacter l'évolution de la commune au regard d'un second cas pratique, celui de l'embellissement du Boulevard de la Plage : un aménagement touristique où le danger environnemental est, en partie, pris en compte.

Projet : Réaménagement du Boulevard de la Plage, longeant la côte au Sud du quartier Carnac-Plage.

Ce projet a été mené par la municipalité dans un double objectif : protéger les populations face aux risques de submersion marine (1), tout comme embellir et moderniser la promenade du bord de mer (2).

(1) A en croire les scénarios retenus par le PPRL, deux brèches sont susceptibles d'apparaître et de provoquer un débordement à Carnac-Plage. L'une étant située à L'Ouest de la Grande Plage, au niveau du Yacht Club de Port-an-Dro, et l'autre étant localisée à l'opposé, non loin de la Pointe Churchill.¹²⁰ Afin de prévenir ces risques et dans le but d'obtenir une révision du PPRL, la municipalité a prévu de renforcer le trait de côte, et ce, pour le moment, uniquement autour de la brèche jouxtant la base nautique. Pour ce faire, différents travaux sont mis en place. Tout d'abord, il s'agit d'enfouir un enrochement

115 : BECK Ulrich, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Aubier, 2001

116 : Ces chiffres proviennent du site internet du Ministère de la transition écologique et solidaire, visible à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels>

117 : Les PPRN sont créés par la Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils sont définis plus précisément sur le site internet suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/plan-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-pprn-0>

118 : *Op.cit.* (Note n° 116).

119 : *Op.cit.* (Note n° 16).

120 : *Ibid.*

sous le sable à l'abri des regards, rehaussant de ce fait le niveau de la plage. Les travaux se poursuivent ensuite par l'aménagement de gradines en béton, tant propices au renforcement du trait de côte, qu'à « la flânerie et à la mise en valeur du front de mer » selon un article Ouest-France retraçant un entretien avec Gérard Marcalbert, conseiller délégué aux travaux dans la commune.¹²¹ L'objectif étant de faire en sorte que ces systèmes de protection s'intègrent esthétiquement à l'embellissement du boulevard, disparaissant aux yeux du public.

Marc Le Rouzic se place cette fois-ci en défaveur du projet. Assurément, il regrette que la protection des usagers : touristes comme habitants, ne se fasse que sur une infime partie du boulevard. Aussi, selon lui, les travaux envisagés ne sont visiblement pas suffisants contre les aléas marins. « Ici, on est obligé de mettre des sacs de sable » devant chaque accès menant à la plage nous explique-t-il, car quand la marée est haute, « l'eau passe par-dessus ». Il peine donc à comprendre les raisons pour lesquelles l'esplanade piétonne, prévue à même le boulevard, n'a pas été surélevée lors de son réaménagement. Il ajoute, par la suite, qu'en termes d'esthétisme, lorsqu'on fait un boulevard « tout neuf, [...] ça fait un peu prolétaire » de laisser des sacs de sable en guise de bloc-stop sur la chaussée. Pourtant, les solutions étaient multiples. Outre la surélévation de l'esplanade que nous venons d'évoquer, Marc Le Rouzic aborde également le fait d'installer des balustrades en aluminium ou des portes anti-inondations au niveau des différents accès à la plage. Des aménagements qui devront être, toujours selon lui, nécessairement ajoutés

avec le temps, coûtant d'autant plus cher à la municipalité qu'ils n'ont pas été prévus au préalable. La protection des habitants et des touristes face aux risques de submersion ne serait ainsi, à l'en croire, pas effective sur le boulevard. Jean-Luc Servais, quant à lui, estime que le comblement des brèches ainsi effectué est suffisant pour préserver la population. Il est difficile d'adhérer pleinement à l'un ou l'autre de ces discours. Aussi, seul le futur pourra nous montrer si les aléas sont encore ou non d'actualité à Carnac-Plage.

Par ailleurs, bien que les différents travaux aient été validés par les services de l'Etat, Jean-Luc Servais ne pense pas que les dispositions actuelles du PPRL puissent être modifiées. L'espoir d'Olivier Lepick, maire actuel de Carnac, qui voyait en la révision du document la possibilité de rouvrir à l'urbanisation certaines terres devenues inconstructibles, semble donc être sans suite.¹²² Il ne faut, en effet, pas oublier que les dispositions réglementaires du document contraignent l'extension des constructions à Carnac-Plage dans le but de limiter la vulnérabilité des populations. Les services de l'Etat n'admettent alors aucun compromis, le danger étant de laisser aux autorités locales la possibilité de faire prévaloir une logique de profit sur la santé humaine. Aussi, Ulrich Beck, dans son ouvrage *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, nous évoque la redondance d'un mécanisme d'évitement, voire de déni de la réalité du risque chez les collectivités locales. Ce déni tient pour beaucoup au fait que les aléas marins ne soient ni visibles, ni perceptibles, leur fréquence étant faible, voire nulle. Malgré tout, comme nous affirme le sociologue : « la probabilité pour que se produise un ac-

121 : Ouest-France, *Le boulevard de la Plage prend forme*, publié le 30 mars 2019, (mis à jour le 30 avril 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-boulevard-de-la-plage-prend-forme-6286759>>

122 : *Op.cit.* (Note n° 16).



© Au cœur de la Faute-sur-mer, plusieurs lotissements sont restés immergés sous les eaux suite à la tempête Xynthia. Photographie : Bertrand Guay, journal L'Humanité, 2010

cident, si infime soit-elle, est toujours trop grande lorsqu'un seul accident a l'extermination pour conséquence ». ¹²³ Le risque de submersion, aussi rare soit-il ne doit ainsi pas être pris à la légère du fait des conséquences irréversibles, humaines et matérielles, qu'il occasionne. Assurément, la tempête Xynthia, survenue en mars 2010, a laissé derrière elle de funestes souvenirs. ¹²⁴ Ce risque peut être, en outre, davantage présent à Carnac-Plage : une terre jadis entièrement constituée de paluds inondables, régulièrement ensevelis sous les eaux lors des marées. Une terre qui, par conséquent, n'aurait jamais dû être urbanisée. ¹²⁵

De plus, nous nous rendons compte progressivement que les innovations techniques, apparues au fil des ans, ayant pour optique de lutter contre la force des vagues (enrochements etc), n'ont fait que déplacer ou aggraver les risques au sein des territoires littoraux. Certaines collectivités ont alors pris le parti de se replier dans les terres, plutôt que de poursuivre le développement de leur commune sur le bord de mer. ¹²⁶ Le fait de ralentir l'essor des stations balnéaires a-t-il cependant nécessairement pour conséquence de nuire au tourisme ? Les apparences

semblent aller dans ce sens. Pourtant, nous allons voir à Carnac, toujours à travers le projet de rénovation du boulevard de la plage, que ce n'est pas systématiquement le cas.

(2) Au-delà de protéger les populations face à la menace de submersions marines, l'objectif du réaménagement du boulevard de la plage est de moderniser le front de mer qui, aux yeux de Jean-Luc Servais, « était resté figé dans un décor de carte postale des années 70-80 », noyé par le nombre important de véhicules stationnés. Il s'agit alors, à travers le projet, de « réduire la place de la voiture et [...] faciliter la circulation douce » sur le bord de mer, qu'ils soient au profit des piétons comme des cyclistes. ¹²⁷ Un platelage est ainsi mis en place sur toute la longueur du boulevard, afin de leur permettre une circulation partagée, plus agréable et sécurisante.

Tandis que certains habitants émettent des doutes quant à la cohabitation harmonieuse des piétons et des cyclistes, patineurs ou skateurs, au sein d'une même promenade - préférant que chacun circule sur un sentier propre - d'autres se questionnent sur les effets de la disparition d'une majorité des parkings ¹²⁸ à proximité

directe de la plage. En effet, la diminution du nombre de places de stationnement pourrait être de nature à nuire à l'attractivité touristique de la commune, contraignant les villégiateurs à rechercher de façon plus ardue un espace pour garer leur véhicule. De plus, il ne faut pas oublier que la démocratisation des stations balnéaires fut amenée, en grande partie, par l'avènement de l'automobile. Ce moyen de transport demeure, du reste, aujourd'hui très prisé dans le cadre des départs en vacances sur le territoire national. La municipalité a pu noter, par ailleurs, dès la réouverture du boulevard en juin 2019 ¹²⁹, une hausse des

incivilités dans la commune, notamment dues au manque de stationnement. ¹³⁰ Cependant, Jean-Luc Servais continue de croire « au pouvoir d'adaptation des populations », restant persuadé que la rénovation du boulevard au bénéfice des piétons et du loisir est, au contraire, une plus-value touristique. En outre, il nous affirme que la municipalité, en vue de compenser le stationnement disparu, a fait en sorte d'augmenter la fréquence des transports en commun. La dernière saison estivale, riche en villégiateurs a su, du reste, prouver que la station n'a pas perdu en attractivité.

129 : La première tranche de travaux, débutée en septembre 2018, allant de l'avenue de Port-an-Dro jusqu'à l'allée des Dolmens, s'est terminée durant la dernière semaine de juin 2019. La poursuite des travaux n'a été entamée qu'en septembre 2020, dans le but de ne pas perturber davantage la saison estivale.

130 : Ouest-France, Carnac. Olivier Lepick : « Je suis un maire heureux, grâce à vos actions efficaces », publié le 23 août 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-olivier-lepick-je-suis-un-maire-heureux-grace-vos-actions-efficaces-6489518>>

123 : Op.cit. (Note n° 115).

124 : La tempête Xynthia a frappé l'ouest de la France dans la nuit du 27 au 28 février 2010, provoquant une submersion marine à la Faute-sur-Mer. Le bilan humain et matériel de cette catastrophe naturelle est lourd, puisqu'il comptabilise une quarantaine de décès et pas moins de 1.5 milliard d'euros de dégâts. L'ancien maire de la commune, ayant autorisé la construction de pavillons dans une zone potentiellement inondable, a, quant à lui, été condamné à deux ans de prison pour homicides involontaires.

Le Point, Il y a dix ans la tempête Xynthia faisait 59 morts, dont 47 en France, publié le 21 février 2020, <https://www.lepoint.fr/societe/retour-sur-il-y-a-dix-ans-la-tempete-xynthia-faisait-59-morts-dont-47-en-france-21-02-2020-2363823_23.php>

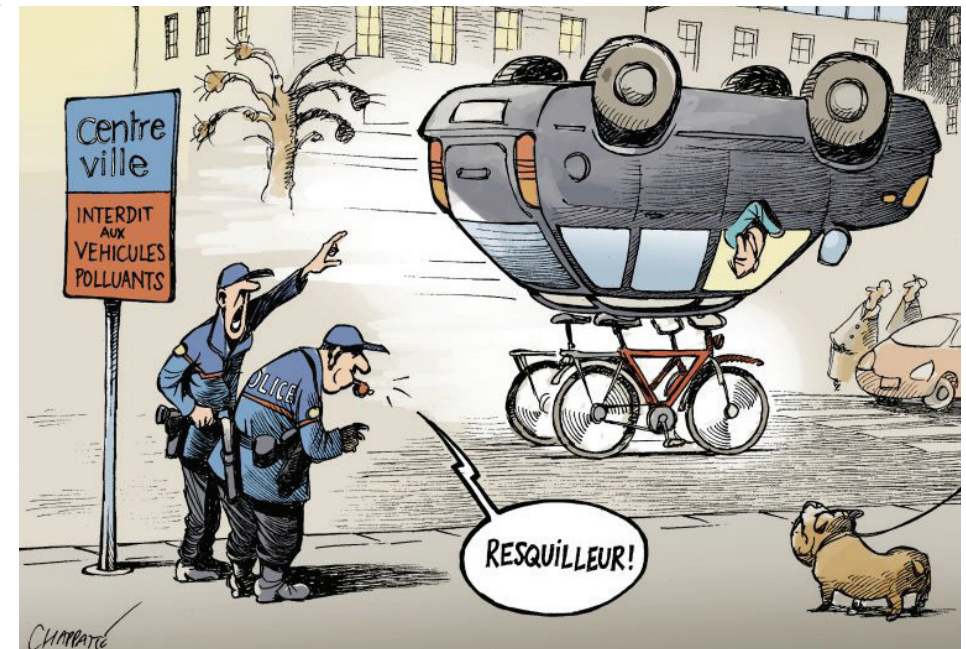
125 : La situation historique de Carnac-Plage nous a été racontée par Jean-Jacques Bougot au cours de notre rencontre en mars 2019.

126 : C'est notamment le cas de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, face à l'érosion côtière opérant sur son territoire littoral.

LEVY Pierre Oscar pour Public Sénat, *Soulac-sur-Mer, ton littoral fout le camp*, Documentaire, long métrage, France : 2019

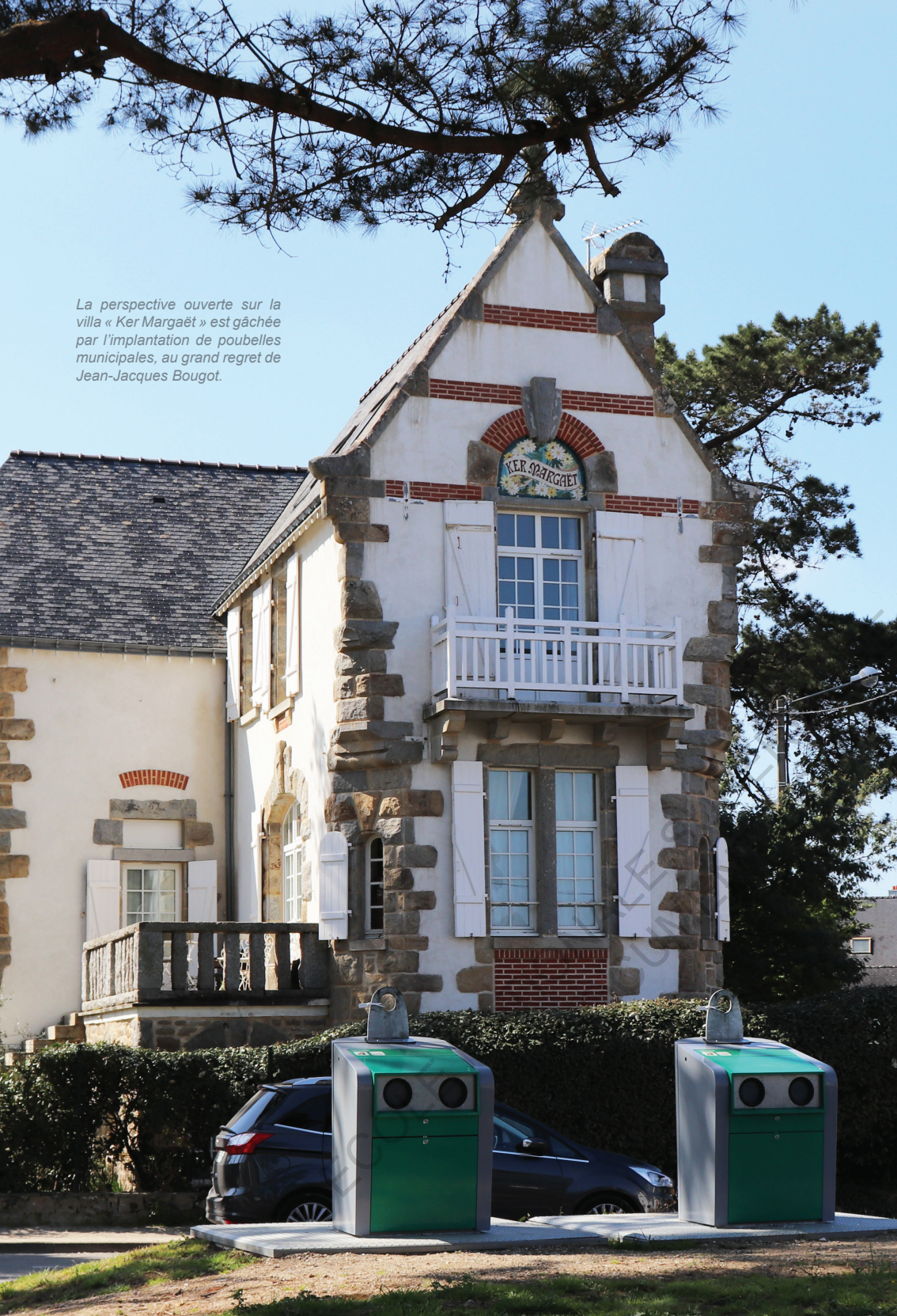
127 : Ouest-France, « Un projet qui va marquer l'histoire de la commune », publié le 21 janvier 2019, (mis à jour le 05 février 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/un-projet-qui-va-marquer-l-histoire-de-la-commune-6181684>>

128 : Cette interrogation a été soulevée par Jean-Jacques Bougot, ainsi que lors d'une enquête publique relative au projet.



© La réduction de la place prise par les voitures dans l'espace urbain au profit des mobilités douces et des transports en commun est un enjeu métropolitain largement répandu aujourd'hui. Caricature : Patrick Chappatte dans « Le Temps », 2010

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



La perspective ouverte sur la villa « Ker Margaët » est gâchée par l'implantation de poubelles municipales, au grand regret de Jean-Jacques Bougot.

Le patrimoine à l'honneur !

Mercredi 27 mars 2019 / 09h30-15h30.
Deuxième semaine de printemps.

C'est le début du printemps. L'air devient plus chaud, plus agréable. Je quitte la métropole nantaise aux environs de 7h40 du matin. Il faut au moins ça pour arriver de bonne heure à Carnac ! En effet, il y a du monde en ville : aux arrêts de tramway comme sur la route. Les voitures se bousculent pour entrer dans Nantes, aucune ne le fait pour en sortir. La voie est libre ! Direction la mer ! Je suis impatiente de rencontrer Jean-Jacques Bougot, avec qui j'ai finalement réussi à convenir d'un rendez-vous en ce jour. Celui-ci me donnera sans aucun doute un bon nombre d'explications sur le fonctionnement de la commune.

Notre entrevue est planifiée à l'office de tourisme de Carnac-Plage. Je l'attends. J'ai le temps. J'observe quelque peu le va-et-vient environnant : deux personnes attendent le bus ; les arrêts minutes s'enchaînent ; les gens défilent, baguettes de pain en main et les voitures passent. Les individus me dévisagent, tout comme je les examine. Nombre d'entre eux sont assez âgés. Chaque fois qu'une nouvelle personne passe, je crois alors voir venir mon enquêté. Il finit par arriver, me reconnaissant immédiatement de par mon allure d'étudiante détonnant dans le paysage. Nous décidons de nous installer à la première terrasse qui s'offre à nous. Il s'agit de celle de la boulangerie nommée « *Au petit prince* » que j'ai d'ores et déjà pu visiter lors de mes dernières investigations. Le service y est royal, digne des plus grands salons. Je suis, en effet, surprise de découvrir mon thé de marque réputée curieuse-

ment accompagné d'un sablier m'indiquant son temps d'infusion « *idéal* ». C'est alors confortablement équipés que nous commençons notre conversation.

Je découvre Jean-Jacques Bougot : passionné d'histoire et guide touristique de Carnac à ses heures. C'est un personnage qui semble très impliqué dans le développement de la commune, dont la gestion semble malgré tout le décevoir quelque peu. Il me conte de nombreuses anecdotes, me donne de son temps, de son énergie, de sa connaissance mais aussi de ses contacts. Notre balade dans Carnac-Plage débute ainsi par la rencontre de ses « *pin-up(s)* » : ses amies employées à l'office de tourisme. Suite à cela, il me prend rendez-vous pour 15h00 avec une autre de ses connaissances : Michel Heusghem, agent immobilier de l'agence Orpi présente au cœur du quartier touristique de la commune. Il m'emmène ensuite voir les massives et robustes villas construites par les frères Jamet : premiers architectes et entrepreneurs de Carnac-Plage. J'apprends alors que depuis toujours, les résidences construites sur le bord de mer sont destinées à la villégiature. Ainsi, jamais le quartier n'aura été pleinement occupé. Jean-Jacques Bougot m'informe également des différentes tensions qui existent entre les résidents secondaires : « *les Parisiens* » comme il les appelle, et les Carnacois résidant sur la commune à l'année : ceux du bourg et de la campagne. Il apparaît, à l'en croire, que les habitants temporaires venant de la capitale, sont désagréables et mal élevés pour certains, se sentant « *en terrain conquis* ».

Notre visite historique de Carnac-Plage prend fin. Mais Jean-Jacques Bougot se propose de m'aider davantage. Il espère ainsi pouvoir me prendre rendez-vous avec l'adjoint au maire : monsieur Pascal Lejean, qui malgré les messages



Le Grand Hôtel, dessiné par l'architecte Désiré Jamet, marque la naissance de Carnac Plage en 1903.

que j'ai pu laisser sur son répondeur, n'a jamais pris le temps de me rappeler. Il m'envoie également le compte rendu du dernier conseil municipal et me donne le contact d'un élu de l'opposition nommé Marc Le Rouzic. Il me conseille, en outre, d'aller voir - à défaut du maire - sa femme, qui tient l'épicerie : « *Maison de Diraison* », avenue du Miln. Une rencontre avec le « *secours catholique* », pourrait aussi, selon lui, m'être favorable, les résidents secondaires étant de « *grandes familles conservatrices* ».

N'ayant pas le loisir de me consacrer plus de temps, Jean-Jacques Bougot prend congé. Il est l'heure de déjeuner. Je me tourne alors vers la « *Maison Poyac* », une autre boulangerie localisée à Carnac-Plage. Tartine en main, je me dirige une fois de plus vers le bord de mer pour manger. Je fais alors une rencontre incongrue en chemin. C'est assurément la première fois que je croise une SDF dans les rues de la station balnéaire et sûrement la dernière. Assise sur le trottoir en face de la terrasse bondée appartenant à la brasserie « *Lulu à la plage* », celle-ci ne semble

pas souhaiter l'aide des passants, ignorant ceux qui l'abordent. Je poursuis donc mon chemin sans la déranger davantage.

Sur la plage, je retrouve les mêmes personnes et les mêmes pratiques : des joggeurs, des promeneurs, des enfants, des couples ; autant de gens qui s'amuse et se reposent. Ayant réussi cette fois-ci à finir mon repas dans le sable, je me rend compte d'un oubli essentiel. En effet, aucune poubelle n'est pour le moment implantée sur la grève. Je ne sais alors que faire de mes débris, que je décide de conserver en main jusqu'à mon retour dans les rues.

En attendant, quelques commerces ont rouvert et les terrasses se remplissent. Le retour de la saison fertile : dynamique et infernale, s'annonce. Jean-Jacques Bougot a par ailleurs d'ores et déjà prévu que cet été serait, une fois de plus, un « *enfer* ».



Jean-Jacques Bougot a décidé de faire découvrir les villas de Carnac-Plage au public en saison hivernale afin de ne pas porter atteinte à l'intimité de leurs occupants.



Sur le bord de mer, l'architecture traditionnelle carnacoise se confronte parfois à l'architecture moderne.

Partie 4

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

© Les résidences et hébergements de luxe sont présents en nombre sur les littoraux français. Photographie de l'hôtel « Le Churchill » aborant 4 étoiles au sein du quartier Carnac-Plage.



Les multiples incidences de l'usage du logement comme produit touristique

Les diverses politiques publiques œuvrant pour la préservation de l'environnement au cœur des espaces littoraux français affectent tant l'économie touristique que le domaine de l'habitat. Les réglementations en vigueur sur ces territoires, visant à stopper l'extension de l'urbanisation, entraînent en effet un double impact sur le logement : elles rendent plus onéreux et raréfient les terrains « à bâtir » d'une part, autant qu'elles augmentent la valeur patrimoniale des biens d'ores et déjà construits d'autre part. La demande conséquente en habitations au sein des communes côtières possédant une forte attractivité touristique amplifie, par ailleurs, cette hausse des prix d'achat et de location des biens. La spéculation immobilière établie tend alors à générer des difficultés d'accès aux logements du bord de mer pour les ménages modestes, provoquant inévitablement de fortes inégalités sociales. A en croire les publications du groupe d'opposition « Carnac Avenir », « le tourisme est [ainsi] autant une bénédiction pour l'économie qu'une malédiction pour l'immobilier. »¹³¹ Ce que ne manque pas de nous rappeler le collectif Dispac'h, attirant l'attention des populations sur les méfaits des résidences secondaires : un produit touristique et immobilier controversé, le plus souvent dépeint comme la propriété d'élites, ab-

sents une majeure partie de l'année. Les propriétaires de ces logements, catégorisés en tant que « résidents secondaires » sont ainsi accusés de priver tout un chacun de la possibilité de jouir d'un logement en bord de mer de façon permanente. Nous verrons cependant que cette image négative peut être nuancée sur divers points. Néanmoins, ces habitations temporaires, dont le nombre ne cesse d'augmenter à Carnac comme sur l'ensemble des stations du département,¹³² occasionnent quelques désagréments que nous ne manquerons pas de souligner. Les municipalités ont, en outre, la possibilité de réduire la prolifération des logements de loisirs sur leur territoire, et ce, par le biais de divers outils. Encore faut-il qu'elles aient la volonté de le faire. Aussi, comme nous l'avons d'ores et déjà précisé, le tourisme est une économie financièrement bénéfique pour les communes l'accueillant.

Nous évoquerons, au cœur de cette partie, uniquement l'usage des logements comme biens touristiques, mettant de côté les hébergements commerciaux tels que les hôtels ou les campings, et ce, bien que ces derniers possèdent eux-aussi une place importante au sein du système économique des stations balnéaires.

Les résidences secondaires : coupables ou victimes des méfaits suscités par leur succès ?

La résidence secondaire, en France, ne possède pas de définition légale ou de statut juridique précis. Elle est néanmoins définie par l'INSEE comme

131 : *Op.cit.* (Note n° 16).

132 : L'INSEE comptabilise ainsi la présence de plus de 82 650 résidences secondaires dans le Morbihan, soit 18% du nombre total de logements. Toujours selon l'institut, en 2016, la commune de Carnac possédait, 6 124 résidences secondaires, ce qui correspond à plus de la moitié de ses habitations.

« un logement [fixe] utilisé pour les week-ends, les loisirs et les vacances. »¹³³ D'un point de vue idéologique, « l'autre maison » ou « la maison de week-end », comme l'appelle Françoise Dubost,¹³⁴ se présente alors comme un lieu de « renaissance » : symbole du relâchement de l'horaire et du laisser-aller.¹³⁵ Elle aspire à maintenir ses occupants à distance de leur quotidien de travailleurs, favorisant la rupture d'activités, le retour à la nature et les relations familiales privilégiées.¹³⁶ La pandémie baptisée « Covid-19 », qui s'est mondialement

propagée au début de l'année 2020, donnant lieu à la mise en place de mesures de confinement dans plusieurs pays, a pu, par ailleurs, affirmer le rôle des résidences secondaires comme lieu de « refuge ».¹³⁷ En effet, durant les 15 premiers jours de confinement, en France, 1,2 millions de Parisiens ont quitté leur région de vie principale pour rejoindre leur espace de villégiature.¹³⁸ En ce sens, la résidence secondaire n'apparaît alors nullement nocive ou dangereuse.

133 : La résidence secondaire doit, en outre, être fixe. Les logements meublés voués à la location pour des séjours touristiques sont donc classés en tant que telle -à la différence des logements mobiles (camping-cars et bateau de plaisance par exemple) ou semi-mobiles (tentes, caravanes et mobiles-homes entre autres). Aussi, les services fiscaux précisent qu'une résidence secondaire doit être soumise à la taxe d'habitation.

134 : *Op.cit.* (Note n° 60).

135 : SANSOT Pierre, STROHL Hélène, TORQUE Henry, VERDILLON Claude, *L'espace et son double : de la résidence secondaire aux autres formes secondaires de la vie sociale*, Paris : Champ urbain, 1978

136 : *Ibid.*

137 : Le terme de « refuge » est employé pour décrire la résidence secondaire par Françoise Dubost dans son ouvrage précédemment cité.

138 : Libération, *La ville protège-t-elle des épidémies ?*, publié le 03 avril 2020, <https://www.liberation.fr/debats/2020/04/03/la-ville-protège-t-elle-des-épidémies_1784045>



© La résidence secondaire se présente également comme un espace favorisant les réunions amicales. Image extraite du film « Nous finirons ensemble », Guillaume Canet, 2019.



© A Saint-Malo, Le Collectif Dispac'h se bat contre l'ouverture d'un hôtel 5 étoiles sur le littoral. Photographie : Nicolas Carnec, journal Ouest-France, 2018

Pourtant, beaucoup la voient sous un mauvais angle. Ce bien est, en effet, souvent considéré comme une jouissance réservée aux nantis. Sa profusion sur les côtes bretonnes, rendant impossible l'accès aux logements du bord de mer pour les classes sociales précaires, est, en outre, comparée au processus de « gentrification »¹³⁹ sévissant dans les centres-villes métropolitains. Bien qu'il soit vrai que la multirésidentialité de loisirs soit, historiquement, un signe distinctif de la haute bourgeoisie, la catégorie des résidents secondaires est aujourd'hui loin d'être ho-

mogène socialement. Ainsi, l'acquisition d'un bien de séjour s'est progressivement popularisée sur le territoire français.¹⁴⁰ Malgré cela, nous ne pouvons nier le fait que les résidents secondaires sont, en général, « mieux dotés que la moyenne », pour reprendre les mots de Patricia Lejoux, chercheuse en aménagement de l'espace et en urbanisme. Elle précise, en 2007, que 41% d'entre eux disposent effectivement de revenus mensuels supérieurs à 3 000 euros, tandis que seulement 8% s'accommodent de revenus inférieurs à 1 500 euros par mois.¹⁴¹ Par ailleurs, la forte demande de

139 : Le terme de « gentrification » est utilisé par divers auteurs (Gwendal Simon, 2017 ; Caroline Blondy, Luc Vacher et Didier Vye, 2016) pour décrire le processus d'exclusion sociale œuvrant sur le littoral. Ce processus est défini par Sonia Lehman-Frisch, géographe, comme étant l'ensemble des « transformations de quartiers populaires dues à l'arrivée de catégories sociales plus favorisées, qui réhabilitent certains logements et importent des modes de vie et de consommation différents. »

140 : *Op.cit.* (Note n° 19).

141 : LEJOUX Patricia, « Les mobilités du temps libre », *Espace temps*, 2007, <<https://www.espacestems.net/articles/mobilites-temps-libre/>>

résidences secondaires, en participant à faire grimper les prix de l'immobilier dans les communes balnéaires, tend à exclure les populations actives souhaitant résider de façon permanente sur le territoire. La commune de Carnac ne semble pas faire exception à cet égard.¹⁴² Ainsi, la classe sociale moyenne : « celle qui n'a pas les moyens d'acheter ou louer sur la côte, mais qui n'est « pas assez pauvre » pour

bénéficier [...] d'un logement social », ne peut ambitionner de s'installer sur le littoral.¹⁴³ Ces populations, défavorisées en raison de leurs revenus, peuvent alors se voir contraintes de recourir à des formes d'occupations illégales (caravaning au cœur de propriétés privées notamment) ou d'habitations provisoires (logement en camping par exemple). Or, ces conditions devenant pérennes, participent à mettre en

142 : Ouest-France, A Carnac, « on ne peut pas se loger », publié le 12 février 2020, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/carnac-ne-peut-pas-se-loger-6733489?connection=true>>

143 : Ouest-France, Morbihan : les résidences secondaires, opportunité ou calamité ?, publié le 12 février 2020, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-les-residences-secondaires-opportunité-ou-calamité-6733479?connection=true>>

INJUSTICES SOCIALES EN VACANCES ...



© En saison estivale, de nombreux touristes sont prêts à payer le prix fort pour obtenir une réservation. Les hébergeurs en profitent donc pour augmenter leurs prix. Caricature : Miss Lilou, 2016

place un phénomène de « cabanisation » sur les côtes françaises, conduisant à une certaine forme de précarité résidentielle.¹⁴⁴

Cette situation semble, en outre, vouée à s'aggraver car les opportunités foncières deviennent de plus en plus rares du fait des réglementations, comme nous avons pu le préciser précédemment. Par ailleurs, les résidences du bord de mer, qu'elles soient principales ou secondaires, se transmettent souvent de générations en générations, ne favorisant pas un *turn-over* assez conséquent pour pouvoir offrir à une large population la possibilité de se loger en milieu balnéaire. Il existe, de plus, un système de « cooptation » dans certains villages de Carnac tels que Saint-Colomban, à en croire Jean-Jacques Bougot. Au sein de ces territoires, les biens sont ainsi couramment « vendus avant d'être mis en vente », empêchant la venue de personnes étrangères au cœur du réseau de voisinage.¹⁴⁵ Les populations plus aisées, ayant les moyens financiers d'acquérir un bien sur le littoral, ne trouvent alors parfois pas à se loger elles non plus. Le discours de Michel Heusghem, agent immobilier chez Orpi, que nous avons rencontré dans son agence à Carnac-Plage en mars 2019, va dans ce sens. Aussi, lui-même nous assure ne pas avoir assez de biens à vendre au regard de l'abondante demande.

Les résidences secondaires, présentes en nombre au sein des territoires littoraux, génèrent d'autant plus de frustrations auprès des populations n'ayant

pas les moyens d'y vivre quotidiennement, qu'elles semblent inhabitées une bonne partie de l'année. Ainsi, celles-ci ne sont généralement que temporairement occupées en basse saison, donnant naissance à un phénomène communément appelé : « volets clos » (Johan Vincent, 2010 ; Marie Delaplace, 2017) ou « lits froids » (Caroline Blondy, Luc Vacher et Didier Vye, 2016). Leurs occupants, accusés d'être des « intermittents territoriaux »¹⁴⁶, ne sont effectivement présents sur leur lieu de villégiature - à en croire les chiffres du réseau « Sensation Bretagne » - que 96 jours par an en moyenne.¹⁴⁷ Or, cette occupation partielle ne semble pas résiliente à long terme, notamment au regard du besoin d'optimisation des espaces bâtis existants, lié aux enjeux climatiques grandissants. Du fait de l'amélioration continue des mobilités, nous observons néanmoins aujourd'hui que l'aspect « secondaire » des logements de loisirs tend à diminuer. Le paradigme opposant résidence principale et résidences secondaires, présent dans les termes « polyrésidentialité », « birésidentialité » (Pierre Sansot, Hélène Strohl, Henry Torgue, Claude Verdillon, 1978) ou encore « double résidence » (Patricia Lejoux, 2007),¹⁴⁸ est ainsi progressivement abandonné. Apparaissent alors de nouvelles notions. La « multilocalité résidentielle » ou « multirésidentialité », est définie en 2013 par Cédric Duchêne-Lacroix, chercheur en sociologie urbaine, comme étant « le fait pour un individu ou un groupe d'individus de séjourner [...] dans plus d'un lieu d'habitation habituel. »¹⁴⁹ Ces qualificatifs,

144 : Op. cit. (Note n° 29).

145 : Le terme « cooptage » est défini par le dictionnaire français « Larousse » comme étant le fait, pour les membres faisant partie d'une assemblée, de désigner les membres nouveau de cette dernière.

146 : Op. cit. (Note n° 19).

147 : Op. cit. (Note n° 143).

148 : L'ensemble de ces termes sont employés pour désigner la démultiplication des lieux de vie d'un individu, celle-ci étant favorisée par l'avènement d'une société de loisir.

149 : DUCHÊNE-LACROIX Cédric, « Éléments pour une typologie des pratiques plurirésidentielles et d'un habiter multilocal », *E-migrinter*, 2013, <<https://journals.openedition.org/e-migrinter/323>>

n'incluant plus de hiérarchisation entre les divers lieux de résidence, marquent ainsi une nouvelle pratique spatiale fondée sur l'équilibre du temps passé au cœur des différents territoires.

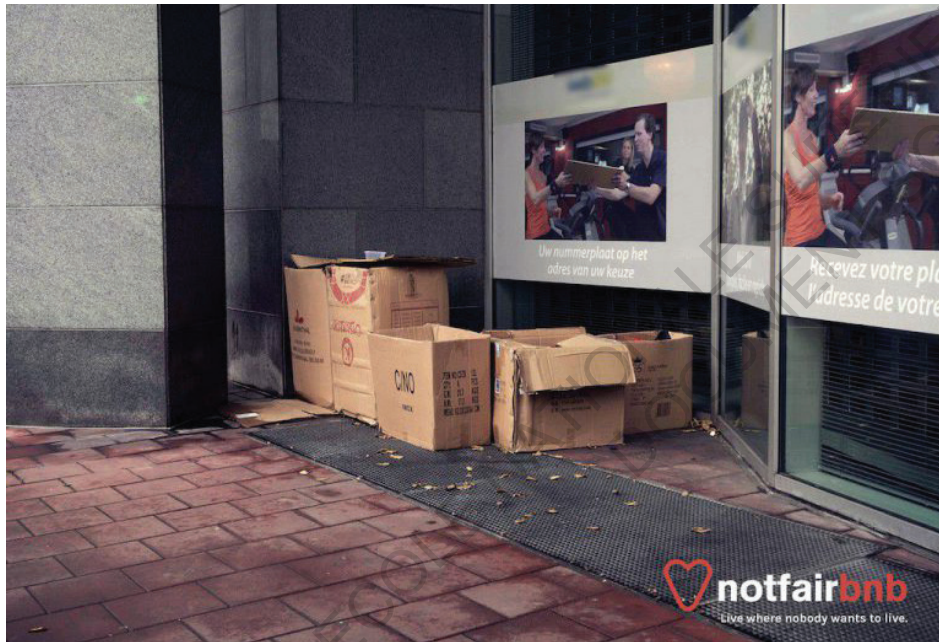
Par ailleurs, les résidences secondaires sont, pour certaines, régulièrement prêtées ou mise en location. Le réseau « *Sensation Bretagne* » nous indique, en effet, qu'elles sont chaque année confiées à des tiers pendant 43 jours en moyenne, ce qui fait grimper leur taux d'occupation à 139 jours par an.¹⁵⁰ Ainsi, l'hébergement non marchand représente, en France, « *la première forme d'accueil touristique et pèse pour 66,7% des nuitées*

en 2013 ». ¹⁵¹ En ce sens, les résidences secondaires sont accusées de « *concurrenter de manière déloyale l'hébergement commercial* ». ¹⁵² La mise en location des logements secondaires garantit, du reste, quelques avantages. Le propriétaire, pouvant louer son bien de façon temporaire comme de façon pérenne, est assuré de bénéficier de rentes plus ou moins importantes, pouvant compenser les différentes dépenses liées à son bien (frais d'entretiens et taxes communales ou intercommunales entre autres). Lorsqu'il perdure tout au long de l'année, l'usage locatif du parc immobilier de loisirs participe également, de façon modeste, à diminuer l'absence de vie ressenti au cœur des quartiers de rési-

150 : *Op. cit.* (Note n° 143).

151 : *Op. cit.* (Note n° 19).

152 : *Ibid.*



© La plateforme de mise en location de logements « Airbnb » est souvent accusée de favoriser les inégalités sociales. « Notfairbnb » : « vivez dans un endroit où personne ne voudrait vivre », en est une parodie, destinée à sensibiliser les populations sur les conditions de vie des sans-abris. Réalisation : Solidarité Grands Froids, 2014

dences secondaires en dehors de la saison touristique. L'Etat, à travers diverses mesures fiscales, a alors favorisé cette marchandisation.¹⁵³

Indépendamment de la mise en location ou du prêt, de multiples dispositifs voient le jour dans le but d'optimiser l'occupation des habitations de loisirs. Marie Delaplace, par exemple, évoque la possibilité de construire des « *résidences en propriété partagée* ». Elle préconise également de « *favoriser les colocations* » entre les touristes, les travailleurs temporaires et les résidents secondaires entre autres.¹⁵⁴ Les échanges de maisons, du reste, sont progressivement favorisés par le biais de divers sites internet : *homeforexchange.com*, *guesttoguest.com*, *trocmaison.com* etc.¹⁵⁵ Ces multiples procédés se heurtent néanmoins au caractère symbolique du logement de villégiature, apprécié pour l'intimité familiale qu'il procure. Assurément, celui-ci se transforme volontiers en une « *véritable maison de famille, permettant l'accueil de différentes générations dans un cadre agréable* », souligne Caroline Blondy, Luc Vacher, et Didier Vye, chercheurs au laboratoire LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés), dans leur écrit *Les résidents secondaires, des acteurs essentiels des systèmes touristiques littoraux français*.¹⁵⁶ En outre, un bon nombre de propriétaires, ayant les moyens financiers d'entretenir leur bien immobilier par eux-mêmes, ne souhaitent pas le mettre en partage. Ce pourquoi, « *seuls les mois de juillet et août affichent des occupations à 100%* ». ¹⁵⁷ Cette situation n'est cependant pas vouée à perdurer. Par ailleurs, « *en mi-*

lieu littoral, beaucoup de résidents secondaires sont eux-mêmes de futurs résidents permanents », ayant investi dans une résidence en bord de mer en vue d'y passer leur retraite.¹⁵⁸ L'aspect négatif de ce processus est qu'il favorise l'homogénéisation d'une population non active au cœur des communes balnéaires. Or, bien que celle-ci soit propice à l'économie locale, elle ne participe pas à faire vivre les divers équipements communaux (scolaires et sportifs entre autres).

Des municipalités qui ne sont pas impuissantes face à la prolifération des résidences secondaires.

Afin d'éviter de « *devenir les jardiniers et [...] gardiens d'un grand complexe touristique* », ou de voir leur commune se transformer en « *maison de retraite à ciel ouvert* », les collectivités locales se doivent alors d'attirer de jeunes ménages, tout en réduisant la part des logements de villégiature présente au sein de leur territoire.¹⁵⁹ Pour ce faire, elles ont en main divers outils. Elles peuvent utiliser leur droit de préemption, mettre en place des programmes de location-accession, ou augmenter les taux de logements sociaux obligatoires sur leur commune par exemple. Elles peuvent aussi créer des lotissements communaux et prévoir de réserver les futures constructions s'y développant aux primo-accédants, entre autres. La municipalité de Damgan - une commune morbihannaise avoisinant Carnac - davantage touchée par la profusion de résidences secondaires (74%), a par ailleurs décidé de mettre en place ce dernier dispositif, ayant pris conscience

153 : *Op. cit.* (Note n° 29).

154 : *Ibid.*

155 : *Ibid.*

156 : *Op. cit.* (Note n° 19).

157 : *Op. cit.* (Note n° 143).

158 : *Op. cit.* (Note n° 19).

159 : *Op. cit.* (Note n° 16).

qu'il fallait « trouver le bon équilibre pour maintenir une vie toute l'année » au sein de son territoire.¹⁶⁰ A Carnac, une des solutions développées pour accroître l'offre d'habitats mis à disposition de ménages désirant vivre quotidiennement sur la commune, est d'y favoriser la construction de logements « aidés ». Les multiples OAP y étant mises en place prévoient ainsi l'édification d'un certain nombre de « logements locatifs sociaux » ou de « logements en accession aidée » dans leurs programmes. Aux yeux de Marc Le Rouzic, le procédé fonctionnant le mieux est la mise en œuvre de « logements locatifs sociaux », ces derniers restant sous le contrôle de la commune et de bailleurs sur le long terme. En effet, le danger de l'accession à la propriété est, selon lui, que les divers acquéreurs - ayant acquis le droit de jouir pleinement de leur bien - puissent le revendre plus cher qu'ils ne l'ont acheté d'une part, et à une autre catégorie de bénéficiaires dont font partie les résidents secondaires qui plus est. Il admet néanmoins que l'instauration de ce système est envisageable, uniquement dans le cas où les terrains, contrairement aux biens construits dessus, restent la propriété de la municipalité.

La mise en place de logements sociaux, à Carnac, est par ailleurs attendue. En effet, la station balnéaire accueille, pour le moment, seulement 6% environ

de cette catégorie d'habitat.¹⁶¹ Or, depuis l'adoption de la loi SRU du 13 décembre 2000 - renforcée par la loi du 18 janvier 2013 -¹⁶² il est décrété que les communes de plus de 3 500 habitants, appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants - ces dernières comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants - doivent disposer de 25 % de logements sociaux d'ici 2025.¹⁶³ La station balnéaire, qui ne respecte pas le quota demandé, ne sera cependant pénalisée que dans le cas où une autre commune appartenant à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique atteint les 15 000 habitants. A en croire le groupe d'opposition « Carnac Avenir », cela ne devrait toutefois par tarder à arriver,¹⁶⁴ la commune d'Auray hébergeant d'ores et déjà 13 627 résidents en 2017.¹⁶⁵ D'ici quelques années, la commune de Carnac se trouvera donc en situation de rattrapage vis-à-vis des taux imposés par l'Etat et sera contrainte de payer une amende. Marc Le Rouzic soupçonne néanmoins que cela ne fera pas progresser plus rapidement la situation. Assurément, il nous affirme que la somme à verser ne représentera, sans aucun doute, qu'une légère dépense à côté des bénéfices apportés par les habitats de loisirs. Une étude effectuée par le « Comité Régional du Tourisme » estime, en effet, qu'une résidence secondaire occasionne 11 350€ de retombées écono-

miques chaque année.¹⁶⁶ Dans la station balnéaire de Carnac, possédant au dernier recensement 6 124 logements de ce type, cet apport dépasse ainsi les 60 millions d'euros par an.¹⁶⁷ Cela expliquerait alors en partie le manque de volonté de certaines collectivités locales dans la mise en œuvre de logements « aidés », ceux-ci leur coûtant plus qu'ils ne leur rapportent. Olivier Lepick révèle, en outre, que la municipalité

« ne peut pas forcer les promoteurs [à] ne faire que du logement social pour rattraper [leur] retard. Les opérations [devant] être viables pour eux aussi. » Seulement, la part des logements dits « libres » laissée au sein de ces opérations tend à tomber automatiquement « dans l'escarcelle de résidents secondaires, [sans qu'il n'y ait rien que la municipalité] puisse faire » poursuit le maire.¹⁶⁸ Pour attirer davantage de jeunes

166 : Op. cit. (Note n° 143).

167 : Le nombre de résidences secondaires présentes à Carnac en 2016 est consultable avec le lien suivant : <http://www.linternaute.com/ville/carnac/ville-56034/immobilier>

168 : Op. cit. (Note n° 16).

© La campagne « anti-résidences secondaires » se poursuit, en Bretagne, à travers la prolifération d'autocollants.
Illustration : « La Bretagne n'est pas une résidence secondaire ! », Collectif Dispac'h, 2020

LA BRETAGNE N'EST PAS UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE !



BREIZH N'EO KET DA WERZHAÑ ! DISPAC'H !

antecapitaliste | gwerzhel | independence | feminist | ingovernable

160 : L'article Ouest-France (cité en note n° 143) précise que la municipalité de Damgan a agi suite aux nombreux tags « anti-résidences secondaires » ayant apparu en avril 2019 sur divers bâtiments municipaux.

Le taux de 74% de résidences secondaires provient du même classement que celui de Carnac, à savoir : Journal du Net, Les villes qui comptent le plus de résidences secondaires en 2015, <<http://www.journaldunet.com/management/ville/classement/villes/residences-secondaires>>.

161 : Op. cit. (Note n° 16).

162 : La loi du 18 janvier 2013 -relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social- a ainsi augmenté le taux de 20% initialement prévu par la loi SRU à 25% de logements sociaux obligatoires dans les communes.

163 : Les communes concernées par les taux obligatoires de mixité sociale sont citées sur le site internet du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales avec le lien suivant : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/l'article-55-de-la-loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sru-mode-demploi>

164 : Op. cit. (Note n° 16).

165 : Le nombre d'habitants présents dans la commune d'Auray est consultable avec le lien suivant : <http://www.linternaute.com/ville/auray/ville-56007/demographie>

ménages, il faudrait alors « *construire deux fois plus de logements* ». ¹⁶⁹ Marie Delaplace rappelle également que la construction de logements sociaux dans les territoires touristiques n'est souvent pas souhaitée par les propriétaires, « *ces derniers considérant que la présence de ces logements induit une baisse de [...] valeur [sur] leur patrimoine immobilier.* » ¹⁷⁰ A Carnac, les efforts semblent néanmoins porter leurs fruits. La « *résidence du Domaine de Césarine* », dont l'édification s'est achevée en mars 2020, accueille, en effet, plus de 50% de ménages y résidant à l'année, à en croire la société de promotion « *Bouygues Immobilier* ». Le programme propose, par ailleurs, 9 « *logements locatifs sociaux* » et 6 « *logements en accession aidée* » sur les 46 logements construits, à savoir environ 32 % de logements « *aidés* », ce qui dépasse les taux demandés par la loi. ¹⁷¹

Dans certains pays, les autorités locales ont, en outre, pu mettre en place des dispositifs plus radicaux afin de lutter contre la propagation des résidences secondaires. « *De façon provocatrice, une première politique visant à réduire les conflits entre touristes et résidents [a ainsi été, en Suisse,] de diminuer le nombre de touristes* », souligne Marie Delaplace. ¹⁷² Une initiative populaire communément appelée « *LexWeber* », adoptée en mars 2012, limite ainsi le taux de résidences secondaires autorisé dans les communes à « *20% maximum du parc de logements et de la surface [au sol habitable]*. » D'après l'enseignante en aménagement et en urbanisme, une autre solution consiste à « *cantonner les touristes dans des espaces dé-*

limités de telle sorte qu'ils ne viennent pas concurrencer les résidents sur les marchés du logement. » Cependant, elle admet que cette proposition se rapproche du système de mise en œuvre des résidences touristiques fermées, favorisant l'entre-soi au détriment de la mixité sociale. ¹⁷³

Bien que la prolifération des logements secondaires ne soit pas inéluctable, elle n'en reste pas moins difficile à contenir. Toutefois, il ne faut pas se méprendre. L'augmentation des prix du marché n'est pas le seul fait des résidences secondaires, mais de l'économie touristique dans sa globalité. « *Le processus de gentrification du littoral est autant lié à l'augmentation des résidents permanents [...] qu'à l'arrivée des résidents secondaires* » nous disent ainsi Caroline Blondy, Luc Vacher et Didier Vye. ¹⁷⁴ Assurément, les ménages ayant la possibilité d'investir sur la côte sont pour beaucoup fortunés. La démocratisation de l'accès à la propriété ou à la location de résidences du bord de mer n'est alors pas encore d'actualité. A en croire Michel Heusghem, seule « *une bonne crise* » serait à même de générer une décote. Il nous précise alors que le prix des logements à Carnac, avant la crise immobilière de 2008, étaient encore plus élevés qu'à l'heure actuelle. La crise post-confinement qui s'annonce en cette fin de printemps 2020 offrira-t-elle alors la possibilité aux ménages les moins aisés d'investir sur la côte prochainement ? Seul l'avenir pourra nous le confirmer.

169 : *Ibid.*

170 : *Op. cit.* (Note n° 29).

171 : Ouest-France, Carnac. Une première pierre pour neuf logements sociaux, publié le 14 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-premiere-pierre-pour-neuf-logements-sociaux-6398411>>

172 : *Op. cit.* (Note n° 29).

173 : *Ibid.*

174 : *Op.cit.* (Note n° 19).



© A l'instar de l'accès au logement, l'accès à la mobilité de loisir n'est pas à la portée de tous. Photographie d'une journée des «Oubliés des Vacances», Céline Scaringi, Le secours populaire français, 2017

Confirmation

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Aux prémices du mois de juin, la foule a d'ores et déjà envahi les terrasses et les rues de Carnac-Plage.

Le retour espéré

Mardi 16 avril 2019 / 10h30-12h30.
Deuxième semaine des vacances de
pâques.

Grâce à Jean-Jacques Bougot, je m'apprête à rencontrer un acteur essentiel de la commune : Marc Le Rouzic, membre de l'opposition à travers le groupe « Ensemble pour l'avenir de Carnac ». Cette personnalité politique a, en outre, anciennement siégé en tant que premier adjoint au maire sous le mandat de Christian Bonnet. Dans un article Ouest-France, il nous raconte enfin que sa famille habite Carnac depuis un certain temps.¹⁷⁵ J'espère alors pouvoir en apprendre davantage sur les subtilités de la gestion communale. Je ne rencontrerai pas d'autres membres de la municipalité, n'ayant toujours aucune réponse de leur part. Ma visite sera donc assez courte. Tant mieux, la météo ne semble pas être au rendez-vous elle non plus en ce jour de printemps.

De nouveau, mon arrivée sur la commune fut mouvementée ; la route principale menant à la plage étant une fois encore coupée du fait des travaux d'aménagement d'un nouveau lotissement proche du centre-bourg. Ce chantier, initié par la municipalité actuelle, n'avait d'ailleurs pas lieu d'être. En effet, Marc Le Rouzic, anciennement propriétaire du terrain sur lequel s'implante l'opération, m'explique avoir mis en place une clause lors de sa vente, stipulant qu'il ne devait pas y avoir de construction autre que celles nécessaires à l'aménagement d'un parc de jeux pour les enfants et ce, sur une durée de

trente ans. Le chantier étant largement entamé, un détour par le tribunal ne lui a valu qu'une simple indemnité.

Enfin parvenue à Carnac-Plage, je suis étonnée de croiser autant de piétons au sein des quartiers d'habitations ; la plupart des résidences localisées en bordure de mer étant toujours closes. Nombreuses sont les familles avec de jeunes enfants. Etant toujours en voiture, je fais attention. Le manque de trottoirs nous oblige, en effet, à partager la chaussée. En chemin, je croise pour la première fois le service d'entretien de la commune, affairé à nettoyer routes et parkings à l'aide de souffleuses géantes. Sans doute préparent-ils d'ores et déjà la station balnéaire pour la saison. Cette dernière ne devrait assurément pas tarder à arriver maintenant.

Samedi 1er juin 2019 / 13h00-18h00.
10ème édition de la « Semaine du Golfe »

A l'occasion de la « Semaine du Golfe » se déroulant du 27 mai au 2 juin 2019 sur les côtes morbihannaises, je suis retournée dans la station balnéaire carnacoise. Cette semaine de fête a sans aucun doute eu un impact très positif sur le tourisme. En effet, en ce début du mois de juin, les villégiateurs, promeneurs et amateurs de loisirs nautiques affluent en nombre au sein du territoire. Les plages se remplissent à vue d'oeil ; les rues, les parkings, les terrasses et les magasins aussi. L'ambiance générale se prêtant au *far niente*, je décide tout d'abord de me fondre dans le flot de touristes ayant pris d'assaut les plages. Sans culpabilité, j'étales alors ma serviette dans le sable de Saint-Colom-

175 : Ouest-France, Marc Le Rouzic : « J'ai déjà effectué 30 ans de mandats », publié le 14 mars 2014, (modifié le 16 mars 2014), [consulté le 17/04/2019], <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/marc-le-rouzic-deja-effectue-30-ans-de-mandats-2006859>>



Quelques résidences secondaire ont rouvert leurs portes en ce début de saison estivale.

ban, en vue d'y faire une sieste prolongée. Je réussis également à entrer dans l'eau de mer, encore fraîche en ce début de saison. Nombreux sont ceux qui s'y essaient par ailleurs. Les enfants jouent dans les rochers à côté de moi. Ils cherchent des crabes et des coquillages, comme je le faisais au même endroit à leur âge. Etant petite, mes parents m'emmenaient en effet régulièrement sur cette plage, pourtant particulièrement appréciée et pratiquée des Carnacois « *de souche* », à en croire Jean-Jacques Bougot.

Je me décide ensuite à rejoindre Carnac-Plage. Etant véhiculée, je me glisse alors dans ce qui est effectivement un véritable « *enfer* ». Au coeur du quartier touristique, les parkings du bord de mer sont assaillis, les bouchons sont de mise et les conducteurs perdent patience. Certains, dans un excès de colère, en viennent à faire des manoeuvres inconsidérées pour

obtenir une place au détriment des autres. Je décide de ne pas m'en mêler, priant pour que mon parking de prédilection, situé sur l'allée des peupliers, ait encore une ou deux places de disponibles. Ce qui fut effectivement le cas. Soulagée d'être enfin garée, je me rends dans l'artère commerciale du quartier dans l'optique de déguster une glace chez « *Sweety shop* ». La longue file d'attente se déroulant devant la boutique me décourage cependant. Je décide alors de prendre une boisson en terrasse. Ce ne fut pas non plus une mince affaire, celles-ci étant pour la plupart bondées. Une fois mon thé glacé avalé, je pars faire un tour du côté des magasins de vêtements et d'accessoires ayant ouvert récemment. Ces derniers ne manquent pas de clients c'est certain. Finalement, je me dirige vers la Grande plage de Carnac. Quel bonheur inespéré que de découvrir enfin quelques résidences secondaires ouvertes !



Les sous-concessionnaires de plages sont eux aussi de retour, au grand plaisir des touristes.



Sur l'étendue de la « Grande Plage » de Carnac, il reste néanmoins largement de la place pour s'installer.

Conclusion

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

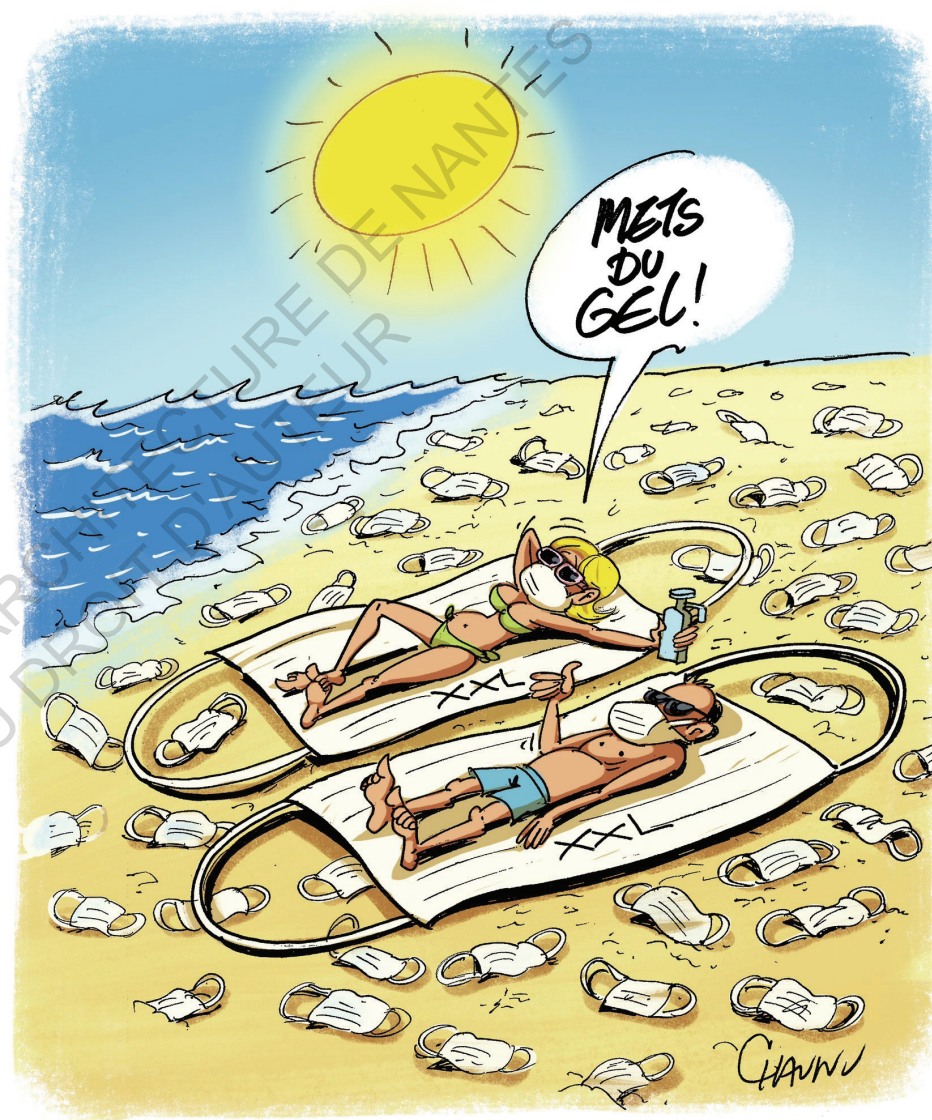
Vers un tourisme durable et raisonné

Comme nous avons pu le constater au travers de cette analyse, la mono-activité touristique entraîne effectivement un certain nombre de préjudices sociaux et environnementaux sur les territoires littoraux. Assurément, aucun des méfaits annoncés par le collectif Dispac'h ne manque à Carnac. Pourtant, nous avons pu voir que chacun de ces désagréments peut être nuancé, de multiples dispositifs étant aujourd'hui mis en place pour amoindrir leurs effets néfastes. De plus, la mise en tourisme de ces espaces provoque parfois quelques incidences positives, en ce qui concerne tant le quotidien des résidents permanents, que le domaine de l'emploi ou encore l'environnement. Nous doutons, malgré tout, que le tourisme balnéaire puisse, à lui seul, être résilient sur le long terme au cœur des territoires littoraux.

La mise en œuvre de mesures de confinement sur l'ensemble du territoire français¹⁷⁶ du fait de la propagation de la pandémie surnommée « Covid-19 » a, en effet, su montrer la fragilité économique et sociale de la politique du « tout-tourisme ». Ce dispositif sanitaire, qui a conduit à la fermeture de tous les établissements et sites touristiques (aquariums, bases nautiques, restaurants, bars, musées, plages, bureaux de change notamment) autant qu'à celle des frontières, a ainsi occasionné, selon les estimations du cabinet Protourisme, une perte de plus de 30 milliard de chiffre

d'affaires pour l'économie touristique, tout comme un chômage massif. D'après cette même étude, « la restauration commerciale paie le plus lourd tribut [...], avec plus de 10 milliards [d'euros] de perte [...]. Sur la deuxième marche de ce triste podium figurent les hébergements marchands (hôtels, campings, résidences de tourisme, hébergements collectifs), suivis par [les filières de] transport (SNCF, compagnies aériennes). [...] Du côté des agences de voyage, l'impact du confinement [...] est estimé [...] à 3 milliards d'euros. Même [nombre] pour le secteur de l'événementiel et du tourisme d'affaires. Le manque à gagner est enfin d'un milliard d'euros, tant pour les sites de visites, prestataires d'activités, que pour les parcs de loisirs et les parcs à thème ».¹⁷⁷ Le déconfinement demeure, quant à lui, riche en restrictions vis-à-vis des loisirs et du tourisme, et ce, alors même que de la saison fertile débute. La réouverture des établissements et des espaces touristiques ne se fait effectivement que de manière progressive.

Cet événement, qui a entraîné un bilan humain et économique désastreux de manière générale, a alors également révélé ô combien l'univers du tourisme est vulnérable et dépendant des mobilités à diverses échelles. Pour certains théoriciens tels que Jacques Lévy, spécialiste en géographie politique, la mondialisation et les déplacements humains qu'elle favorise sont, par ailleurs, coupables de la diffusion rapide et internationale du virus.¹⁷⁸ A Carnac, comme sur l'ensemble du Morbihan, une rumeur court selon laquelle ce seraient les Parisiens qui auraient causé une propagation



© Les prémices du déconfinement sonnent le retour de la pollution environnementale, et ce, notamment par le biais des masques et gants jetables. Caricature : Chaunu, 2020

176 : Le confinement en France a duré environ 2 mois : du 17 mars au 11 mai 2020.

177 : Les différentes données émises par l'étude Protourisme sont consultables sur le site internet Veille Info Tourisme à travers le lien suivant : <https://www.veilleinfotourisme.fr/entreprises-et-clienteles/plus-de-30-milliards-de-chiffre-d-affaires-envoles-dans-le-tourisme-depuis-le-confinement>

178 : LEVY Jacques, « L'humanité habite le Covid-19 », AOC, publié le 26 mars 2020, <<https://aoc.media/analyse/2020/03/25/lhumanite-habite-le-covid-19/>>

importante de l'épidémie dans le département, la capitale en étant l'un des foyers majeurs. L'arrivée massive des résidents secondaires sur les littoraux dès le début du confinement a ainsi pu générer une certaine inquiétude. « Il serait dommage que cet afflux de visiteurs aggrave la situation

plutôt bien contenue jusqu'ici », s'alarme un médecin du pays d'Auray après que le département, jusqu'alors préservé de la pandémie, soit devenu l'un des premiers foyers de France, et ce, alors même que la capacité d'accueil de ses hôpitaux et le réapprovisionnement de ses commerces ne

soient pas adaptés à un flux importants de malades et de touristes en cette basse-saison.¹⁷⁹

Assurément, au regard du changement climatique actuel, « l'état d'exception », entendu comme une période durant laquelle survient un péril singulier, tend à devenir un « état normal », où la récurrence plausible de catastrophes naturelles et sanitaires est à prendre en compte. Il devient alors nécessaire et urgent d'anticiper cette dernière afin de limiter les dégâts humains, économiques et écologiques, d'autant plus sur le littoral, où les risques de submersion et d'érosion gagnent progressivement du terrain. Il n'apparaît ainsi pas envisageable de revenir aux pratiques et aux politiques territoriales d'avant-crise une fois le virus maîtrisé. L'enjeu n'est évidemment pas d'interrompre le tourisme balnéaire sur le territoire breton. Le climat favorable offert par la région face à la rudesse des pics de chaleur amenés lors d'épisodes caniculaires a fait grandir son intérêt touristique ces dernières années. Il serait alors absurde de passer à côté de cet avantage. Cependant, au vu des différentes problématiques soulevées précédemment, nous nous rendons compte qu'il est essentiel de faire évoluer le système touristique tel qu'il est mis en place actuellement au sein des littoraux. Pour cela, il nous semble intéressant d'explorer quelques pistes de développement.

Dans un premier temps, il serait essentiel d'élargir la saison touristique fertile sur une plus longue période. Les multiples gênes occasionnées par la forte

saisonnalité (congestion des réseaux en été, sensation de ville « fantôme » en hiver, augmentation des prix en saison, manque d'activité commerciale hors-saison notamment) pourraient ainsi être amoindries. Les résidents permanents, qui ne semblent être sereins qu'en situation d'entre-deux : à la fin du printemps et durant l'été indien, n'en seraient que plus épanouis. En effet, tandis qu'ils considèrent la saison estivale comme un « véritable enfer », ils n'apprécient pas davantage la saison hivernale, qu'ils décrivent comme « morte ». Un équilibre est ainsi à trouver afin de conserver un dynamisme pondéré tout au long de l'année dans les stations balnéaires. Il s'agit alors de désengorger la saison estivale, tout en favorisant l'accroissement des activités en basse-saison. A Carnac, l'ouverture des commerces sur une période plus étendue et l'organisation d'activités tout au long de l'année sont deux pratiques d'ores et déjà initiées dans ce but par les offices de tourisme et l'« Union des commerçants ». Il serait, en outre, possible de développer sur la commune un tourisme d'affaires, attirant les villégiateurs au-delà de la saison estivale.

Il nous semble également nécessaire de favoriser l'installation d'une population jeune et active au sein des communes balnéaires. Celle-ci serait alors à même de participer à leur dynamisme en toute saison en faisant fonctionner les divers équipements communaux (écoles, gymnases et bibliothèque entre autres), ainsi qu'en faisant vivre les nombreux commerces présents au sein des quartiers touristiques, leur permettant de rester ou-



© En plein coeur de la saison estivale, les plages de Carnac sont noires de monde. Photographie : Ouest-France, 2018



© Le collectif « Dispac'h » a implanté un cimetière factice sur les plages carnaoises au vu de symboliser la mort des villes balnéaires en hiver. Photographie : France 3 Bretagne, 2018

179 : Le Télégramme, *Coronavirus : tension sur Belle-Ile-en-Mer avec les résidents secondaires*, publié le 17 mars 2020, <https://www.letelegramme.fr/dossiers/confrontes-au-coronavirus-des-bretons-temoignent/coronavirus-tension-sur-belle-ile-en-mer-avec-les-residents-secondaires-17-03-2020-12528216.php?fbclid=IwAR3auT3GhrJBd-W5CvQeJKHQZF7MFPD9EmOuepV-M_YJBjKX-ooOQ5i99xKM>
Ouest-France, *Coronavirus. Le maire de Quiberon s'inquiète de l'afflux de visiteurs*, publié le 04 avril 2020, <<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-le-maire-de-quiberon-s-inquiete-de-l-afflux-de-visiteurs-6800370?fbclid=IwAR2slhe5tfdp1QmoOnbSp0cqXx91wkOwu45k61qjJFjlw9-DUgyc5MNF9w>>

verts hors-saison. Il est donc indispensable de continuer à mettre en place un certain nombre de dispositifs permettant à cette population d'acheter ou de louer des logements abordables au cœur des espaces littoraux. Dans le but de la retenir, il serait aussi crucial de développer le marché de l'emploi vers une économie autre que touristique. L'installation d'activités agricoles, artisanales, ou tertiaires permettrait, en effet, de générer des emplois attractifs dont l'utilité serait permanente. L'objectif serait, en définitive, de réussir à mettre en place un système économique résilient : indépendant et de sources multiples. Le confinement a, par ailleurs, conduit au retour d'une consommation de produits locaux, valorisant de fait l'agriculture et, au cœur des espaces littoraux, l'ostréiculture et la pêche.

Au regard des enjeux environnementaux existants, il serait aussi primordial de poursuivre la lutte contre l'extension de l'urbanisation au cœur des terres naturelles et agricoles. Il s'agit alors d'optimiser l'usage de ce qui est d'ores et déjà construit. Comme nous avons pu le préciser précédemment, la chercheuse Marie Delaplace a pu développer de multiples solutions en vue de maximiser l'usage des résidences secondaires inoccupées une majeure partie du temps. Elle prône ainsi la construction de résidences en propriété partagée, les échanges de maisons ou encore la colocation par exemple. A l'égard du risque de submersion marine grandissant, il serait également nécessaire de penser au repli de l'urbanisation des stations balnéaires dans les terres. La mise en place d'un tourisme vert peut aussi être favorisée.

Enfin, la prise en compte des habitants dans le processus décisionnel en matière de développement touristique pourrait être améliorée, qu'ils soient temporaires ou permanents. Il existe ainsi 4 niveaux de participation de la société civile en ce qui concerne les aménagements urbains : l'information, avec laquelle ils sont avertis d'un projet ; la consultation (ou enquête publique), au travers de laquelle ils peuvent débattre sur un projet envisagé ; la concertation, qui les associe à la production d'un projet ; ainsi que la participation (ou le référendum), qui leur permet d'influer sur une décision en matière d'urbanisme. Or, à Carnac, les habitants sont invités à participer aux projets urbains uniquement par le biais de la consultation, qui ne prend que peu en compte leurs différents avis et objections. Il serait alors bénéfique pour la municipalité de mettre en place un processus de participation ou, au minimum, de concertation, et ce, pour diverses raisons. D'une part, la concertation, en associant les habitants au processus de fabrication de la station balnéaire, tendrait à mieux leur faire accepter sa mutation. Les recours contentieux et les contestations seraient, de fait, moins nombreux à l'issue des projets d'aménagement. D'autre part, la co-production entre les résidents, les économistes et les spécialistes permettrait de générer un projet riche, porteur de vivre-ensemble. Or, cela pourrait avoir pour effet de réduire les conflits entre les résidents sédentaires et les résidents secondaires, ceux-ci étant invités à penser le projet dans l'intérêt général et non vis-à-vis de leurs intérêts personnels. La municipalité a, par ailleurs, commencé à comprendre cela. Elle a effectivement mis en place une étude en 2019 en vue de connaître les attentes des résidents carnaçois, secondaires comme « *principaux* ». ¹⁸⁰

Nous n'émettons pas de doute quant au fait que l'évolution de la commune de Carnac soit sur la bonne voie. En effet, le programme planifié par la liste victorieuse du premier tour des élections municipales de 2020 préconise de nombreux éléments rejoignant nos pistes d'exploration. Il s'agit de la liste nommée « *Carnac à votre image* », proposée par le maire sortant Olivier Lepick. ¹⁸¹ Dans le cadre de sa campagne électorale, celui-ci évoque ainsi son envie de tendre vers un tourisme « *durable* » et « *raisonné* » : qui s'inscrit dans le temps tout en respectant l'environnement. Son objectif n'est alors pas de faire accroître le nombre de touristes dans la commune, mais de mieux les accueillir et de façon plus régulière dans l'année. Il ambitionne également de faire de Carnac une « *station verte* » : non nuisible à l'environnement. Durant le prochain mandat, un objectif sera effectivement, pour lui, de faire de sa commune une « *station 0 plastique* », y « *planter 1 000 arbres* », ainsi que l'agrémente de « *10 kms de pistes cyclables en site propre* ». De nombreux travaux ont, par ailleurs, d'ores et déjà été réalisés dans ce sens, comme nous avons pu le voir précédemment. De par la mise en place de ces circulations douces, il s'agira aussi de relier la campagne carnaoise au centre-bourg et au littoral, améliorant les conditions de vie quotidienne de nombreux résidents sédentaires. A l'en croire, le principal défi pour la municipalité sera, en outre, de réussir à loger et maintenir de jeunes ménages sur le territoire de la commune en y accélérant la construction de logements sociaux. Pour

finir, il se veut « *défenseur du commerce de proximité* » et affirme que les agriculteurs et les artisans présents à Carnac sont au cœur de ses préoccupations futures. ¹⁸² Le maire sortant, qui a par ailleurs su prouver sa détermination et sa bonne volonté en tenant les promesses qu'il avait faites lors de sa précédente élection en 2014, ¹⁸³ affirme avoir l'intention de maintenir une fois de plus ses engagements.

Un élément est cependant passé sous silence dans le discours d'Olivier Lepick : le risque de submersion. Or, il demeure une brèche susceptible de rompre à Carnac-Plage, non loin de la pointe Churchill, mettant en danger un certain nombre d'habitations. Ce risque naturel est tout autant absent des revendications du collectif Dispac'h. Néanmoins, il ne peut être ignoré encore longtemps. Il serait en effet judicieux d'y réfléchir dès aujourd'hui afin d'aborder l'avenir et la montée des eaux qui l'accompagne de façon sereine. Pour ce faire, il serait nécessaire de réfléchir au développement de la station balnéaire sur une période plus large que celle de seulement un ou deux mandats. Comme l'énonce l'écrivain Ramón Gómez de la Serna : « *Il ne faut pas oublier que, le jour du déluge, ceux qui savaient nager se noyèrent aussi.* »

¹⁸¹ : Lors des élections municipales de 2020, 3 listes se sont concurrencées à Carnac : (1) Olivier Lepick – « *Carnac à votre image* » (Divers droite) : 65,52% des suffrages exprimés, (2) Jeannine Le Golvan – « *Carnac Avenir* » (Divers) : 25,94%, (3) Pierre Léon Luneau – « *La Carnacoise* » : liste citoyenne (Divers) : 8,52%. Le taux d'abstention était alors de 53,88%, soit 2324 personnes sur les 4313 inscrits.

¹⁸² : La campagne électorale d'Olivier Lepick est consultable sous la forme de multiples vidéos thématiques sur la page Facebook de la liste « *Carnac à votre image* ».

¹⁸³ : Ouest-France, « *Quand on fait des promesses, il faut les tenir* », publié le 29 décembre 2018, (mis à jour le 13 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/quand-fait-des-promesses-il-faut-les-tenir-6153912>>

Médiagraphie

Livres

Villes balnéaires :

- Atelier régional de Bretagne, SOREPA, *Schéma d'aménagement du littoral breton et des îles*, 1975

- TOULIER Bernard, *Architecture et urbanisme, Villégiature des bords de mer, XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Editions du patrimoine, 2010

- URBAIN Jean-Didier, *Un tour de France en affiches*, La Martinière, 2015

- L'HOËR Claire, *La folle histoire de nos vacances*, Dinard : Bow-Window, 2016

Résidences secondaires :

- SANSOT Pierre, STROHL Hélène, TORGUE Henry, VERDILLON Claude, *L'espace et son double : de la résidence secondaire aux autres formes secondaires de la vie sociale*, Paris : Champ urbain, 1978

- DUBOST Françoise, *L'autre maison : la « résidence secondaire »*, Paris : Autre-ment, 1998

- BONA Dominique, *La ville d'Hiver*, Gras-set and Fasquelle, 2005

- MEZRAHI Claude, *Le marketing des opérations de promotion immobilière*, Paris : Presses ENPC, 2010

- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Sociologie de la bourgeoisie*, La découverte, 2016

- DELAPLACE Marie, SIMON Gwendal, *Touristes et habitants : conflits, complé-*

mentarités et arrangements, Infolio, 2017

Autres :

- BECK Ulrich, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Aubier, 2001

- URBAIN Jean-Didier, *L'idiot du voyage : histoires de touristes*, Payot et Rivages, 2002

Articles

Revues:

- LAGEISTE Jérôme, « Uniformité culturelle et culture locale sur le littoral morbihannais », *Norois*, n°179, publié en juillet-septembre 1998, <https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1998_num_179_1_6888>

- BOYER Annie, « Les saisonniers du tourisme : quel devenir ? », *Observatoire Régional des Métiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2005, <<https://www.orm-paca.org/IMG/pdf/memo22.pdf>>

- LEJOUX Patricia, « Les mobilités du temps libre », *Espace temps*, 2007, <<https://www.espacetemps.net/articles/mobilites-temps-libre/>>

- VINCENT Johan, CLAIRAY Philippe, « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2008, <<http://journals.openedition.org/abpo/230> ; DOI : 10.4000/abpo.230>

- VINCENT Johan, « Hors saison : une saison à préparer la station balnéaire (Bretagne-Sud et Vendée, 1850-1945) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2010, <<https://www.cairn.info/revue-annales-de-bretagne-et-des-pays-de-l-ouest-2010-3-page-113.htm>>

- DUCHÊNE-LACROIX Cédric, « Éléments pour une typologie des pratiques plurirésidentielles et d'un habiter multilocal », *E-migrinter*, 2013, <<https://journals.openedition.org/e-migrinter/323>>

- VLES Vincent, « Entre redynamisation urbaine et banalisation des espaces : tensions et enjeux de l'urbanisme touristique », *Mondes du Tourisme*, publié le 30 septembre 2015, <<http://journals.openedition.org/tourisme/507>>

- GOMBAULT Anne, « Tourisme et création : les hypermodernes », *Mondes du Tourisme*, publié le 30 septembre 2015, <<http://journals.openedition.org/tourisme/449>>

- BLONDY Caroline, VACHER Luc, VYE Didier, « Les résidents secondaires, des acteurs essentiels des systèmes touristiques littoraux français ? L'exemple de la Charente-Maritime », *Territoire en mouvement*, 2016, <<https://journals.openedition.org/tem/3344>>

- Carnac Avenir, « Carnac, Inéluctable hibernation ? », *Le Mensuel*, n°140, juillet-août 2017, <<http://www.carnac-avenir.fr/wp-content/uploads/2017/09/Mensuel-du-Morbihan-Juillet-2017.pdf>>

- LEVY Jacques, « L'humanité habite le Covid-19 », AOC, publié le 26 mars 2020, <<https://aoc.media/analyse/2020/03/25/lhumanite-habite-le-covid-19/>>

Presse :

- Ouest-France, Marc Le Rouzic : « J'ai déjà effectué 30 ans de mandats », publié le 14 mars 2014, (modifié le 16 mars 2014), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/marc-le-rouzic-jai-deja-effec-tue-30-ans-de-mandats-2006859>>

- Le Télégramme, Olivier Lepick. « Il faut un plan Marshall », publié le 05 février

2014, <<https://www.letelegramme.fr/morbihan/carnac/olivier-lepick-il-faut-un-plan-marshall-05-02-2014-10022138.php>>

- Ouest-France, *Presqu'île. Ils dénoncent la spéculation immobilière des résidences secondaires*, publié le 03 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/mesquer-44420/la-presqu-ile-les-resi-dences-secondaires-ciblees-5860290>>

- Ouest-France, *Les équipages ont tiré des bords au Critérium Weta*, publié le 06 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-equipages-ont-tire-des-bords-au-criterium-weta-5870316>>

- Ouest-France, *Les aménagements du bourg se poursuivent*, publié le 07 juillet 2018, (mis à jour le 09 juillet), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-amenagements-du-bourg-se-pour-suivent-5872172>>

- Ouest-France, *Carnac. Les résidences secondaires condamnées par Dispac'h*, publié le 22 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-resi-dences-secondaires-condamnees-par-dis-plac-h-5891621>>

- Ouest-France, *A Carnac, un point d'accueil plage pour handicapés*, publié le 31 juillet 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-un-point-d-accueil-plage-pour-handicapes-5904051>>

- Ouest-France, *Pays d'Auray. A la mi-saison, un bilan nuageux pour le tourisme*, publié le 08 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/pays-d-auray-la-mi-saison-un-bilan-nuageux-pour-le-tourisme-5915375>>

- Ouest-France, *Pays d'Auray. Les festivités attendues pour le 15 août*, publié le 13 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/>

bretagne/la-trinite-sur-mer-56470/pays-d-auray-les-festivites-attendues-pour-le-15-aout-5922074>

- Ouest-France, *Pique-nique revendicatif à l'étang de Kerloquet*, publié le 20 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/pique-nique-revendi-catif-l-etang-de-kerloquet-5931147>>

- Ouest-France, *L'étang de Kerloquet est toujours à sec*, publié le 20 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-l-etang-de-kerloquet-est-toujours-sec-5929834>>

- Le Télégramme, *Téléphonie. Ras-le-bol des maires de la Trinité et de Carnac*, publié le 23 août 2018, <<https://www.letelegramme.fr/morbihan/carnac/telephonie-ras-le-bol-des-maires-de-la-trinite-et-de-carnac-23-08-2018-12058679.php>>

- Ouest-France, *Ils dénoncent la qualité exécrable des réseaux téléphoniques*, publié le 23 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-ils-denoncent-la-qualite-execrable-des-reseaux-telephoniques-5933658>>

- Ouest-France, *Place aux championnats du monde de Fireball*, publié le 24 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/place-aux-championnats-du-monde-de-fireball-5936554>>

- Ouest-France, *Carnac. La 2e édition de Terraqué commence vendredi 31 août*, publié le 28 août 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-la-2e-edition-de-terraque-com-mence-vendredi-31-aout-5938927>>

- Ouest-France, *La Kenavo Noz pour finir la saison des saisonniers*, publié le 29 août 2018, (mis à jour le 31 août 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/la-kenavo-noz-pour-finir-la-sai-son-des-saisonniers-5943453>>

son-des-saisonniers-5943453>

- Ouest-France, *La ville s'oppose à une nouvelle taxe de séjour*, publié le 03 septembre 2018, (mis à jour le 05 septembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/la-ville-s-oppose-une-nouvelle-taxe-de-sejour-5950096>>

- Ouest-France, *Dents creuses : Paul Chapel réagit*, publié le 22 septembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/dents-creuses-paul-chapel-reagit-5982426>>

- Ouest-France, *Ce cœur qui dynamise la station balnéaire*, publié le 22 septembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/ce-coeur-qui-dyna-misme-la-station-balneaire-5982283>>

- Ouest-France, *Auray. Une rentrée dans les starting-blocks pour l'intercommunalité*, publié le 27 septembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/auray-une-rentree-dans-les-starting-blocks-pour-l-intercommunalite-5988949>>

- Ouest-France, *Une solution pour se garer sur le site mégalithique*, publié le 29 septembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/une-so-lution-pour-se-garer-sur-le-site-mega-lithique-5995242>>

- Ouest-France, *Mégalithes de Carnac. La longue route vers leur classement par l'Unesco*, publié le 03 septembre 2018, (mis à jour le 10 octobre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-le-dossier-pour-l-unesco-avance-pour-les-megalithes-6009902>>

- Ouest-France, *Six bacs à marées installés sur les plages*, publié le 25 octobre 2018, (mis à jour le 27 octobre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/six-bacs-marees-installes-sur->

les-plages-6039574>

- Que Choisir, *Recours contre la loi Elan, la loi littoral sauvée ?*, publié le 28 octobre 2018, <<https://www.quechoisir.org/actualite-recours-contre-la-loi-elan-la-loi-littoral-sauvee-n60037/>>

- Ouest-France, *Carnac. Les plages peuvent-elles un jour être cédées aux bars ?*, publié le 01 novembre 2018, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-les-plages-peuvent-elles-un-jour-etre-cede-es-aux-bars-6047382>>

- Ouest-France, *Auray-Quiberon. Aqta planche sur la qualité de l'eau et les risques de submersion*, publié le 10 novembre 2018, (mis à jour le 25 novembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/interco-qualite-de-l-eau-et-risques-inondation-en-question-6061764>>

- Ouest-France, *Carnac. Les habitants invités à participer à leur sécurité*, publié le 24 novembre 2018, (mis à jour le 08 décembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-les-habitants-invites-participer-leur-securite-6087682>>

- Ouest-France, *Risque de submersion à Carnac. Les voitures ne sont plus les bienvenues à la Grande plage*, publié le 25 novembre 2018, (mis à jour le 10 décembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-places-de-stationnement-posent-question-6089696>>

- Ouest-France, *Le conseil repousse la proposition d'Aqta*, publié le 27 novembre 2018, (mis à jour le 12 décembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-conseil-repousse-la-proposition-d-aqta-6094034>>

- France 2, *Les menhirs de Carnac, un trésor du patrimoine*, (mis à jour le 19

décembre 2018), <https://mobile.france-tvinfo.fr/sante/decouverte-scientifique/les-menhirs-de-carnac-un-tresor-du-patrimoine_3108383.amp?fbclid=IwAR-3GN50XceCdTU6A1OfuEOS07PyVZnWg-KJxqi4_dOodEblRyWfJlnsv6dbY>

- Ouest-France, *Union des commerçants : le président inquiet*, publié le 16 décembre 2018, (mis à jour le 31 décembre 2018), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/union-des-commerçants-le-president-inquiet-6132489>>

- Ouest-France, *L'aventure continue pour le Marché des artistes*, publié le 05 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/l-aventure-continue-pour-le-marche-des-artistes-6159177>>

- Ouest-France, *Les voyants sont au vert à l'office de tourisme*, publié le 22 décembre 2018, (mis à jour le 06 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-voyants-sont-au-vert-l-office-de-tourisme-6145211>>

- Ouest-France, *L'exploitation des concessions sur la plage étendue*, publié le 24 décembre 2018, (mis à jour le 08 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/l-exploitation-des-concessions-sur-la-plage-etendue-6148411>>

- Ouest-France, *Le marché des artistes ouvert*, publié le 24 décembre 2018, (mis à jour le 08 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-marche-des-artistes-ouvert-6147993>>

- Ouest-France, *Le marché des artistes a séduit le public*, publié le 09 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-marche-des-artistes-seduit-le-public-6164021>>

- Ouest-France, *Les travaux pour effacer les brèches avancent bien*, publié le 12 jan-

vier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-travaux-pour-effacer-les-breches-avancent-bien-6168777>>

- Ouest-France, *Il veut développer le land art dans la commune*, publié le 12 janvier 2019, (mis à jour le 27 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/il-veut-developper-le-land-art-dans-la-commune-6168130>>

- Ouest-France, « *Quand on fait des promesses, il faut les tenir* », publié le 29 décembre 2018, (mis à jour le 13 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/quand-fait-des-promesses-il-faut-les-tenir-6153912>>

- Ouest-France, *Carnac. La municipalité propose une quarantaine de postes saisonniers*, publié le 14 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-la-municipalite-propose-une-quarantaine-de-postes-saisonniers-6172162>>

- Ouest-France, *Les effectifs augmentent à l'amicale des retraités*, publié le 15 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-effectifs-augmentent-l-amicale-des-retraites-6172409>>

- Ouest-France, *Carnac. Une appli pour signaler les atteintes à l'environnement*, publié le 17 janvier 2019, (mis à jour le 18 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-appli-pour-signaler-les-atteintes-l-environnement-6179470>>

- Ouest-France, *La gym en mer, « ça donne de l'énergie »*, publié le 06 janvier 2019, (mis à jour le 21 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/la-gym-en-mer-ca-donne-de-l-energie-6160007>>

- Ouest-France, *Les travaux du nord du*

centre-bourg débutent, publié le 22 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-travaux-du-nord-du-centre-bourg-debutent-6188329>>

- Ouest-France, *Carnac. Les gros travaux ont débuté boulevard de la Plage*, publié le 09 janvier 2019, (mis à jour le 23 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-les-gros-travaux-ont-debuté-boulevard-de-la-plage-6163290>>

- Ouest-France, *Carnac. Pyjamas et doudous pour la nuit de la lecture*, publié le 12 janvier 2019, (mis à jour le 27 janvier 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-pyjamas-et-doudous-pour-la-nuit-de-la-lecture-6169055>>

- Ouest-France, *Rendez-vous pour le climat, ce dimanche*, publié le 27 janvier 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/rendez-vous-pour-le-climat-ce-dimanche-6197914>>

- Ouest-France, « *Un projet qui va marquer l'histoire de la commune* », publié le 21 janvier 2019, (mis à jour le 05 février 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/un-projet-qui-va-marquer-l-histoire-de-la-commune-6181684>>

- Ouest-France, *Carnac. Le plan mis au point pour préserver le patrimoine sera bientôt finalisé*, publié le 27 janvier 2019, (mis à jour le 11 février 2019) <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-le-plan-mis-au-point-pour-preserver-le-patrimoine-sera-bientot-finalise-6198138>>

- Ouest-France, *Auray et son pays. Que faire pendant les vacances ? Nos idées de sorties*, publié le 13 février 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/auray-et-son-pays-que-faire-pendant-les-vacances-nos-idees-de-sor>

ties-6221942>

- Ouest-France, *Carnac. La météo printanière a surpris les commerçants*, publié le 26 février 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-la-meteo-printaniere-surpris-les-commerçants-6238160>>

- Ouest-France, *Les Amis de Carnac « restent vigilants » concernant les projets d'aménagement*, publié le 03 mars 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-amis-de-carnac-restent-vigilants-concernant-les-projets-d-amenagement-6245129>>

- Ouest-France, *Carnac. Un job dating pour trouver près de 80 salariés*, publié le 20 mars 2019 <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-un-job-dating-pour-trouver-pres-de-80-salaries-6271418>>

- Ouest-France, *Les taux d'imposition baissent encore pour 2019*, publié le 01 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/les-taux-d-imposition-baissent-encore-pour-2019-6289235>>

- Ouest-France, *Emploi. Les contrats saisonniers ne font plus recette en Morbihan*, publié le 07 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/pon-tivy-56300/emploi-les-contrats-saisonniers-ne-font-plus-recette-en-morbihan-6299142?fbclid=IwAR-2x6kueKGS-eDO6UwsfV8PLFYryqLUB-GUSaUcYajRWsXw0mqmKD0VuATR8>>

- L'Indépendant, *P.-O. : travailleurs saisonniers recherchent logement désespérément*, (mis à jour le 10 avril 2019), <<https://www.lindependant.fr/amp/2019/04/10/perpignan-travailleurs-saisonniers-recherchent-logement-desesperement,8122652.php?fbclid=IwAR1Owd0VEJRZY7zYGe>>

TVKzbnHwl4nIP8qc6qa_R7qm7imdf6mq-9S3U0lcfM>

- Ouest-France, *Morbihan. Des séries de tags contre les résidents secondaires*, publié le 15 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/morbihan-des-series-de-tags-contre-les-residents-secondaires-6310856>>

- Ouest-France, *Bretagne : qui en veut aux résidences secondaires ?*, publié le 17 avril 2019 <https://www.ouest-france.fr/bretagne/bretagne-qui-en-veut-aux-residences-secondaires-6313485/amp?fbclid=IwAR-3r-OCoy2UTzExsVVxBR8aDW_nb-7KgXSnuFRmf_lsbJIEduEEbhWUI2aQ>

- Ouest-France, *Carnac. Eurocat, le rendez-vous de la voile légère débute le 2 mai*, publié le 30 avril 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-eurocat-le-rendez-vous-de-la-voile-legere-debute-le-2-mai-6330248>>

- Ouest-France, *Le boulevard de la Plage prend forme*, publié le 30 mars 2019, (mis à jour le 30 avril 2019), <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-boulevard-de-la-plage-prend-forme-6286759>>

- Ouest-France, *Le protocole de participation citoyenne validé*, publié le 04 mai 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/le-protocole-de-participation-citoyenne-valide-6334866>>

- Ouest-France, *Il fait découvrir les secrets de la commune*, publié le 05 mai 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/il-fait-decouvrir-les-secrets-de-la-commune-6336258>>

- Ouest-France, *Une zone d'écopâturage à la pointe de Kerbihan*, publié le 15 mai 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/une-zone-d-ecopatu>>

rage-la-pointe-de-kerbihan-6351165>

- Ouest-France, *Carnac. Création d'une commission d'aménagement foncier*, publié le 07 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-creation-d-une-commission-d-amenagement-foncier-6386156>>

- Ouest-France, *Carnac. Une première pierre pour neuf logements sociaux*, publié le 14 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-premiere-pierre-pour-neuf-logements-sociaux-6398411>>

- Ouest-France, *Carnac. Business pass 56, une nouvelle association*, publié le 18 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-business-pass-56-une-nouvelle-association-6404569>>

- Ouest-France, *Carnac. Une enquête publique sur l'architecture et le patrimoine de la commune*, publié le 20 juin 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-une-enquete-publique-sur-l-architecture-et-le-patrimoine-de-la-commune-6408026>>

- Ouest-France, *Carnac. Motion de soutien pour la remise en eau de Kerloquet*, publié le 01 juillet 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-motion-de-soutien-pour-la-remise-en-eau-de-kerloquet-6424280>>

- Ouest-France, *Carnac. Après les travaux, la vie à Carnac est différente*, publié le 02 juillet 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-apres-les-travaux-la-vie-carnac-est-differente-6425713>>

- Ouest-France, *Carnac. Les 85 renforts saisonniers accueillis en mairie*, publié le 08 juillet 2019, <<https://www.ouest>>

france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-les-85-renforts-saisonniers-accueil-lis-en-mairie-6435522>

- Ouest-France, *Carnac. Un point d'accueil pour faciliter accès et baignade à la Grande Plage*, publié le 18 juillet 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-un-point-d-accueil-pour-faciliter-acces-et-baignade-la-grande-plage-6449977>>

- Ouest-France, *Des randonnées pour découvrir la campagne de Carnac*, publié le 24 juillet 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/des-randonnees-pour-decouvrir-la-campagne-de-carnac-6457298>>

- Ouest-France, *Carnac. Cinq tonnes de déchets ramassés par les pique-papiers*, publié le 07 août 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-cinq-tonnes-de-dechets-ramassees-par-les-pique-papiers-6472180>>

- Ouest-France, *Pays d'Auray. Saison estivale : tendance à l'optimisme*, publié le 08 août 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/saison-estivale-tendance-l-optimisme-6474115>>

- Ouest-France, *Carnac. Olivier Lepick : « Je suis un maire heureux, grâce à vos actions efficaces »*, publié le 23 août 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-olivier-lepick-je-suis-un-maire-heureux-grace-vos-actions-efficaces-6489518>>

- Capital, *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires*, (mis à jour le 19 septembre 2019), <https://www.capital.fr/votre-argent/taxe-d-habitation-residence-secondaire-1350440?fbclid=IwAR-2TWyQqQu8PkPBGY-BHviFq4yPkA4Axm_PmibUomug0lCA_A7Vx2N-3r6DY>

- Ouest-France, *Carnac. Cinq autres chantiers en cours dans la commune*, publié le 20 septembre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-cinq-autres-chantiers-en-cours-dans-la-commune-6528182>>

- Ouest-France, *Carnac. Les travaux rendent la circulation bien difficile*, publié le 20 septembre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-les-travaux-rendent-la-circulation-bien-difficile-6528175>>

- Ouest-France, *Carnac. « La saison 2019 a été un très bon cru »*, publié le 22 septembre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-la-saison-2019-ete-un-tres-bon-cru-6531534>>

- Ouest-France, *Carnac. Transfert du Super U : un protocole d'accord adopté*, publié le 28 septembre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-transfert-du-super-u-un-protocole-d'accord-adopte-6540602>>

- Ouest-France, *Carnac. Mr Bricolage très attendu zone de Montauban*, publié le 03 octobre 2019, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/carnac-56340/carnac-mr-bricolage-tres-attendu-zone-de-montauban-6549038>>

- Ouest-France, *A Carnac, « on ne peut pas se loger »*, publié le 12 février 2020, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/carnac-ne-peut-pas-se-loger-6733489?connection=true>>

- Ouest-France, *Morbihan : les résidences secondaires, opportunité ou calamité ?*, publié le 12 février 2020, <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-les-residences-secondaires-opportunit-e-ou-calamite-6733479?connection=true>>

- Le Point, *Il y a dix ans la tempête Xynthia faisait 59 morts, dont 47 en France*, publié le 21 février 2020, <https://www.lepoint.fr/societe/retour-sur-il-y-a-dix-ans-la-tempete-xynthia-faisait-59-morts-dont-47-en-france-21-02-2020-2363823_23.php>

- Le Télégramme, *Coronavirus : tension sur Belle-Ile-en-Mer avec les résidents secondaires*, publié le 17 mars 2020, <https://www.letelegramme.fr/dossiers/confrontes-au-coronavirus-des-bretons-temoignent/coronavirus-tension-sur-belle-ile-en-mer-avec-les-residents-secondaires-17-03-2020-12528216.php?fbclid=IwAR3auT3GhrJBdW5CvQeJKHQZF7MFPD9Em0uepV-M_YJB-jkX-eoOQ5i99xKM>

- Libération, *La ville protège-t-elle des épidémies ?*, publié le 03 avril 2020, <https://www.liberation.fr/debats/2020/04/03/la-ville-protege-t-elle-des-epidemies_1784045>

- Ouest-France, *Coronavirus. Le maire de Quiberon s'inquiète de l'afflux de visiteurs*, publié le 04 avril 2020, <<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-le-maire-de-quiberon-s-inquiete-de-l-afflux-de-visiteurs-6800370?fbclid=IwAR2slhe5tfdp1QmoOnbSp0cqXx91wIkOwu45k61qjFjIw9-DUgyc5MNF9w>>

Bandes dessinées

- PRUDHOMME David, RABATÉ Pascal, *Vive la marée !*, Futuropolis, 2015

- CHEVILLARD Hubert, *Je vais rester*, Rue de Sèvres, 2018

Film

- RABATÉ Pascal, *Ni à vendre, ni à louer*, fiction, long métrage, France : 2010

- CANET Guillaume, *Les petits mouchoirs*, fiction, long métrage, France : 2010

- LESPERT Jalil, *Des vents contraires*, fiction, long métrage, France : 2011

- ANSPACH Solveig, *Lulu femme nue*, fiction, long métrage, France : 2014

- LAGUIONIE Jean-François, *Louise en hiver*, fiction / animation, long métrage, France : 2017

- LEVY Pierre Oscar pour Public Sénat, *Soulac-sur-Mer, ton littoral fout le camp*, Documentaire, long métrage, France : 2019

A partir des années 1760, les stations balnéaires se sont progressivement développées, devenant le lieu privilégié des vacances pour une majeure partie de la population française. Spécialement aménagées pour l'accueil des villégiateurs, nombre d'entre-elles vivent uniquement du tourisme. Or, la mono-activité touristique entraîne un certain nombre de désagréments environnementaux, économiques et sociaux au sein des espaces littoraux, notamment du fait de la forte saisonnalité qu'elle y occasionne. Une disparition des dynamiques et initiatives mises en place au profit des habitants locaux, une précarisation des emplois, une destruction de l'environnement ainsi que des difficultés d'accès au logement pour tous, sont ainsi autant de conséquences amenées par l'omniprésence de cette activité au sein de ces territoires. Le collectif Dispac'h, un groupe de jeunes militants se prétendant indépendantistes, anticapitalistes, écologistes, et internationalistes ne manque pas, du reste, de le dénoncer sur l'ensemble de la Bretagne par le biais de diverses actions revendicatrices. Quelle place occupent réellement les habitants permanents dans les politiques menées au sein des stations balnéaires ? Dans quelle mesure l'économie touristique influe-t-elle sur le domaine de l'emploi et l'environnement ? Les ménages les plus précaires sont-ils pleinement exclus de ces territoires ? Nous avons entrepris de répondre à ces différentes questions au travers de l'analyse de la commune de Carnac : une station balnéaire morbihannaise convoitée, que le collectif a pris pour cible à diverses reprises.

